RÉPUBLIQUE
DU TCHAD

UNITÉ-TRAVAIL-PROGRÈS

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

PROVINCE DU MAYO-KEBBI OUEST

DEPARTEMENT DU LAC LERE

SOUS-PREFECTURE LERE RURAL

CANTON LERE-RURAL

Plan de Développement Local



du Canton Léré-rural

Période 2026 -2029

Révisé par la communauté du canton Léré-rural avec l'appui technique et financier du projet ELLESadAPt

Baastel NOE PARC NATIONAL ZAH SOO TCHAD ELLESadAPt En partenariat avec Canada

TABLE DES MATIERES

Page

1. AVANT PROPOS 8
2. INTRODUCTION 9
   - 2.1. Contexte 9
   - 2.2. Justification de la révision du PDL actuel 10
3. APPROCHE DE REVISION DU PDL 11
4. GENERALITE DU CANTON 13
   - 4.1. La situation géographique 13
   - 4.2. Caractéristiques physiques du canton 13
     - 4.2.1. Relief 13
     - 4.2.2. Climat et impacts du réchauffement climatique sur l'évolution du climat de la zone 13
     - 4.2.3. Sols 14
     - 4.2.4. Ressources naturelles 15
       - 4.2.4.1. Hydrologie et eaux de surface 15
       - 4.2.4.2. Végétation 17
       - 4.2.4.3. Les ressources fauniques 19
       - 4.2.4.4. Ressources naturelles non renouvelables 21
     - 4.2.5. Les aires protégées 21
   - 4.2. Milieu humain 22
     - 4.2.1. Historique du Canton 22
     - 4.2.2. Démographie 23
     - 4.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle 23
     - 4.2.4. Système sanitaire et éducatif 23
       - 4.2.4.1. Système sanitaire 23
       - 4.2.4.2. La protection des couches vulnérables 25
       - 4.2.4.3. Emploi et formation des jeunes à l'entreprenariat et à l'auto-emploi 26
       - 4.2.4.4. Système éducatif 26
     - 4.2.5. Activités économiques 34
       - 4.2.5.1. Agriculture 34
         - 4.3.5.1.1. La production végétale 34
         - 4.3.5.1.2. Caractéristiques du système de production végétale 35
         - 4.3.5.1.3. Mécanisation agricole 37
         - Problématiques liées au secteur agricole 37
         - Impacts actuels et futurs des changements climatiques sur l'agriculture 39
       - 4.2.5.2. Elevage 39
         - 4.3.5.2.1. La production animale 39
         - 4.3.5.2.2. Analyse de la transhumance dans le canton 40

4.3.5.2.3. Niveau de l'encadrement technique 41
4.3.5.2.4. Transformation des produits pastoraux..... 42
Problématiques liées à l'élevage 43
Impacts actuels et futurs des changements climatiques..... 43
4.2.5.3. La pêche 44
4.2.5.4. Les Produits forestiers non ligneux (PFNL) 45
4.2.5.5. Le commerce 45
Impacts actuels et futurs des CC 45
4.2.5.6. L'artisanat : Etat des lieux et problématiques 46
4.2.6. Tourisme et hôtellerie 47
4.3.7. Transports et télécommunication..... 47
4.3.7.1. Transport 47
4.3.7.2. Télécommunication 47
4.3.7.3. Energie et approvisionnement en eau potable..... 47
4.3.7.3.1. Energie..... 47
4.3.7.3.2. Approvisionnement en eau potable..... 48
4.3.7.4. Arts, culture, sports et loisirs 49
4.3.8. La place des femmes 50
4.3.8.1. Etat des lieux 50
4.3.8.2. Problématiques 50
4.3.8.3. Impacts actuels et futurs des CC 51
5. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON 52
5.1. Évaluation du niveau d'exécution de l'ancien PDL de Léré (2019-2022)..... 52
5.2. Révision des domaines d'intervention..... 53
5.3. Problématiques du canton, causes et conséquences 54
5.3.1. Domaine 1 : Gouvernance locale et cohésion sociale 55
5.3.2. Domaine 2 : Gestion durable des ressources naturelles 55
5.3.3. Domaine 3 : Développement économique local 56
5.3.4. Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre..... 58
5.3.5. Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles ... 60
6. VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION DU CANTON LERE 61
6.1. Vision et orientations stratégiques nationales..... 61
6.2. Vision et objectifs de développement du canton 61
6.3. Orientations stratégiques et plan d'action du PDL..... 61
6.3.1. Domaine 1 : Gouvernance Locale et cohésion sociale 63
6.3.2. Domaine 2 : Gestion durable des Ressources Naturelles 66
6.3.3. Domaine 3 : Développement économique local..... 69
6.3.4. Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre..... 78
6.3.5. Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et catastrophes naturelles..... 82
7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL 85
7.1. Préambule..... 85
7.2. Mécanisme/Démarche préparatoire 85

7.3. Plan de travail annuel 89
7.4. Plan de mise en œuvre du suivi du PDL 89
7.5. Stratégie de communication et de mobilisation des ressources financières 90
8. CONCLUSION 91
9. ANNEXES 92
Annexe A : Approche de la révision du PDL de Léré-rural 92
Annexe B : Carte géologique du Mayo-Kebbi d'après Kasser (1995) 94
Annexe C : Synthèse des atouts et contraintes du milieu physique du canton Léré-rural 95
Annexe D : Analyse SWOT 96
Annexe E : Liste des membres du Comité Cantonal de Développement (CCD) et des Animateurs Locaux Cantonaux (ALC) du canton Léré-rural 100
Annexe F : Liste des membres des Commissions Thématiques du canton Léré-rural .. 101
Annexe G : Fiches de suivi du mécanisme de pilotage 102

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Approche de la révision du PDL de Léré
Annexe B : Carte géologique du Mayo-Kebbi
Annexe C : Synthèse des atouts et contraintes du canton Léré
Annexe E : Analyse SWOT
Annexe E : Liste des membres du Comité Cantonal de Développement (CCD)
Annexe F : Liste des membres des Commissions Thématiques de Léré
Annexe G : Fiches de suivi du mécanisme de pilotage

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET PHOTOS

Liste des tableaux

Page

Tableau 1 : Espèces végétales rencontrées dans le canton 17
Tableau 2 : Liste de quelques espèces fauniques de la zone d'étude 19
Tableau 3 : Information sur la population couverte par les centres de santé 24
Tableau 4 : Principales pathologies rencontrées ces 5 dernières années 24
Tableau 5 : Évolution des indicateurs de l'enseignement primaire 26
Tableau 6 : Statistiques de l'enseignement primaire du canton de Léré (MEN/IDEN, 2024) . 27
Tableau 7 : Effectif des élèves de l'enseignement primaire 27
Tableau 8 : Indicateurs de l'enseignement primaire 28
Tableau 9 : Statistiques de l'enseignement moyen du canton Léré-rural (MENPC/IDENPC, 2024) 28
Tableau 10 : Statistiques de l'enseignement primaire du canton de Léré (MENPC/IDENPC, 2024) 28
Tableau 11 : Évolution des indicateurs de l'enseignement moyen et secondaire 29
Tableau 12 : Indicateurs de l'enseignement Moyen 30
Tableau 13 : Statistiques de l'enseignement secondaire du canton de Léré (MENPC/IDENPC, 2024) 31
Tableau 14 : Indicateurs de l'enseignement secondaire 31
Tableau 15 : Statistiques de l'alphabétisation du canton de Léré (MENPC/IDENPC, 2024) . 32
Tableau 16 : Statistiques de l'éducation de base non formelle du canton de Léré (MEN/IDEN, 2024) 33
Tableau 17 : Synthèse de la mise en œuvre des projets du PDL de 2019-2022 53
Tableau 18 : Domaines d'intervention refondés 54
Tableau 19 : Problème central, causes et conséquences liées à la Gouvernance locale et cohésion sociale 55
Tableau 20 : Problème central, causes et conséquences liées à la Gestion durable des ressources naturelles 55
Tableau 21 : Problème central, causes et conséquences liées au développement économique local (agriculture, élevage et économie) 56

Tableau 22 : Analyse des problèmes majeurs dans le domaine des Services sociaux de base 59
Tableau 23 : Analyse des problèmes majeurs dans le domaine de gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles 60
Tableau 24 : Coûts estimatifs totaux par domaine d'intervention 62
Tableau 25 : Organes de mise en œuvre du PDL et leurs rôles 85
Tableau 26 : Mécanisme de suivi (méthode de collecte des données, fréquences de collecte par les organes de coordination du PDL) 87
Tableau 27 : Plan de mise en œuvre du suivi du PDL 89

Liste des figures

Figure 1 : Étapes de révision du PDL de Léré (2025) 12
Figure 2 : Évolution de la moyenne annuelle des températures minimales journalières entre la période historique et les horizons futurs 2035 et 2060 dans la zone du canton Léré-rural 14
Figure 3 : Localisation de Léré dans le réseau hydrographique du Mayo-Kebbi *(source : carte réalisée par A. Bodian, 2024)* 16
Figure 4 : Évolution du couvert forestier de 2015 à 2024 dans le CAPBL *(Source : Noé Tchad, 2024)* 18
Figure 5 : Carte du CAPBL incluant le canton Léré (source : Noé Tchad) 22
Figure 6 : Carte des infrastructures scolaires dans le canton de Léré 34
Figure 7 : Carte d'occupation du sol et d'usage des terres dans le canton Léré 37
Figure 8 : Carte des espaces pastoraux 42
Figure 9 : Carte des marchés dans le canton Léré rural 46
Figure 10 : Carte des Infrastructures hydrauliques 49
Figure 11 : Organes de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDL 87

Liste des photos

Photo 1 : Atelier de restitution du PDL du canton Léré (ELLEsadAPt, janvier 2026) 11
Photo 2 : Chutes Gauthiot *(source : Noé Tchad)* 15
Photo 3 : Prolifération de jacinthe d'eau 18
Photo 4 : Troupeau d'éléphants et groupe de 6 girafes évoluant au sud des chutes Gauthiot 20
Photo 5 : Lamentin 20

LISTE DES ACRONYMES

ALD	Animateurs locaux de développement
AMC	Affaires Mondiales Canada
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APE	Association des Parents d'Eleves
APEF	Programme d'Appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles
CAPBL	Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré
CAPE	Celle d'Animation pour la Protection de l'Environnement
CC	Changement climatique
CCD	Comité Cantonal de Développement
CDA	Comité Départemental d'action
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CDV	Comité de Développement Villageois
CELIAF	Cellule d'Etudes de Liaison d'Information des Associations Féminines
CHF	Conflits Homme-Faune
COGES	Comité de gestion
COPIL	Comité de Pilotage
COSAN	Comité de santé
CRPDL	Comité de rédaction du plan de développement local
CT	Commissions thématiques
CTS	Comité technique de suivi
CVS	Comité de développement Villageois de Surveillance
DID	Développement International Desjardins
EA	ELLESadAPt
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GRN	Gestion des ressources naturelles
IDENPC	Inspection Départementale de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
IIG	Inégalité de genre
ILOD	Instances locales d'Orientation et de Décision
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MEPDD	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
MENPC	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
OCB	Organisations communautaires de base
ODV	Organisations de développement villageoise
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PANA	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PAQ	Plan d'actions quinquennal
PDL	Plan de Développement Local
PETRA	Projet Transhumance Pacifique et Inclusive dans la région du Lac Tchad
PETRADEP	Paix, Transhumance et Développement de l'Économie Pastorale autour du Lac Tchad
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNCD	Parc National de Conkouati-Douli
PND	Plan National de Développement

PNZS	Parc National de Zah-Soo
RFBL	Réserve de Faune de Binder Léré
TAP	Taux net d'achèvement du primaire
TNS	Taux net de scolarisation
ZICO	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZMD	Zones de mise en Défens
ZPI	Zone de protection intégrale

1. AVANT PROPOS

La révision du Plan de Développement Local (PDL) 2019-2022 du canton de Léré-rural s'inscrit dans une volonté renouvelée de promouvoir un développement harmonieux, inclusif et durable. Cette révision est le fruit d'un processus participatif, inclusif et transparent, ayant mobilisé l'ensemble des membres du Comité Cantonal de Développement (CCD) ainsi que les principaux acteurs institutionnels, communautaires et techniques intervenant dans la vie socio-économique du canton. Cette démarche, fondée sur l'écoute, la concertation et le diagnostic partagé, témoigne de notre engagement collectif à construire un avenir fondé sur la participation citoyenne et la solidarité territoriale.

L'actualisation du PDL découle de la nécessité impérieuse d'adapter nos stratégies locales de développement à un contexte en constante évolution qu'il soit cantonal, provincial, national ou international. Les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui, changements climatiques, pressions démographiques, mutations économiques, crises sanitaires et sociales exigent des réponses audacieuses, coordonnées et prospectives. Le nouveau PDL 2026-2029 vise ainsi à tracer une trajectoire de développement qui réponde de manière structurelle aux principaux défis identifiés, tout en renforçant la résilience de nos communautés et en consolidant la cohésion sociale à travers des interventions durables et inclusives.

À l'issue de ce processus rigoureux, je tiens, en ma qualité de président du Comité Cantonal de Développement, à exprimer mes sincères remerciements au Projet PETRA[1] et au projet ELLESadAPt pour leur accompagnement précieux tout au long de ce processus de révision. Leur appui technique et financier a été déterminant pour garantir la qualité, la pertinence et la crédibilité de cette révision.

Je voudrais également saluer avec reconnaissance l'engagement constant de l'ensemble des services techniques déconcentrés, des organisations de la société civile, des autorités locales traditionnelles, des jeunes, des femmes et de tous les citoyens ayant contribué de près ou de loin à ce processus. Leur implication active et leur esprit de collaboration ont été le socle de cette démarche collective.

Je demeure fermement convaincu qu'avec l'implication sincère de nos communautés, le dynamisme de nos institutions locales, et le soutien durable de nos partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre du Plan de Développement Local 2026-2029 constituera une véritable opportunité pour impulser un développement économique, social et culturel intégré, équitable et résilient au profit de toutes les générations du canton de Léré.

Sultanat de KADJONKA IV

[1] Acronyme : Projet Transhumance Pacifique et Inclusive dans la région du Lac Tchad (PETRA).

2. INTRODUCTION

2.1. Contexte

Le plan de développement local est un instrument participatif de planification locale du développement pour le territoire du canton. Inscrite dans le cadre de la décentralisation prônée par le gouvernement tchadien, la planification locale vise à valoriser les initiatives communautaires, à renforcer les dynamiques locales et à promouvoir la citoyenneté à travers l'instauration de pratiques de bonne gouvernance. À ce titre, le Plan de Développement Local (PDL) se positionne comme un document de référence stratégique, intégrateur des priorités locales et des enjeux réels du développement territorial.

Le PDL de Léré rural (2019-2022) étant arrivé à la fin de sa période de validité, sa révision a été effectuée par le projet PETRA entre novembre 2024 et juillet 2025 permettant d'intégrer le volet transhumance. Dans la continuité et en collaboration avec le projet PETRA, le CCD avec l'appui du CAPBL et en particulier du projet ELLESadAPt (EA) a initié une révision complémentaire fin 2025 pour permettre d'intégrer les dimensions changement climatique et genre.

L'appui du projet ELLESadAPt concerne les 5 PDL des cantons associés (Binder, Léré, Lagon, Gouin et Tikem) au Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL). Le projet ELLESadAPt financé par Affaires Mondiales Canada (AMC) est mis en exécution par un consortium formé de Baastel et Développement International Desjardins (DID) en collaboration avec l'ONG Noé. Il vise le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques des femmes et des écosystèmes du CAPBL au Tchad, et au Parc National de Conkouati-Douli (PNCD) au Congo (Brazzaville), tout en générant des bénéfices de conservation de la biodiversité.

La révision du PDL de Léré a été menée en fin d'année 2025 et début 2026 conjointement par Baastel, bureau d'études en environnement, et l'ONG Noé Tchad, conformément à l'accord de partenariat signé entre l'ONG Noé et le ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) en 2021, accordant à Noé un mandat de gestion délégué du CAPBL pour une durée de 15 ans.

L'équipe de révision des PDL, en collaboration étroite avec le Comité Cantonal de Développement (CCD), a ajusté la méthodologie de révision des PDL afin d'assurer l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre, tout en suivant l'approche consultative et participative des PDL précédents et en s'inscrivant dans la continuité de l'appui apporté par la GIZ et le projet PETRA. Cette approche est alignée avec les orientations données par le nouveau guide de planification produit à l'échelle nationale, qui désigne les changements climatiques et le genre comme un nouvel axe prioritaire de la planification locale.

Pour assurer la pérennité de l'exercice de révision des PDL intégrant les dimensions changements climatiques et genre, le processus de révision des PDL proposé par le projet EA repose sur une approche de renforcement de capacités (sessions de formation dédiées) auprès des différents acteurs locaux de la planification territoriale : membres de la communauté, membres des CCD, des animateurs locaux de développement (ALD), des organisations de développement villageois (ODV) des Commissions Thématiques (CT). Ces acteurs ont été impliqués à toutes les étapes du processus de révision du PDL, à travers des sensibilisations portant sur les changements climatiques (vulnérabilité et adaptation) et la sensibilité au genre, des ateliers et des formations.

Le présent PDL s'articule autour de huit (8) sous-sections, hors annexes (voir table des matières).

2.2. Justification de la révision du PDL actuel

Les PDL sont des outils de planification locale qui permettent de définir, en fonction des priorités et des ressources disponibles ou à mobiliser, les priorités d'aménagement, de développement social et économique du canton sur une période déterminée. Il sert de référence pour le développement économique, social, environnemental et à l'amélioration des conditions de vie de la population concernée.

A l'heure actuelle, les documents de planification locale intègrent de manière insuffisante les dimensions de changements climatiques et de genre. Or, le Tchad est aujourd'hui confronté à des défis majeurs en la matière. D'une part, les changements climatiques se manifestent de façon accrue à travers la dégradation des ressources naturelles, les irrégularités de pluviométrie, la désertification, l'insécurité alimentaire et les problèmes des ressources en eau. D'autre part, le pays est confronté à des inégalités persistantes du genre qui limitent l'accès des femmes et des filles aux ressources économiques, aux services sociaux de base, à la gouvernance locale et aux instances de décision. Bien que souvent marginalisées, les femmes jouent un rôle important dans la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, l'élevage, l'éducation et la cohésion sociale à l'échelle des cantons.

Dans le cadre du projet ELLESadAPt, des études ont été menées dans le CAPBL sur la vulnérabilité actuelle et future des écosystèmes et des communautés face aux changements climatiques en 2024. Elles ont mis en évidence que les actions anthropiques et pressions associées constituent le premier facteur de vulnérabilité pour les écosystèmes et les communautés, pour lesquels les changements climatiques viennent amplifier les effets.

Une planification locale inclusive, durable, résiliente prenant en compte la dimension genre est donc essentielle pour assurer une résilience des territoires et une participation de toutes les parties prenantes.

3. APPROCHE DE REVISION DU PDL

La révision des PDL est fondée sur un processus participatif constitué de consultations dans les villages et de commissions thématiques (membres des services déconcentrés de l'État et membre des CCD) sous la coordination des Comités de Développement Cantonaux (CCD) (voir Annexe E).

Pour plus de détails sur la méthodologie de l'approche adoptée dans le cadre de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre, consulter l'annexe A ou le guide méthodologique produit à cet effet[2].



Photo 1 : Atelier de restitution du PDL du canton Léré (ELLESadAPt, janvier 2026)

Les étapes de cette révision sont structurées en cinq phases (voir Figure 1)[3] :

i) La préparation ;
ii) Le diagnostic participatif ;
iii) La planification locale ;
iv) La validation et diffusion ;
v) Le suivi et évaluation.

[2] Baastel, ELLESadAPt, 2025, Guide méthodologique pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans les Plans de Développement Locaux (PDL) au Tchad.

[3] Pour plus de détails sur l'approche de révision adoptée pour les 5 PDL du CAPBL, se référer au guide méthodologique : Baastel, ELLESadAPt, 2025, Guide méthodologique pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans les Plans de Développement Locaux (PDL) au Tchad.

La figure ci-dessous présente les différentes phases et étapes habituelles de la révision du PDL de Léré (en vert), ainsi que les étapes additionnelles ajoutées afin d'assurer l'intégration des dimensions changements climatiques et genre (en orange).

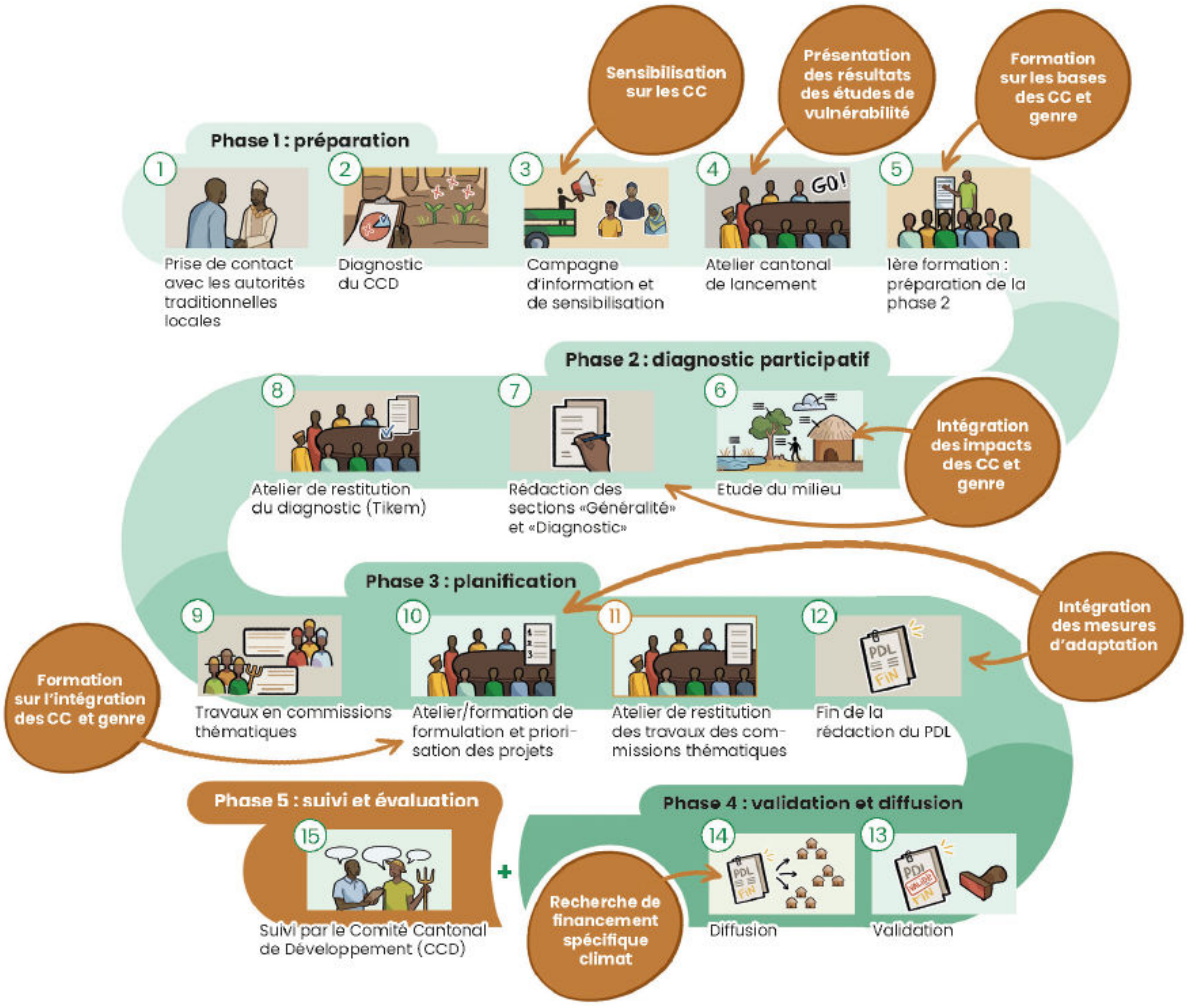


Figure 1 : Étapes de révision du PDL de Léré (2025)

4. GENERALITE DU CANTON

4.1. La situation géographique

Le canton Léré-rural est situé à l'extrême sud-ouest du Tchad dans la région du Mayo-Kebbi Ouest et précisément dans le département de Lac Léré, Sous-préfecture de Léré-rural.
Il est limité :

- Au Nord et au Nord-est par le Département de Mayo-Binder ;
- Au Sud-est par la Sous/préfecture de Lagon et de Guélo,
- A l'Ouest et au Sud-ouest par la République le Cameroun
- Et au Sud-ouest par la Sous/préfecture de Guégou et le canton Biparé.

4.2. Caractéristiques physiques du canton

4.2.1. Relief

Le canton a un relief accidenté dans sa partie nord par une chaine de colline et quelques dépressions qui occupent la partie sud et sud-est. A l'Ouest et au Sud-ouest se trouvent quelques collines et des grandes plaines situées au bord de lacs Léré et Tréné.

4.2.2. Climat et impacts du réchauffement climatique sur l'évolution du climat de la zone

Situé dans une zone de transition entre le climat sahélien et le climat soudanien du sud du pays, le climat du canton Léré est de type tropical humide avec une courte saison des pluies de juin à octobre et une longue saison sèche de novembre à mai.

Tendances climatiques dans la zone du canton Léré-rural ces dernières années. Les études sur les tendances climatiques de ces dernières années[4] montrent que les régimes de pluies sont de plus en plus variables, avec des années humides entre les années 1950 et 1960, deux décennies de sécheresse entre les années 1970 et 1980. La hauteur des pluies varie de 750 à 950 mm/an mais elle est souvent mal repartie dans le temps et l'espace. Selon les années, la saison des pluies commence plus ou moins tôt et se termine plus tôt (de fin juin à début septembre en 2021) ou tard à partir de mi-juillet jusque fin septembre.

En moyenne annuelle sur les 40 dernières années (1981-2023), les températures minimales ont augmenté de 2°C et les températures maximales de 1°C. La température minimale journalière dans le canton était d'environ 22°C et la température maximale journalière de 34 à 35°C. Lors de la saison des pluies, l'humidité fait descendre les températures autour de 26°C et 30°C, avant une remontée lors de l'évaporation suite à l'arrêt des pluies entre octobre et novembre. En janvier, les températures descendent jusque 16°C, puis dès le mois de mars, les températures remontent pour atteindre les plus hautes valeurs en avril et mai, avec des températures minimales à 26°C et des maximales au-dessus de 40°C.

[4] Baastel, ELLESadAPt, 2024, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 117 pages.

Les événements climatiques extrêmes, en particulier les sécheresses et les inondations, affectent les communautés et l'environnement du canton Léré de façon croissante. Les vents sont également devenus de plus en plus violents au cours de ces 30 dernières années.

Climat futur dans la zone du canton Léré-rural. D'après les projections climatiques réalisées dans le canton de Léré[5], les températures seront amenées à augmenter de 1°C à 2,5°C tout au long de l'année d'ici 2035 et 2060. L'humidité pendant la saison des pluies sera plus élevée, en particulier au début et à la fin de la saison des pluies. En termes de précipitations, les projections anticipent une augmentation du cumul de pluie de 100 à 200 mm par an. Il y aura davantage de jours de pluie en saison des pluies, et des pluies intenses. Il est important de noter l'allongement de la durée des séquences sèches pendant la saison des pluies : alors que ces séquences sèches sont de 4 à 5 jours actuellement, elles s'allongeraient à 6 ou 7 jours d'ici 2035 et 2060.

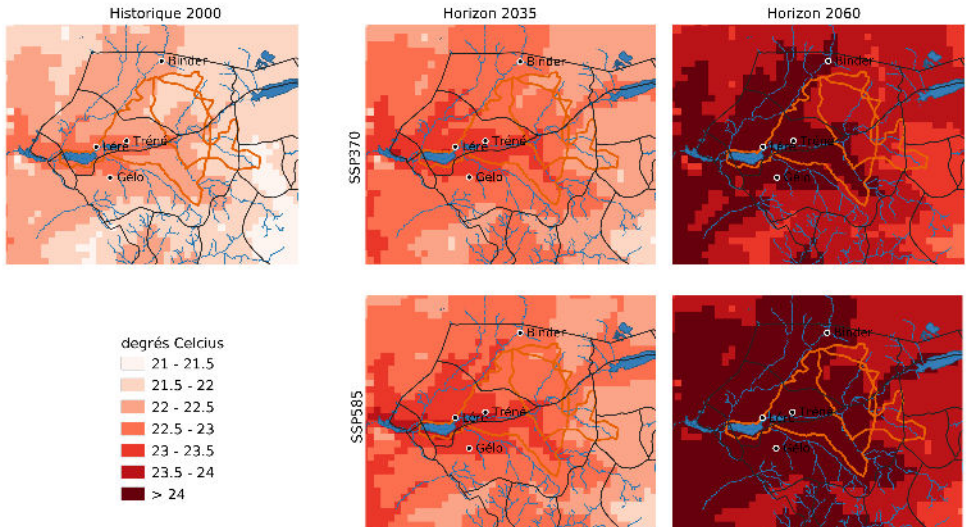


Figure 2 : Évolution de la moyenne annuelle des températures minimales journalières entre la période historique et les horizons futurs 2035 et 2060 dans la zone du canton Léré-rural

4.2.3. Sols

L'état des sols fait référence à l'ensemble des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques d'un sol, qui déterminent sa qualité et sa capacité à remplir ses fonctions. Ces fonctions incluent le support de la croissance des plantes, la filtration de l'eau et la régulation du cycle des nutriments. L'état des sols est donc un facteur crucial pour l'agriculture, l'environnement et la santé humaine. Une bonne connaissance de l'état des sols permet de prendre des mesures pour les préserver et de prévenir les risques liés à leur dégradation ou à leur pollution.

Il existe plusieurs types de sols qui caractérisent le canton Léré :

- Le sol argileux à l'Ouest ;
- Le sol argilo-sableux-limoneux dans les plaines bordant les lacs Léré et lac Tréné ;
- Le sol argilo-sableux dans la partie Nord-est ;
- Le sol ferrugineux dans la partie Nord.

D'un point de vue géologique, la zone de Léré est caractérisée par une diversité de formations géologiques comprenant principalement des roches métamorphiques protérozoïques et des

[5] Ibid.

formations de couverture, incluant des sédiments, des formations volcano-sédimentaires, volcaniques et détritiques, ainsi que des formations superficielles ferrallitiques et des alluvions.

Ces sols subissent une dégradation très accélérée due aux mauvaises techniques culturales, à la pression démographique, aux feux de brousse, à l'exploration d'uranium et à l'extraction artisanale de l'or. Selon les études de vulnérabilité aux changements climatiques menées en 2024, les sols du canton sont confrontés à différents enjeux de dégradation qui se manifestent à travers les phénomènes suivants : la dégradation et l'érosion des terres, qui constituent une forte menace pour l'agriculture et l'élevage, en entraînant une baisse des rendements et des revenus, et une instabilité de la production[6].

4.2.4. Ressources naturelles

4.2.4.1. Hydrologie et eaux de surface

Le canton Léré est drainé par un grand nombre de cours d'eau parmi lesquels :

- Le Mayo-Kebbi, cours d'eau principal et qui s'écoule d'est en ouest et traverse le lac Léré avant de sortir du Tchad. Les lac Léré (41 km^2) et Lac Tréné (10 km^2) font partie intégrante de son réseau hydrographique.
- Les chutes Gauthiot (environ 45 mètres de dénivelé) situées à environ 50 kilomètres en amont de Léré ;
- Quelques cours d'eau temporaire ;
- Quelques mares artificielles qui sont temporaires à savoir celles de Berliang et Zabifaing.

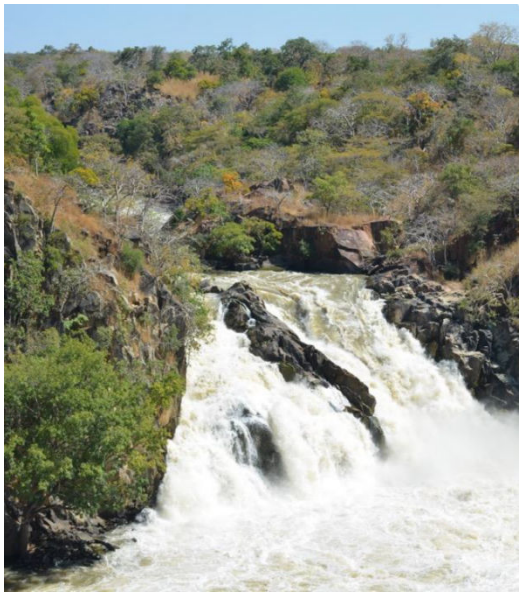


Photo 2 : Chutes Gauthiot *(source : Noé Tchad)*

Les mares naturelles temporaires ou permanentes, constituent des points d'eau utilisés par les éleveurs pour abreuver le bétail. L'ensemble de ces écosystèmes fluviaux et lacustres abritent une richesse faunistique aussi bien que végétale très élevée.

Sur le plan hydrogéologique, la zone de Léré présente une hydrogéologie complexe avec des nappes d'une profondeur modeste, un niveau statique moyen de 9 mètres et des forages atteignant généralement 16 mètres. Le paysage est très largement vallonné et les cours d'eau coulent dans des chéneaux de 1 à 2 mètres de profondeur ou dans des vallons encaissés d'une dizaine de mètres de profondeur. Les ressources en eaux souterraines sont importantes dans le canton, et d'accès difficile dans certaine partie du canton. En plus de la profondeur, il se pose le problème de salinité et de comblement des mayos par le sable suite à l'érosion.

Les eaux souterraines sont très peu sollicitées pour l'agriculture, en raison d'une pluviométrie suffisante et du potentiel assez important des eaux de surface. Les forages exploités à des fins agricoles sont donc rares, cependant des cultures maraichères pratiquées à Léré exploitent la nappe

[6] ELLESadAPt, 2024, Étude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL).

superficielle à travers les puits traditionnels aménagés dans les bas- fonds et dont les prélèvements ne sont pas connus.

Sur le plan chimique, les eaux sont globalement de bonne qualité pour la consommation et pour l'irrigation, car respectant la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à l'exception de quelques points d'eau présentant des teneurs en nitrates élevées[7].

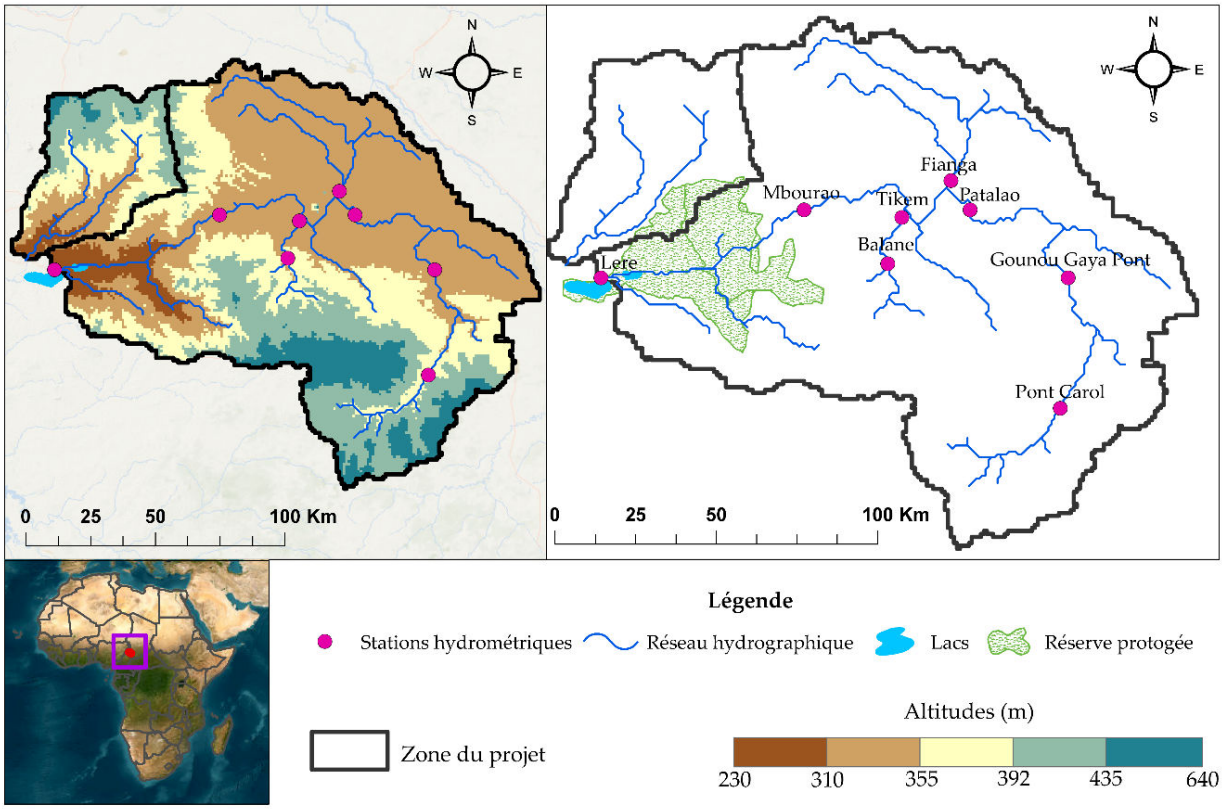


Figure 3 **: Localisation de Léré dans le réseau hydrographique du Mayo-Kebbi**
(source : carte réalisée par A. Bodian, 2024)

Problématiques liées aux ressources en eau

Le canton est confronté à de grandes difficultés d'accès à l'eau, en particulier en saison sèche. En effet, il y a une insuffisance des points d'approvisionnement en eau potable. Les quelques rares points d'eau captant les aquifères alluvionnaires se tarissent pendant la saison sèche. Cette condition de tarissement des points d'eau (surtout ceux qui dépendent des eaux souterraines) ne permet pas d'assurer correctement les petites activités génératrices des revenues pour des faibles ménages notamment les activités d'irrigation et d'élevage, mais aussi de reboisement.

Impacts futurs des changements climatiques sur les ressources en eau

D'après les projections climatiques produites pour la zone[8], les précipitations seront plus importantes aux horizons 2035 et 2060 dans la zone. Cela peut entrainer une augmentation des écoulements et du risque de crue.

[7] Etude hydrologique réalisée dans le cadre du projet ELLESadAPt par BARES.
[8] Baastel, ELLESadAPt, 2024, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 117 pages.

4.2.4.2. Végétation

Le canton de Léré se compose de deux principaux types de végétations :

- Une savane arborée au Nord et au Sud ;
- Une savane arbustive clairsemée au Sud et à l'Ouest.

Le canton comporte également la zone des lacs Léré et Tréné, des galeries forestières et de la prairie. Sur les rives des lacs, se développent des espèces végétales très appétées par les hippopotames, les lamantins et d'autres animaux sauvages et domestiques pendant la période de décrue. Cependant, les abords des lacs à proximité des villages ont un aspect steppique qui subit une dégradation environnementale due aux activités anthropiques et aux animaux domestiques.

Les forêts mises en défens dans le canton Léré-rural sont les suivantes :

- Guemoh : forêt Mabaïzou ;
- Guebanne : forêt Magroungdji ;
- Gauli : Magueré ;
- Teuchene : Zanching – Groung.

Les végétaux les plus dominants sont cités ci-après dans le tableau :

Tableau 1 : Espèces végétales rencontrées dans le canton

Nom en langue locale	Nom en français courant	Nom scientifique
• Wouri	• Figuier	• Ficusgnaphacarpa
• Eme	• Jujubier	• Zizuphusmauritiana
• Waa-fou	• Mimosa épineux	• Acacia seyal
• Keuhre	• Karité	• Visitellariaparadoxa
• Tebaakame	• Savonnier	• Balanitesaegyptiaca
• Baa	• Tamarinier	• Tamarindusindica
• Voore	• Citronnier de mer	• Ximenia americana
• Gooloum	• Verbenacae	• Vitex daniana
• Blee	• Néré	• Parkiabiglobasa
• Bahre	• Caï cédrat	• Kayasénégalensis
• Meuneuh	• Palmier doum	• Hyphaenethebaica

Source : PDL de Léré-rural, Version révisée 2019

Problématiques liées aux ressources végétales

Le couvert végétal du canton fait face à différents enjeux de dégradation qui se manifestent à travers les phénomènes suivants :

- La **dégradation et l'érosion des terres**, qui constituent une forte menace pour l'agriculture et l'élevage, en entraînant une baisse des rendements et des revenus, et une instabilité de la production. Au niveau national, les superficies dégradées ont été évaluées à 428 000 km^2, soit 33,43% de la superficie totale du pays.
- La **perte de couvert végétal** due au déboisement, de la pression foncière et aux feux de brousse qui affecte les moyens de subsistance des communautés fortement dépendantes des ressources naturelles avoisinant les villages. Dans le CAPBL, l'ensemble des formations végétales sont affectées, en particulier les galeries forestières, les prairies, la savane herbeuse, et la savane arborée qui a connu la plus forte diminution entre 2015 et 2024, tandis que la superficie dédiée aux cultures a fortement augmenté.
- La prolifération de plantes invasives, telles que la **jacinthe d'eau**, aux abords des lacs Léré et Tréné. Sa prolifération rapide réduit l'oxygénation des eaux, gêne les activités de pêche,

limite l'accès aux points d'eau, freine la navigation et accentue la dégradation des écosystèmes aquatiques. Elle constitue ainsi une contrainte importante pour les moyens de subsistance des communautés riveraines.



Photo 3 : Prolifération de jacinthe d'eau
(source : ELLESadAPt, 2025)

Les pratiques humaines telles que l'expansion agricole, le surpâturage, la déforestation, ainsi que l'usage d'intrants chimiques, constituent des facteurs contribuant à la dégradation des ressources végétales.

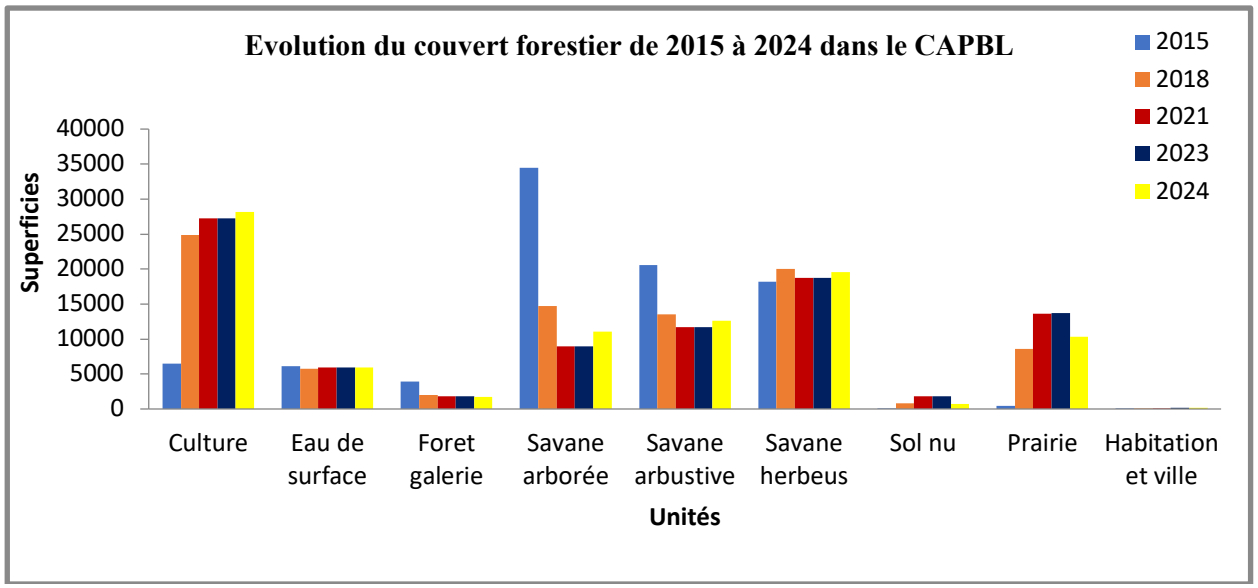


Figure 4 : Évolution du couvert forestier de 2015 à 2024 dans le CAPBL *(Source : Noé Tchad, 2024)*

Impacts des changements climatiques sur les ressources végétales

La hausse des températures de 1,5°C à 2,5°C prévue pour la zone aura de fortes conséquences sur la flore dans les années à venir. Le canton pourrait être affecté par la perte d'habitats due à la dégradation des écosystèmes et à la diminution du couvert végétal. L'augmentation des températures et sécheresses entrainerait une augmentation de la mortalité des arbres et pourrait contribuer aux feux de brousse. Les changements climatiques vont aussi altérer les capacités de floraison et de fructification de la végétation.

4.2.4.3. Les ressources fauniques

Le canton de Léré accueille une richesse faunistique en particulier dans la Réserve de faune de Binder Léré (RFBL) à l'est du canton. De nombreuses espèces animales d'importance touristique se trouvent dans la RFBL : des éléphants, des ourébis, des gazelles à front roux, de cob de fassa, de cob de roseau, de cob de Buffon, des phacochères, les buffles, des chacals etc.

Boîte 1 : Espèces fauniques emblématiques en danger dans le CAPBL (*Source : Noé, Rapport d'activité CAPBL, 2022)*

- *En danger critique d'extinction* : Girafe Kordofan, vautour africain, vautour charognard, vautour de Rüpell, vautour à tête blanche.
- *En danger* : Eléphant de savane, serpentaire, vautour oricou, vautour percnoptère.
- *Vulnérable :* Gazelle à front roux, bucorve d'Abyssinie, hippopotame, lamantin d'Afrique, panthère.

Tableau 2 : Liste de quelques espèces fauniques de la zone d'étude

Nom en langue locale	Nom en français courant
Kramé	Buba
Tanni	Cob de buffon
Banni	Cob defassa
Krame kapalfou	Damalisque
Brévo	Hippotrague
Panni	Céphalophe à flancs roux
Pépeu	Céphalophe de Grimm
Neu mini	Gazelle à front roux
Magoui Ngabé	Guib Harnaché
Haïn	Ourébi
Tessaï	Redunca, Cob de roseaux
Bill Tchouki	Phacochère
Chiacké	Cynocéphale, babouin doguera
Pingeri	Patas, Singe
Bangouraye	Vervet, singe
Dungu	Colobe guéréza
Makpeux heu	Outarde
Madjuli	Autriche
Seuh	Buffle
Lilli	Elan de Derby
Ballé	Eléphant
Maneu honré	Girafe
Seuh segguni	Rhinocéros
Zoamé	Hippopotame
Djelpink	Guépard
Kping	Léopard
M'bollé	Lion
Megueri	Hyène
Segouaye	Chacal
Chii	Crocodile du Nil

Source : PDL de Léré-rural, Version révisée 2019

La RFBL abrite aussi une grande quantité d'oiseaux, dont le peuplement et la diversité sont encore peu étudiés. On y rencontre les pintades sauvages, le héron, la grue couronnée, Martin pêcheur, sarcelles, les aigrettes, les piques bœufs, etc.

Dans les deux lacs du canton, on y rencontre de part et d'autre des lamantins, des hippopotames, des tortues marines, des crocodiles et des poissons de différentes espèces. On trouve 26 sites de crocodiles répartis dans 10 villages du canton Léré-rural : Guemoh, Geubanne, Malta, Mbourseu, Teubara, Dakilgo, Yanli, Gauli, Zafiri et Irime.



Photo 4 : Troupeau d'éléphants et groupe de 6 girafes évoluant au sud des chutes Gauthiot

(*Source : Programme d'Appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles (APEF) - Stratégie d'intervention Lutte Anti-Braconnage (LAB) dans la Réserve de Faune de Binder-Léré. Photos prises par Jaime Dias (WFC) lors du survol du 17 septembre 2019 et le 8 octobre 2019)*

Problématiques liées à la faune

Des pratiques humaines telles que le braconnage, portent directement atteinte à la faune et notamment les espèces protégées. D'autres pratiques humaines fragilisant les habitats, telles que l'expansion agricole, la déforestation, ainsi que l'usage d'intrants chimiques, contribuent à mettre la faune en danger. Les feux de brousse menacent également les ressources fauniques.

Impacts des changements climatiques sur la faune

Sous l'effet des changements climatiques telles que les sécheresses et les inondations qui entraînent la dégradation des écosystèmes et la perte des habitats, la faune pourrait être fortement fragilisée.



Photo 5 : Lamentin

4.2.4.4. Ressources naturelles non renouvelables

Le canton regorge des ressources minières[9] : (i) l'uranium à Madadjang, Teubang et Zahbili exploré par les Sud-africains, (ii) la présence de l'or à Tessalet, Yanli, Matta, Bodoro, Teubara, Guemouh, Leubouri et Zazeuré et exploité d'une manière anarchique, (iii) les carrières de sable fluvial qu'on retrouve le long des Lacs et mayos après leur remontée, (iv) les carrières de latérite servant à fabriquer des briques en terres cuites.

L'exploitation de ces ressources minières se fait de façon traditionnelle et constitue une grande source de revenu pour le canton, notamment en employant de jeunes ruraux. L'exploitation informelle de l'or a des conséquences non seulement sur l'environnement mais aussi sur les exploitants à cause de la dangerosité de la pratique d'extraction.

4.2.5. Les aires protégées

Le canton Léré se trouve dans le Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL), cogéré par l'ONG NOE, les services de l'Etat et la population représentée par les instances locales d'Orientation et de Décision (ILOD). Situé dans la partie sud-ouest du Tchad, près de la frontière camerounaise, le CAPBL s'étend sur une superficie de 171 500 ha et se partage en deux zones comprenant : le Parc National de Zah-Soo (PNZS) (81 500 ha), qui constitue la zone de protection intégrale inhabitée, et la Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL) (90 000 ha) équivalente à une zone d'écodéveloppement contrôlée où vivent des communautés. La RFBL s'étend sur 3 départements, El-Ouya, Mayo- Binder et Lac-Léré.

La RFBL a été créée en 1974, par décret présidentiel (Décret N° 169/PR/1974/EPPC/PNR), afin de réglementer l'accès et l'utilisation des ressources dans le périmètre de la réserve. Il est notamment interdit de créer de nouveaux villages, sans autorisation expresse du préfet du Chef-lieu, et après accord du ministère des Eaux et forêts ; de chasser, poursuivre, capturer, piéger ou tuer toute espèce animal sauvage, de pratiquer tout ébranchage des arbres ; et de circuler en véhicule à moteur, en dehors des routes et des pistes. Les habitants résidant à l'intérieur de la réserve disposent des droits d'usage suivants : le droit de faire leurs cultures ; de pratiquer l'élevage des animaux domestiques habituels ; de faire pâturer leurs animaux domestiques ; de cueillir et récolter des produits naturels (racines, fruits, miel, etc.) ; ainsi que le bois mort. La Réserve relève de trois chefferies coutumières contrôlées par le Gong de Léré, le Gong de Lagon et le Lamido de Binder.

Afin de remédier à certaines menaces sur les ressources naturelles et les espèces animales et sauvages (braconnage, pêche illégale ou mauvaises pratiques agricoles), et contribuer au développement socio-économique des communautés, le PNZS a été créé officiellement en 2022 (Loi Nº 003/PCMT/2022). Dans les limites du PNZS, le pâturage, le défrichement, la chasse, l'exploitation agricole, forestière ou minière, la pêche, la cueillette, le dépôt des déchets, les activités polluantes, les feux incontrôlés y sont interdits.

Le CAPBL renferme d'innombrables espèces animales et floristiques d'importances touristique. Le Complexe a été classifié Aire protégée Catégorie II & IV, et la RFBL Site Ramsar (zone humide d'importance internationale), ainsi que Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

[9] PDL de Léré rural, Version révisée 2019.

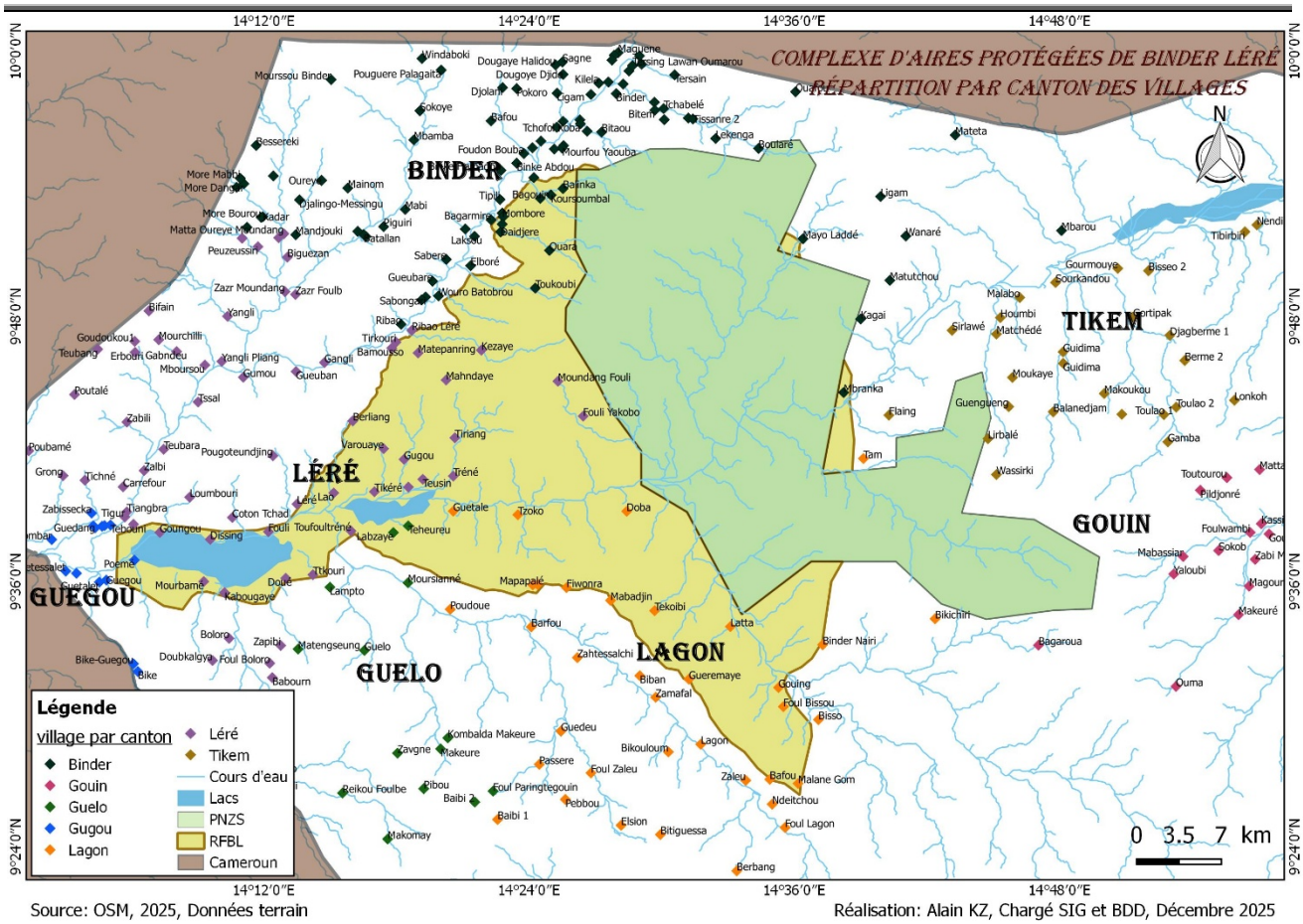


Figure 5 : Carte du CAPBL incluant le canton Léré (source : Noé Tchad)

4.2. Milieu humain

4.2.1. Historique du Canton

Le canton de Léré, situé dans la province du Mayo-Kebbi Ouest au Tchad, a une histoire riche et complexe, marquée par la présence du royaume Moundang et son interaction avec les administrations coloniales française et allemande

Les récits historiques nous permettent d'affirmer que le peuple Moundang serait venue de la vallée du Nil en Egypte et traversent le mont Mandara dans le plateau de l'Adamawa au Cameroun et s'installent à « Waa Izor », puis à Loumbouri. La plus grande partie est peuplée des Moundangs, des Guidars dans sa partie Nord, les Mambayes au Sud-est, les Haoussas au bord du Lac Léré. Selon l'histoire les Moundangs se sont révoltés contre la conquête venant de Yola au Nigeria. Les peuples envoyés sont des peuhls, qui sont actuellement à Binder.

Au sujet de la chefferie traditionnelle, la monographie décrite par TCHOUDIBA BOURDJOLBO édifie pleinement sur l'arbre généalogique «au pays Moundang, le titre d'un chef, correspond au titre porté par son arrière-grand-père, cela explique le fait que les mêmes titres reviennent d'une façon circulaire toutes les trois générations. Ce n'est pas n'importe quel individu qui accède au trône à Léré. Il faut être du clan Moundang Gong-Daba, Moundang Gong-bianni et Moundang kaneni qui prend principalement le pouvoir à tour de rôle à Léré et dans les villages sous domination de Léré (TCHOUDIBA BOURDJOLBO, peuple moundang du Tchad, histoire et culture).

L'organisation des notables et leurs fonctions se présentent comme suit. En ce qui concerne les titres à la cour royale, les membres de la cour portent les mêmes titres que ceux en usage au pays Bornou et Haoussa dont l'homme moundang est aussi client car c'est presque ou formellement les mêmes titres qui reviennent comme :

- Le premier ministre chef de tous les notables s'appelle Waziri ;
- Le général en chef des forces armées qui est reconnu sous le nom de Kaigama ; Le responsable de la cour royale est le Sarkin Fada ;
- Le ministre de la Justice, chef du tribunal lui qui s'occupe de régler tous les litiges est titré Alkali.

Certains officiers supérieurs forment un groupe important, jouant le rôle de commandant en chef de la cavalerie décorée, revêtue de moquette feutrée et ouatée.

4.2.2. Démographie

Le canton Léré-rural est subdivisé en cinquante-sept (57) villages. Il s'étend sur une superficie de 823 km^2 sur laquelle vit une population estimée à 39 539 habitants. Selon le recensement du BCR (Binding Corporate Rules) de 1993, le canton comptait 92 303 habitants[1] pour une densité de 12 habitants/ km^2. Le canton Léré-rural est en partie couvert par le CAPBL.

4.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle

L'organisation sociale, politique et culturelle est structurée autour de la royauté, des clans, et de rituels liés au cycle agricole. Le roi (Go ou Gong) occupe une place centrale, garantissant l'ordre social, cosmique et symbolique, tandis que les clans (bane) et les masques (mundere) jouent un rôle important dans la vie sociale et religieuse.

L'administration cantonale est appuyée dans sa mission de développement par le Comité Cantonal de Développement (CCD), les services déconcentrés de l'État, et les organisations communautaires de base (OCB) sont des acteurs de la société civile locale. Cette mosaïque d'acteurs constitue le socle d'une gouvernance participative, devant favoriser une synergie d'actions au service du développement local. Toutefois, l'efficacité de cette gouvernance dépend de l'existence d'un cadre structuré de dialogue, de coordination et de redevabilité.

4.2.4. Système sanitaire et éducatif

4.2.4.1. Système sanitaire

Le canton dispose de vingt-un (21) Centres de Santé pour couvrir les 57 villages du canton.

Les centres de santé du canton souffrent d'un manque crucial d'équipements médicaux et d'un personnel insuffisant pour répondre aux besoins de la population. La répartition des centres de santé n'est pas homogène, laissant certaines zones rurales ou isolées avec un accès limité aux soins. De plus, le manque d'accès à l'eau potable est un problème majeur, causant des maladies hydriques et affectant la santé de la population. Ces problèmes entraînent une détérioration de la santé de la population, avec une augmentation des maladies liées au manque d'hygiène et des difficultés d'accès aux soins de base. Il est ainsi essentiel d'investir dans l'acquisition d'équipements médicaux et dans la formation du personnel de santé. De même, une meilleure planification de la répartition des centres de santé permettrait d'assurer un meilleur accès aux soins.

Tableau 3 : Information sur la population couverte par les centres de santé

Population	Hommes	Femmes	Enfants (moins de 5 ans)
Population total couverte	32 900	35 043	18 884

Les pathologies les plus fréquentes sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Principales pathologies rencontrées ces 5 dernières années

Maladies fréquentes	2024	2023	2022	2021	2020
Paludisme	5 086	5 999	6 424	53	0
Diarrhée/dysenterie	67	121	83	0	0
Typhoïde	0	0	0	0	0
Fièvre jaune	59	25	21	0	0
Hépatite	0	0	0	0	0
Tuberculose	0	0	0	0	0
VIH/SIDA	0	0	0	0	0
Lèpre	0	0	0	0	0
Infection Respiratoire Aigue	606	642	908	5	0
Cholera	0	0	0	0	0
Rougeole	41	38	27	0	0
Conjonctivite	65	141	81	0	0
Dermatose	137	194	262	1	0

Source : Hôpital de District de Léré, janvier 2025

- **Les ressources humaines et matérielles**

Le secteur de la santé au canton Léré, comme dans de nombreux autres cantons, fait face à des défis importants en termes de ressources humaines et matérielles. Le personnel qualifié existe, mais en nombre insuffisant, ce qui, combiné à un faible équipement, limite la capacité des établissements de santé du canton à fournir des services de qualité. De plus, les formations sanitaires rencontrent des difficultés dans l'acquisition et la maintenance des équipements nécessaires

- **Défis et enjeux du secteur de la santé :**

Le système de santé du canton présente de nombreuses faiblesses, notamment un manque de personnel qualifié, des infrastructures sanitaires insuffisantes et mal équipées, le faible taux du rehaussement des plateaux techniques, des difficultés de supervision, et un accès limité aux services de santé. De plus, des contraintes socioculturelles, un faible taux de couverture vaccinale, et des problèmes de mobilisation des ressources entravent son efficacité.
Le système de santé du canton est caractérisé par :

❖ *Ressources humaines :*
• Insuffisance de personnel qualifié en termes de nombre et de compétences à tous les niveaux du système.
• Besoin de formation continue et de recyclage pour le personnel de santé.

- *Infrastructures et équipements :*
  - Infrastructures sanitaires construites avec des matériaux non durables.
  - Manque d'équipements médicotechniques et de mobilier de bureau.
  - Chaîne du froid inexistante (réfrigérateurs, congélateurs, glacières).
  - Manque des ambulances pour le transport des patients graves.
  - Manque de matériel informatique et audiovisuel
  - Impacts des aléas climatiques (inondations) sur les infrastructures : toitures envolées, dégradations.

- *Plateau technique faible :*
  - Manque d'appareils d'imagerie médicale (IRM, scanner),
  - Manque d'équipements de laboratoire,
  - Manque de salles d'opération modernes, ou d'autres outils essentiels pour la prise en charge des patients.

- *Supervision et coordination :*
  - Supervision insuffisante des activités de santé.
  - Manque de véhicules de liaison pour la supervision.

- *Facteurs contextuels :*
  - Contraintes socioculturelles : préjugés et mauvaises habitudes influençant l'utilisation des services de santé.
  - Problèmes d'inaccessibilité dus aux conditions climatiques.
  - Faible mobilisation des ressources allouées au district.

4.2.4.2. La protection des couches vulnérables

Dans certains villages du canton, les personnes handicapées sont confrontées à des discriminations et à la stigmatisation, ce qui entrave leur accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi, limitant ainsi leur insertion socio-professionnelle. En effet, les personnes handicapées subissent des préjugés et des attitudes négatives qui les marginalisent dans divers aspects de la vie quotidienne, y compris l'accès à l'école et aux formations. Cette discrimination se traduit par des obstacles à leur participation sociale et professionnelle, les privant de nombreuses opportunités.

Ces obstacles persistent malgré les lois et les politiques visant à promouvoir l'inclusion des personnes handicapées. Il est donc crucial de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre la discrimination, sensibiliser la population et favoriser leur pleine participation à la société.

Aussi, dans certains villages du canton, les personnes indigentes font face à des difficultés considérables, notamment un accès limité aux soins de santé et à une alimentation suffisante, souvent liées à un manque de ressources financières. En effet, dans de nombreuses communautés, l'indigence est définie non seulement par l'absence de biens matériels, mais aussi par l'incapacité à subvenir à ses besoins élémentaires, comme l'accès à la nourriture, aux soins de santé, et au logement. Les personnes indigentes peuvent souffrir de maladies chroniques, et leur état de santé peut être aggravé par un manque de soins appropriés.

La pauvreté et l'indigence sont des problèmes sociaux complexes, qui peuvent être exacerbés par des facteurs tels que le manque d'accès à l'éducation, à l'emploi, et à des services de base. Dans de nombreux cas, les personnes indigentes dépendent de l'aide de leur communauté et d'organisations caritatives pour survivre.

En somme, l'indigence dans les villages est une réalité complexe, qui nécessite une approche multidimensionnelle pour améliorer la vie des personnes touchées. Cela passe par des actions visant à améliorer l'accès aux services de base, à renforcer les mécanismes de soutien social, et à promouvoir l'inclusion économique des populations vulnérables ;

Il faut souligner aussi que l'augmentation de l'alcoolisme, du vagabondage sexuel et de la propagation du VIH dans le canton appelle à une réponse globale et concertée. En agissant sur la prévention, les soins et l'implication communautaire, il est possible de réduire le malaise social et de préserver la santé et le bien-être de tous.

Les femmes, les enfants et les personnes âgées font également partie des couches de la population les plus vulnérables. Elles ont été identifiées comme étant les groupes sociaux les plus à risque aux changements climatiques selon le Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) (République du Tchad, 2010) et la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) (République du Tchad, 2015). Les accès différenciés aux ressources naturelles, au foncier, aux services financiers, aux prises de décision à l'échelon du ménage ou communautaire et rôles socio-culturels traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes, sont des facteurs explicatifs de ces différents niveaux de résilience.

4.2.4.3. Emploi et formation des jeunes à l'entreprenariat et à l'auto-emploi

La question de l'emploi des jeunes se pose avec acuité et constitue une préoccupation pour les parents et les autorités cantonales. En effet, le nombre de demandeurs d'emploi est en perpétuelle augmentation et la situation de l'emploi devient de plus en plus inquiétante au regard du nombre de diplômés sans emploi. Le manque d'opportunités d'emploi local entraîne souvent l'exode des jeunes vers les villes ou même à l'étranger, à la recherche de meilleures opportunités.

4.2.4.4. Système éducatif

- **L'enseignement primaire (2023-2024)**

Bien que le canton de Léré-rural ait un niveau d'accès à l'éducation primaire relativement bon, avec un taux d'achèvement stable, il est encourageant de constater une amélioration du taux net de scolarisation au fil des années. Le canton Léré-rural, affiche des taux nets de scolarisation (TNS) et d'achèvement du primaire (TAP) satisfaisants par rapport aux normes nationales. Le TNS a connu une augmentation progressive, passant de 96.49% en 2018/2019 à 97.63% en 2022/2023. Le TAP est resté stable au cours de ces cinq dernières années.

Tableau 5 : Évolution des indicateurs de l'enseignement primaire

Indicateurs scolaires	Pourcentage (%)				
Primaire	**2018/2019**	**2019/2020**	**2020/2021**	**2021/2022**	**2022/2023**
Taux net de scolarisation au primaire en %	G : 97.09 F : 96.81 T : 96.49	G : 97.18 F : 96.73 T :96.95	G : 97.44 F : 96.85 T : 97.14	G : 98.16 F : 97.03 T : 97.59	G : 98.52 F : 96.74 T : 97.63
Taux de redoublement au primaire en %	G : 15.55 F : 15.76 T : 18.07	G : 16.24 F : 18.52 T : 17.38	G : 17.55 F : 19.43 T : 18.49	G : 14.86 F : 16.39 T : 15.62	G : 15.77 F : 16.90 T : 16.33
Taux d'abandon au primaire en %	G : 02.90 F : 03.18 T : 03.58	G : 03.68 F : 03.84 T : 03.76	G : 02.73 F : 03.51 T :03.12	G : 03.02 F : 03.18 T : 03.10	G : 02.44 F : 03.78 T : 03.11
Taux d'achèvement dans le primaire en %	G : 97.09 F : 96.81 T : 96.49	G : 97.18 F : 96.73 T :96.95	G : 97.44 F : 96.85 T : 97.14	G : 98.16 F : 97.03 T : 97.59	G : 98.52 F : 96.74 T : 97.63

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

Le canton Léré-rural compte un total de 111 écoles primaires, réparties comme suit : 63 écoles publiques, 21 écoles communautaires et 27 écoles privées laïques. Ces élèves sont encadrés par 479 enseignants dont 423 contractuels (maitres communautaires), soit 88% de l'effectif, et 56 enseignants de l'Etat.

Tableau 6 : Statistiques de l'enseignement primaire du canton de Léré (MEN/IDEN, 2024)

Niveaux	Nombre	Statuts des établissements scolaires			Nombre d'enseignants	
		Publiques	Communautaires	Privées laïque	Etat	Contractuel
Primaire	111	63	21	27	56	423
Total	**111**	**63**	**21**	**27**	**56**	**423**

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

Il faut noter que ces écoles ont accueilli 126 550 élèves dont 57 176 filles.

Tableau 7 : Effectif des élèves de l'enseignement primaire

Niveaux	Effectifs				
	2019	2020	2021	2022	2023
Primaire	G : 920 F : 8463 T : 17683	G : 11178 F : 10145 T : 21323	G : 11892 F : 10646 T : 22538	G : 11765 F : 11010 T : 22775	G : 11585 F : 11473 T : 23058

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

Le ratio élèves/enseignant dans le primaire au canton Léré a diminué de 304 en 2019 à 202 en 2023, ce qui indique une amélioration de la disponibilité des enseignants par rapport aux élèves. En d'autres termes, il y avait 304 élèves pour chaque enseignant qualifié en 2019, et ce nombre est passé à 202 en 2023. Cette évolution peut être attribuée à divers facteurs, tels que le recrutement de nouveaux enseignants, des politiques éducatives visant à réduire les classes surchargées, ou une diminution du nombre d'élèves dans le primaire.

Le ratio élèves/enseignants communautaires au primaire est passé de 44 élèves pour un enseignant en 2019 à 45 élèves pour un enseignant en 2023, sur les cinq dernières années, selon des données. Cela signifie qu'il y a eu une légère augmentation de la charge de travail des enseignants communautaires dans les écoles primaires sur cette période. En 2019, chaque enseignant communautaire primaire devait en moyenne gérer 44 élèves, tandis qu'en 2023, ce nombre est passé à 45. Cette augmentation, bien que faible, peut indiquer une pression accrue sur les enseignants et potentiellement un impact sur la qualité de l'enseignement.

Il est important de noter que ce ratio ne concerne que les enseignants communautaires, et non l'ensemble des enseignants du primaire. De plus, il est possible que d'autres facteurs, tels que le nombre d'élèves par classe ou le niveau de ressources disponibles, puissent également influencer la qualité de l'éducation.

Le ratio élèves/classe au primaire dans le canton Léré, a augmenté de 144 en 2019 à 187 en 2023. Cela signifie qu'il y a eu une augmentation du nombre d'élèves par classe durant cette période.

Le ratio élèves/classe est un indicateur qui montre le nombre moyen d'élèves inscrits dans une classe donnée. Le ratio élèves par table-banc est passé de 19 en 2019 à 29 en 2023, ce qui indique une détérioration des conditions d'apprentissage sur la période. Cela signifie qu'il y a eu une augmentation du nombre d'élèves par table-banc, ce qui peut rendre l'environnement d'apprentissage moins confortable et moins propice à la concentration.

Tableau 8 : Indicateurs de l'enseignement primaire

Niveaux	Années				
Primaire	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Ratio élèves/enseignants qualifiés	304	276	243	228	202
Ratio élèves/enseignants communautaires	44	49	46	41	45
Ratio élèves/salle de classe	144	174	182	189	187
Ratio élèves/Manuel scolaire	10	12	12	14	16
Ratio nombre d'élèves/table-banc	19	22	24	26	29

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

❖ L'enseignement moyen (2023-2024)

L'enseignement moyen est accessible aux élèves ayant validé leur CM2. Le canton rural de Léré compte 22 collèges, dont 13 publics, 2 communautaires et 7 privés. Ces établissements ont accueilli 10 108 collégiens durant l'année scolaire 2022-2023, avec 4 559 filles, soit 45% du total. En effet, la transition vers l'enseignement moyen est conditionnée par la réussite au CM2. Le canton de Léré dispose d'un réseau d'établissements diversifié pour accueillir les élèves, avec une représentation féminine de 45% parmi les collégiens.

Tableau 9 : Statistiques de l'enseignement moyen du canton Léré-rural (MENPC/IDENPC, 2024)

Niveaux	Effectifs				
Moyen	G : 3818 F : 3021 T : 6839	G : 4367 F : 3763 T :8130	G : 4820 F : 4214 T : 9036	G : 4783 F : 4446 T : 9229	G : 5549 F : 4559 T : 10108

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

Ces collégiens sont encadrés par 357 professeurs dont 209 vacataires, soit 59%.

Tableau 10 : Statistiques de l'enseignement primaire du canton de Léré (MENPC/IDENPC, 2024)

Niveaux	Nombre	Statuts des établissements scolaires			Nombre d'enseignants	
		Publiques	Communautaires	Privées laïque	Etat	Contractuel
Moyen	22	13	02	07	17	191
Total	**22**	**13**	**02**	**07**	**17**	**191**

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

Le taux net de scolarisation dans le moyen et secondaire au canton Léré a augmenté de 97.18% en 2019 à 97.96% en 2023. Cela représente une augmentation de 0.78 points de pourcentage en cinq

ans. Il est important de noter que le taux net de scolarisation est le pourcentage d'enfants d'âge scolaire qui sont effectivement inscrits à l'école à ce niveau d'enseignement.

Bien que l'augmentation soit positive, il est important de noter que l'augmentation n'est que de 0.78 points de pourcentage. Cela signifie que bien que la scolarisation ait augmenté, il y a encore des enfants des villages du canton qui ne sont pas inscrits à l'école secondaire.

Pour comprendre les raisons de cette augmentation, il serait utile d'examiner les données des années précédentes et de voir s'il y a eu des facteurs spécifiques qui ont contribué à cette hausse. De plus, il serait important de déterminer pourquoi tous les enfants n'ont pas encore accès à l'éducation secondaire dans le canton.

Quant au taux d'achèvement dans le moyen et le secondaire, il a augmenté passant de 97.18% en 2019 à 97.96 % en 2023.

Tableau 11 : Évolution des indicateurs de l'enseignement moyen et secondaire

Indicateurs scolaires	**Pourcentage (%)**				
Moyen et secondaire	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Taux de réussite au BEF en %	G : 74.33 F : 68.53 T : 51.91	G : 71.29 F : 52.76 T : 63.46	G : 69.94 F : 62.71 T : 66.32	G : 70.25 F :63.78 T : 67.01	G : 74.62 F : 66.18 T : 70.40
Taux net de scolarisation au moyen et secondaire en %	G : 97.27 F : 96.68 T : 97.18	G : 98.93 F : 96.75 T : 98.30	G : 97.40 F : 96.32 T : 96.86	G : 97.54 F : 97.13 T : 97.33	G : 98.19 F : 97.74 T : 97.96
Taux de redoublement au moyen et secondaire en %	G : 23.80 F : 23.62 T : 23.75	G : 11.35 F : 18.29 T : 14.82	G : 17.14 F : 19.45 T : 18.29	G : 21.63 F : 24.12 T : 22.87	G : 15.71 F : 17.38 T : 16.54
Taux d'abandon au moyen et secondaire en %	G : 02.72 F : 03.31 T : 02.89	G : 01.06 F : 03.24 T : 01.69	G : 03.10 F : 04.47 T : 03.78	G : 01.92 F : 02.59 T : 02.25	G : 02.91 F : 03.22 T : 03.09
Taux d'achèvement dans le moyen et secondaire en %	G : 97.27 F : 96.68 T : 97.18	G : 98.93 F : 96.75 T : 98.30	G : 97.40 F : 96.32 T : 96.86	G : 97.54 F : 97.13 T : 97.33	G : 98.19 F : 97.74 T : 97.96
Taux de réussite au BAC en %	G : 35.87 F : 20.50 T : 25.49	G : 18.86 F : 10.67 T : 16.56	G : 47.53 F : 39.14 T : 43.22	G :52.37 F : 45.79 T : 49.08	G : 45.12 F : 43.81 T : 44.46

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

Une diminution du ratio élèves/enseignant qualifiés, de 325 en 2019 à 306 en 2023, indique une amélioration de la disponibilité des enseignants par rapport aux élèves dans le moyen au canton Léré. Un ratio plus faible signifie qu'il y a moins d'élèves par enseignant, ce qui peut potentiellement permettre aux enseignants de mieux accompagner chaque élève. Un ratio plus bas suggère qu'il y a plus d'enseignants disponibles pour un nombre donné d'élèves, ce qui peut se traduire par des classes potentiellement moins chargées et une meilleure attention individuelle.

La diminution du ratio élèves/enseignant au canton Léré est un signe positif, mais il est important de considérer d'autres facteurs pour une analyse complète de la situation éducative.

Le ratio élèves par enseignants communautaires dans le niveau moyen est resté stable à 66 élèves pour un enseignant entre 2019 et 2023.

Ce ratio est un indicateur important de la charge de travail des enseignants et de la possibilité d'attention individuelle qu'ils peuvent accorder aux élèves. Un ratio plus faible est généralement considéré comme souhaitable pour un meilleur accompagnement des élèves. Il est important de noter que ce ratio ne prend en compte que les enseignants communautaires et le niveau moyen, et non l'ensemble du système éducatif.

L'augmentation du ratio élèves par classe, passant de 488 à 694 dans le canton Léré entre 2019 et 2023, indique clairement une hausse du nombre d'élèves par classe. Cela signifie que les classes sont devenues plus chargées pendant cette période.

Le ratio élèves par classe est un indicateur de la densité d'élèves dans un établissement scolaire. Une augmentation de ce ratio signifie qu'il y a plus d'élèves qui partagent la même salle de classe. Dans le cas du canton Léré, l'augmentation de 488 à 694 élèves par classe est une hausse significative, suggérant un accroissement de la population scolaire ou une diminution du nombre de classes disponibles. L'augmentation du ratio élèves par classe est donc un signe d'une pression accrue sur le système éducatif dans le canton Léré.

La diminution du ratio élève par table banc, de 12,38 en 2019 à 10,85 en 2023, indique une amélioration des conditions d'apprentissage dans les établissements d'enseignement moyen du canton. Cela signifie qu'il y a moins d'élèves par table, ce qui peut potentiellement rendre l'environnement d'apprentissage plus confortable et moins propice à la distraction.

La diminution du ratio élèves par table banc est donc un signe encourageant d'amélioration des conditions d'apprentissage dans les écoles secondaires de la région, potentiellement conduisant à un environnement d'apprentissage plus favorable pour les élèves.

Tableau 12 : Indicateurs de l'enseignement Moyen

Niveaux	Années				
Moyen	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Ratio élèves/enseignants qualifiés	325	353	337	321	306
Ratio élèves/enseignants communautaires	66	78	74	70	66
Ratio élèves/salle de classe	488	677	683	688	694
Ratio nombre d'élèves/table-banc	12.38	10.37	10.54	10.63	10.85
Taux de couverture en infrastructures	12.38	10.37	10.54	10.63	10.85

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de Lac-Léré

- **L'enseignement secondaire (2023-2024)**

L'enseignement secondaire général accueille les élèves venant du moyen désirant poursuivre les études dans le domaine général. En 2023, le canton compte 11 lycées (dont 09 publics et 02 privés laïque) avec 3281 élèves dont 1574 filles, soit 48 % de l'effectif.

Tableau 13 : Statistiques de l'enseignement secondaire du canton de Léré (MENPC/IDENPC, 2024)

Niveaux	Nombre	Statuts des établissements scolaires		Nombre d'enseignants	
		Publiques	Privées laïque	Etat	Contractuel
Secondaire	11	09	02	15	73
Total	**11**	**09**	**02**	**15**	**73**

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

L'enseignement secondaire général se caractérise par un taux d'achèvement en hausse, passant de 97.18% (dont 96.68 % pour les filles et 97.27% pour les garçons) en 2018//2019 à 97.96 % (dont 97.74 % pour les filles et 98.19% pour les garçons) en 2022/2023[10].

Tableau 14 : Indicateurs de l'enseignement secondaire

Niveaux	Années				
Secondaire	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Ratio élèves/enseignants qualifiés	137	133	138	142	147
Ratio élèves/enseignants communautaires	37	42	45	49	46
Ratio élèves/salle de classe	162	128	133	146	149
Ratio nombre d'élèves/table-banc	81	70	66	69	74
Taux de couverture en infrastructures	37.93	47.05	47.35	47.48	47.51

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

L'augmentation du ratio élèves/enseignant qualifiés, passant de 137 à 147 entre 2019 et 2023 dans le secondaire au canton de Léré, indique effectivement une augmentation du nombre d'élèves par enseignant. Cela signifie que la disponibilité des enseignants qualifiés diminue par rapport au nombre d'élèves, ce qui peut potentiellement impacter la qualité de l'enseignement et l'attention individuelle accordée à chaque élève.

Une augmentation du ratio élèves/enseignant, comme observée à Léré, suggère une pression accrue sur le corps enseignant et potentiellement des difficultés pour garantir un enseignement de qualité pour tous les élèves.

Le ratio élèves-enseignant dans le secondaire au niveau des enseignants communautaires a augmenté, passant de 37 élèves par enseignant en 2019 à 49 élèves par enseignant en 2023. Cela indique une diminution de la densité d'encadrement des élèves par enseignant au cours de cette période. En d'autres termes, en 2019, chaque enseignant communautaire du secondaire était responsable en moyenne de 37 élèves, tandis qu'en 2023, ce chiffre est passé à 49 élèves. Cette augmentation du ratio peut avoir des implications sur la qualité de l'enseignement et l'accompagnement des élèves, car un ratio plus élevé peut rendre plus difficile l'attention individualisée et le suivi de chaque élève.

Il est important de noter que ce ratio peut varier selon les établissements et les villages, et qu'il est également pertinent de prendre en compte d'autres facteurs tels que les ressources disponibles et la formation des enseignants.

[10] Cf tableau n°14.

Un ratio élèves par salle de classe de 162 en 2019 à 149 en 2023 indique une diminution du nombre d'élèves par classe. Un ratio plus bas signifie qu'il y a moins d'élèves par classe. La diminution de 162 à 149 indique une amélioration de la situation, avec moins d'élèves par classe en 2023 qu'en 2019.En d'autres termes, un ratio plus faible signifie que les classes sont moins surchargées.

La diminution du ratio élèves par table-banc, de 81 en 2019 à 74 en 2023, est généralement perçue comme une amélioration des conditions d'apprentissage. Cela indique que les classes sont moins surchargées, ce qui peut potentiellement favoriser une meilleure concentration et un apprentissage plus personnalisé pour les élèves. Un ratio plus faible signifie que chaque élève dispose de plus d'espace et a moins de distractions, ce qui peut être bénéfique pour se concentrer sur le travail scolaire. Cependant, bien que la diminution du ratio soit un signe positif, il est essentiel d'analyser l'ensemble des facteurs qui contribuent à la qualité de l'éducation pour avoir une vision complète de la situation.

De façon générale, le besoin d'augmenter l'effectif de personnel enseignant arabophone dans le canton de Léré-rural a été identifié.

❖ L'éducation non formelle

L'enseignement non formel regroupe l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle.

- **L'alphabétisation :**

Dans le canton de Léré, l'alphabétisation est accessible à travers des centres situés dans des lieux religieux et même chez des individus. Le canton de Léré compte un total de 1261 personnes apprenantes, et parmi elles, 749 sont des femmes, ce qui représente 59% de l'ensemble des apprenants.

Les principales difficultés des centres d'alphabétisation sont le manque de moyens financiers pour la prise en charge des animateurs, le manque d'animateurs qualifiés et l'insuffisance de matériel pédagogique tel que les manuels. En effet, les centres d'alphabétisation ont souvent des difficultés à rémunérer correctement les animateurs, ce qui peut entraîner une rotation du personnel et un manque de motivation. Il y a un besoin crucial de formateurs qualifiés dans le domaine de l'alphabétisation. Des programmes de formation spécifiques et adaptés aux besoins des centres sont nécessaires pour garantir la qualité de l'enseignement.

Aussi, le manque de manuels et de matériel didactique adapté empêche les apprenants d'acquérir les compétences de base en lecture, écriture et calcul. Il est essentiel de fournir des supports pédagogiques adaptés et diversifiés.

Toutes ces difficultés entravent le bon fonctionnement des centres d'alphabétisation et limitent leur capacité à offrir un enseignement de qualité aux adultes et jeunes en besoin d'alphabétisation.

Tableau 15 : Statistiques de l'alphabétisation du canton de Léré (MENPC/IDENPC, 2024)

Alphabétisation Adultes					
Niveaux	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Niveau I	H :136	H :113	H :216	H :213	H :210
	F : 307	F : 295	F : 408	F : 401	F : 316
	T :443	T :408	T :624	T :614	T :526
Niveau II	H :129	H :116	H :201	H :217	H :206
	F : 284	F : 204	F : 350	F : 325	F : 272

	T :413	T :320	T :551	T :542	T :478
Niveau III	H :83	H :88	H :72	H :92	H :96
	F : 127	F : 134	F : 153	F : 157	F : 161
	T :210	T :222	T :225	T :249	T :257
TOTAL	1066	950	1400	1405	1261

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

- **L'éducation de base non formelle :**

L'éducation non formelle, par opposition à l'éducation formelle (scolaire), offre des approches et des contextes d'apprentissage flexibles. Elle peut inclure des programmes de rattrapage scolaire, d'alphabétisation, et surtout, de formation professionnelle. L'objectif principal est de donner à ces enfants et jeunes les compétences nécessaires pour devenir autonomes et acteurs de leur propre développement.

Dans le canton Léré, les activités d'éducation de base non formelle sont organisées à l'intention des enfants non scolarisés et déscolarisés pour l'apprentissage des métiers afin de faciliter leur insertion dans la vie active. Ces activités visent à leur enseigner des métiers, facilitant ainsi leur insertion dans la vie active.

L'objectif poursuivi est de préparer ces enfants à se prendre en charge au terme d'un processus d'apprentissage continu dont la finalité est leur insertion dans la vie sociale.

Le Canton compte 34 apprenants dont 12 femmes, soit environ 35% en 2022/2023. Ces centres sont mal équipés.

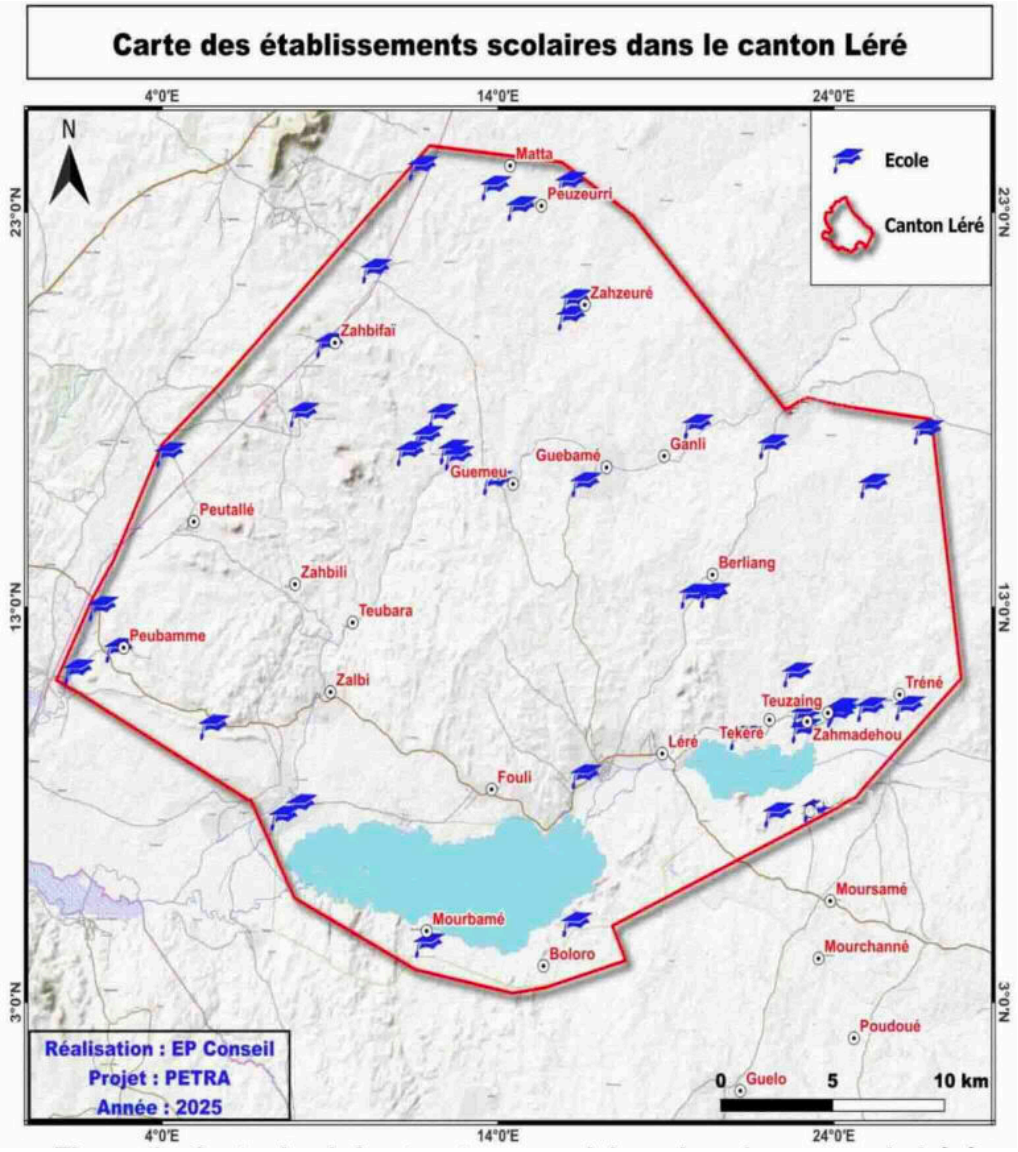
Tableau 16 : Statistiques de l'éducation de base non formelle du canton de Léré (MEN/IDEN, 2024)

Alphabétisation des enfants non scolarisés et déscolarisés (9 à 14 ans)					
Niveaux	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Niveau I	H :112 F : 02 T :114	H :88 F : 16 T :104	H :53 F : 06 T :59	H :22 F : 04 T :26	H :16 F : 05 T :21
Niveau II	H :36 F : 08 T :44	H :27 F : 05 T :32	H :26 F : 00 T :26	H :22 F : 04 T :26	H :06 F :02 T :08
Niveau III	H :00 F : 17 T :17	H :03 F : 12 T :15	H :06 F : 07 T :13	H :04 F : 10 T :14	H :00 F : 05 T :05
TOTAL	**175**	**151**	**098**	**062**	**034**

Source : Inspection Départementale de l'Education Nationale de la Province du Mayo-Kebbi Ouest

En somme, l'éducation non formelle joue un rôle crucial dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté en offrant des opportunités d'apprentissage adaptées à des publics spécifiques.

Figure 6 : Carte des infrastructures scolaires dans le canton de Léré



4.2.5. Activités économiques

Les principales activités économiques reposent essentiellement sur les productions agropastorales. Cependant, les populations mènent également des activités d'appoint telles que le petit commerce, l'artisanat et la cueillette.

4.2.5.1.Agriculture

4.3.5.1.1. La production végétale

La population du canton Léré est en majorité rurale. Le canton dispose d'énormes potentialités en ressources naturelles (superficie cultivable, produits forestiers, etc.) très variées et insuffisamment exploitées.

L'agriculture est l'activité économique principale, fournissant des moyens de subsistance et des

revenus à une grande partie de la population, mais c'est une agriculture vivrière principalement extensive. Elle dépend fortement des conditions pluviométriques et se caractérise par des cultures itinérantes, pratiquées sur brûlis avec des équipements rudimentaires. Le mil pénicillaire, cultivé après des périodes de jachère, est une culture de base. Le coton occupe une part importante des terres cultivables. Le maïs, l'arachide, le niébé et le sésame sont également cultivés, mais sur des superficies moindres.

Les pratiques agricoles incluent des cultures itinérantes sur brûlis et des méthodes traditionnelles, comme l'utilisation de daba, de hache et de houe.

La taille moyenne des exploitations agricoles par famille est de 3,5 hectares[3]. Cependant, ce chiffre peut varier considérablement en fonction du type d'agriculture pratiquée. Certaines exploitations peuvent être beaucoup plus grandes, tandis que d'autres sont plus petites

Des vergers et des jardins sont également exploités dans les dépressions, là où la nappe le permet. Les productions sont soit autoconsommées, soit vendues sur les marchés locaux aux commerçants qui spéculent sur les marchés environnants. Ces pratiques agricoles de bas-fonds entrent souvent en contradiction avec les différents modes d'élevage pastoraux qui eux ne peuvent survivre sans une mobilité spatiale effective.

Rôle des femmes dans le secteur agricole

Dans le secteur agricole, les femmes sont actives tant au niveau de la préparation des champs, de la plantation, de la récolte que de la transformation et commercialisation des produits agricoles sur les marchés locaux et hebdomadaires. Ce sont elles qui partent aux champs tous les jours, accompagnées des enfants. Ce sont elles qui gèrent les greniers agricoles, lieux essentiels pour stocker les récoltes et denrées alimentaires et assurer la subsistance pendant la saison sèche. Lorsque les réserves sont mauvaises ou à faible niveau, ce sont les femmes qui lancent l'alerte auprès des hommes afin d'adopter des actions en conséquence.

Elles sont également impliquées dans la production de produits forestiers non ligneux et vendent leur production au marché une fois par semaine. De plus, lorsque le commerce ne suffit pas pour combler les besoins du foyer ou si les rendements agricoles ne sont pas bons, les femmes pratiquent le maraichage dans les plaines ou dans les bas-fonds en saison sèche (sésame, arachides), tandis que les hommes cultivent plutôt le maïs et l'oignon. Elles s'investissent dans la collecte de petit bois mort aux alentours des villages, qui sert comme bois de chauffe, et se chargent également de l'approvisionnement en eau pour le foyer et les petits animaux, parcourant parfois de grandes distances pour collecter les fagots. Au foyer, elles s'occupent également des activités domestiques.

4.3.5.1.2. Caractéristiques du système de production végétale

On distingue deux (02) types de cultures :

- **Les cultures pluviales.** Les principales spéculations sont : le coton, le mil pénicillaire, le sorgho, le maïs, le sésame, l'arachide, le niébé, les plantes à racines et tubercules. Ces cultures occupent une grande place dans la production agricole.
- **Les cultures de contre saison** : elles se pratiquent en toute période tout le long des lacs, dans les bas-fonds. Elles sont composées essentiellement de toutes les spéculations qui concernent le maraîchage en l'occurrence les légumes feuilles, la tomate, le gombo, les choux, la carotte, les aubergines, etc. Elles sont destinées le plus souvent à la commercialisation.

Selon l'importance de leur production, les céréales viennent en tête suivi des oléagineux, du maraîchage, puis viennent les racines et les tubercules. Trois types de main d'œuvre existent dans le canton Léré : la main d'œuvre familiale, la main d'œuvre communautaire et la main d'œuvre salariale qui se fait de plus en plus rare. La main d'œuvre devient de plus en rare en raison de l'exode rural massif des jeunes vers les zones aurifères et les grands centres urbains.

Les modes d'accès à la terre dans le canton, sont : l'héritage, l'emprunt, le don et dans une certaine mesure l'achat.

Selon l'enquête agricole réalisée en avril 2024, les producteurs interrogés possèdent en moyenne 3 parcelles cultivées pour des petites exploitations de 3,4 ha. A noter, 75% d'entre eux cultivent moins de 4ha. Cela correspond à la surface des champs cultivés dans la RFBL qui est estimée à 1 939 ha pour 533 ménages, avec une taille **moyenne des champs de 3,5 ha**, et 226 ha de coton pour 255 ménages. Lors du comptage aérien réalisé par Noé en avril 2022, 191 champs ont été comptabilisés à l'intérieur du PNZS (Noé, Comptage aérien PNZS, Avril 2022). La monoculture par parcelle est pratiquée par 34% tout comme l'association de culture. L'enquête agricole révèle également que 20% pratiquent l'agroforesterie.

Les communautés pratiquent traditionnellement les **cultures itinérantes**, **extensives et sur brulis,** qui consistent à déboiser et défricher une portion de terre en brulant la végétation existante, afin de fertiliser le sol grâce aux cendres produites. 24% des terres agricoles ont été acquises par défrichage selon l'enquête agricole (8/13 à Lagon). Les sols sont en général exploités pendant environ deux années, laissés en jachère le temps que les champs cultivés soient déplacés à une autre portion de terre. Avec la pression démographique, cette pratique n'est quasiment plus d'actualité, car la durée de la jachère est de plus en plus courte (entre 2 à 3 ans) et ne permet pas aux sols de se regénérer. La moitié des enquêtés pratiquent plutôt la rotation des cultures (56%). Pratiquée par 30% des enquêtés (ELLESadAPt, Enquête agricole, Juin 2024), la jachère permet notamment aux sols de se régénérer.

Les techniques agroécologiques sont encore peu utilisées, faute de connaissances techniques et de formation, mais l'on note l'usage du compostage qui est la technique agroécologique la plus répandue (33%). Dans une moindre mesure, on observe la technique de la fumure (16%) (ELLESadAPt, Enquête agricole, Juin 2024).

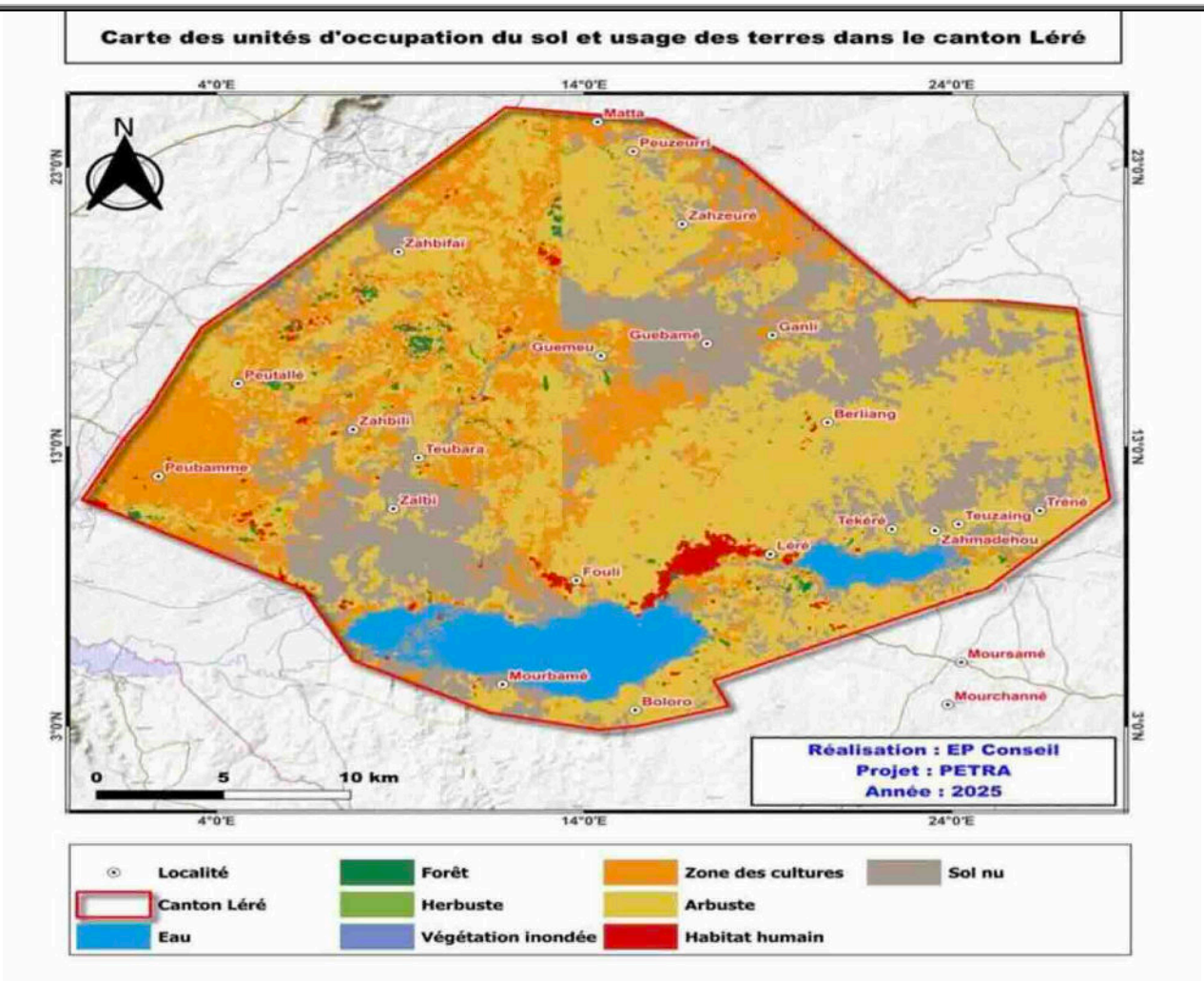


Figure 7 : Carte d'occupation du sol et d'usage des terres dans le canton Léré

4.3.5.1.3. Mécanisation agricole

La mécanisation agricole est peu développée. Elle est beaucoup plus caractérisée par l'utilisation des bœufs de trait. L'attelage est utilisé pour le labour à la charrue, pour le sarclo-buttage et pour le transport.

Les labours se font à l'aide de la daba et des bœufs de traite. Le développement du labour au tracteur pourrait effectivement aider à atténuer les effets des retards de pluie et des poches de sécheresse dans le canton. En permettant un travail du sol plus rapide et plus efficace, les agriculteurs pourraient semer leurs cultures plus tôt, même en cas de retard des précipitations. De plus, un labour plus profond pourrait améliorer la capacité du sol à retenir l'eau, réduisant ainsi l'impact des périodes de sécheresse. Ceci favoriserait sans nul doute l'installation à temps des cultures et un accroissement des superficies emblavées.

Problématiques liées au secteur agricole

Le secteur agricole du canton est confronté à diverses problématiques, listées ci-dessous :

- Le faible accès aux intrants agricoles et aux crédits ;
- L'insuffisance d'encadrement technique ;

- La prolifération des ennemis de cultures ;
- L'insuffisance des pistes rurales aménagées pour faciliter l'écoulement des produits agricoles ;
- La faible promotion des filières agricoles porteuses.

En complément, l'étude de vulnérabilité aux changements climatiques (CC)[11] relève les problématiques suivantes :

- La diminution des rendements agricoles, due à la fois aux mauvaises pratiques agricoles et aux changements climatiques (sécheresse, inondations, changements du régime des précipitations…).
- Le déclin de la fertilité des terres, attribué majoritairement à des causes anthropiques d'après l'enquête agricole menée auprès des populations en 2024. 40% des interrogés ont attribué le déclin de la fertilité des terres à l'utilisation de produits chimiques (herbicides et pesticides), 24% aux mauvaises pratiques agricoles, 10% destruction du couvert végétal (y compris ruissellement), quand seulement 12% évoquent le climat (manque de pluie, réchauffement des sols, vents violents).
- L'usage d'intrants chimiques s'est répandu à l'ensemble des cultures agricoles à toutes les étapes du processus agricole (préparation, semis), afin de faire face à cette baisse de fertilité des sols, et avec pour objectif d'augmenter les rendements. En provenance des pays voisins tels que le Cameroun ou le Niger, la composition chimique de ces intrants et de leurs effets potentiels sur l'environnement et la santé des communautés et des écosystèmes reste encore faiblement documentée, les sachets n'étant pour la plupart pas homologués de source sûre
- La difficulté d'accès à l'eau pour cultiver en saison sèche, due au nombre limité de points d'eau (puits, forages), à l'ensablement des mayos, et au tarissement des points d'eau existants en particulier vers la fin de la saison sèche
- L'exode rural des jeunes pendant la saison sèche, ce qui affecte la main d'œuvre disponible pour les activités économiques pendant cette période.
- Il est observé une insuffisance de matériel agricole du fait de moyens financiers limités et du manque d'appui extérieur.
- Des capacités limitées en matière de gestion organisationnelle et financière des groupements et aux pratiques agricoles durables.
- Les limitations de stockage, de transformation et de transport des récoltes freinent le commerce à petite échelle.
- La destruction des champs par la faune, générant des Conflits Homme-Faune (CHF).
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, du fait du manque d'espaces cultivables, du surpâturage ou encore des CHF. La croissance démographique constitue un facteur de fond qui accroit la pression sur le foncier et donc sur le risque de conflits.

[11] Baastel, ELLESadAPt, 2024, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 117 pages.

Impacts actuels et futurs des changements climatiques sur l'agriculture

Impacts actuels des changements climatiques

Les principaux aléas identifiés dans la zone d'étude que sont les inondations, les épisodes de sécheresse ou de pauses sèches qui engendrent des pertes de récoltes, des baisses de rendement, une perturbation du calendrier agricole et des changements de cultures, rendant les populations plus vulnérables au risque d'insécurité alimentaire.

En effet, les épisodes de pluies intenses (comme en 2018 ou 2022) ont engendré des inondations des champs avec des pertes de récoltes pour les cultures vivrières sur l'ensemble des cantons du CAPBL. Les épisodes de sécheresse au cours de la saison agricole engendrent également des pertes de récolte importantes, avec des plants qui sèchent sur pieds comme cela a été le cas en 2021. L'application d'engrais (minéraux ou organiques) ou de d'intrants chimiques avant ou pendant une pause sèche peut également renforcer l'effet négatif sur l'assèchement des plants. Dans une moindre mesure, les vents violents occasionnent également des dégâts dans les cultures, pliant ou brisant les plants.

Certaines cultures pluviales comme le mil ou le sésame ont besoin d'être cultivées sur le temps long et sont très sensibles au manque de pluie. Le tarissement précoce des cours d'eau ou des retenues d'eau dans les bas-fonds, accéléré par l'augmentation des températures et les épisodes de sécheresses, conduit à une diminution de la fertilité des sols et du couvert végétal, ainsi que des productions agricoles (ELLESadAPt, Étude hydrologique, Juillet 2024). Toutefois, pour ce qui concerne la baisse de rendement, il reste difficile de déterminer exactement à quoi cela est dû, est-ce que ce sont les pratiques agricoles ou l'impact des changements climatiques récents. En effet, la baisse de rendement est aussi provoquée par la baisse de fertilité des sols, elle-même provoquée par des pratiques culturales non durables : utilisation d'intrants chimiques incontrôlée, et mauvaise gestion de la régénération des sols (la pratique de la jachère n'existe presque plus par exemple).

Impacts futurs des CC et évolution future des principales cultures

Pour le secteur agricole, l'augmentation des températures continuera à faire diminuer les rendements agricoles et les cultures pratiquées dans le CAPBL. Les cultures les moins impactées restent le sorgho, le mil le sésame et le niébé avec des pertes de rendement allant jusqu'à 15% selon les scénarios. En revanche, le maïs subirait des pertes extrêmes (entre 17% et 67%) voire ne serait plus cultivable sur certaines terres. En conséquence, la sécurité alimentaire pourrait fortement se dégrader. Des solutions existent pour réduire les pertes de rendements dues aux changements climatiques, comme par exemple les bonnes pratiques de restauration de la fertilité des sols et l'agroécologie. Par ailleurs, le renforcement des infrastructures de stockage et d'accès au marché pour les populations du CAPBL pourrait permettre une meilleure résilience des producteurs.

4.2.5.2.Elevage

4.3.5.2.1. La production animale

L'élevage est une activité économique majeure dans le canton de Léré, contribuant à la sécurité alimentaire et au revenu des populations locales. Le canton de Léré bénéficie de la présence de points d'eau naturels, tels que des lacs et des cours d'eau, ainsi que de nappes phréatiques accessibles, ce qui assure un approvisionnement constant en eau pour le bétail. Les vastes étendus de prairies et de savanes du canton offrent des pâturages riches et variés, permettant une alimentation suffisante pour les troupeaux.

L'élevage dans le canton est de type traditionnel et extensif, se retrouvant dans tous les villages. Il constitue un atout économique majeur, bien qu'il soit peu sécurisé et peu valorisé. Cela signifie que l'élevage suit les méthodes ancestrales, avec peu d'investissements en infrastructures et en

alimentation complémentaire. Aussi, l'élevage est extensif, ce qui implique une faible densité d'animaux par rapport à la surface disponible, utilisant principalement les ressources naturelles.

Les espèces élevées sont diverses : les bovins, les caprins, les ovins, les porcins, la volaille (poulets, pintades, canards, etc.), les équins, les asins, etc. Généralement, les femmes s'occupent de l'élevage de petits ruminants (volailles, cochons) tandis que les hommes sont en charge du gros bétail (bœufs).

Malgré son importance, l'élevage fait face à des défis, notamment en termes de sécurité (par exemple, vols de bétail, pertes dues aux maladies) et de faible valorisation des produits (difficultés à transformer et à commercialiser efficacement).

4.3.5.2.2. Analyse de la transhumance dans le canton

Le canton de Léré-rural, situé dans une zone à vocation agro-pastorale, constitue un territoire de transhumance saisonnière pour de nombreux éleveurs issus aussi bien de la localité que des zones voisines. Cette pratique ancestrale, profondément enracinée dans les dynamiques socioculturelles et économiques locales, reste un pilier important des moyens de subsistance pour les communautés pastorales

La transhumance dans le canton de Léré, au Tchad, présente un ensemble complexe de défis qui touchent à la fois les dimensions sociales, environnementales, économiques et sécuritaires. Une analyse diagnostique approfondie de la situation actuelle met en lumière les dynamiques en jeu, les tensions existantes, et les pistes pour une gestion durable et pacifiée de la mobilité pastorale dans le canton.

La transhumance dans la zone étudiée se caractérise par des mouvements saisonniers de troupeaux en provenance de plusieurs pays voisins (Ghana, Nigéria, Niger, Centrafrique, Mali, Cameroun). Les transhumants viennent de divers pays, ce qui souligne l'importance de la zone d'étude comme point de convergence pour les activités pastorales. Les éleveurs arrivent entre novembre et juin et repartent en juillet, pour un séjour moyen de huit mois, principalement pour l'élevage de petits et grands ruminants, avec une prédominance de ces espèces chez les transhumants.

En effet, la transhumance dans le canton suit un rythme saisonnier. Les éleveurs partent généralement pendant la saison sèche, de novembre à mai, vers des zones plus humides ou avec des pâturages et points d'eau permanents. Ils reviennent ensuite avec leurs troupeaux à la saison des pluies. Des couloirs de passage traditionnels sont utilisés, mais leur utilisation peut être source de conflits avec d'autres usagers de la terre. Les balises ou marquages ne suffisent pas toujours à assurer la sécurité des déplacements.

L'augmentation de la population et l'expansion des terres agricoles rendent les couloirs de transhumance de plus en plus étroits et disputés. La transhumance est un élément essentiel de l'élevage dans le canton, mais elle doit faire face à des défis croissants liés à la modification des modes d'occupation du sol et à la compétition pour les ressources.

Pour une gestion durable de la transhumance dans le canton de Léré-rural, plusieurs actions sont envisageables : l'aménagement de couloirs de transhumance, la mise en place de zones de pâturage spécifiques, la sensibilisation des acteurs locaux, et la facilitation du dialogue entre éleveurs et agriculteurs.

- **Aménagement et gestion des couloirs de transhumance :**

Définir clairement les couloirs de transhumance et les baliser pour faciliter la mobilité du bétail et éviter les conflits.

- *Entretien régulier :* Assurer le maintien en bon état des couloirs (dégagement de la végétation, etc.) pour faciliter le passage du bétail.
- *Gestion de la ressource en eau :* Aménager des points d'eau le long des couloirs pour assurer l'abreuvement du bétail et limiter les conflits d'accès.

- **Gestion des zones de pâturage :**

- *Planification de l'espace :* Délimiter des zones de pâturage spécifiques pour éviter le surpâturage et la dégradation des terres.
- *Mise en place de rotations :* Encourager des rotations de pâturage pour permettre la régénération de la végétation.
- *Amélioration des pratiques pastorales :* Former les éleveurs à des pratiques pastorales durables (gestion de la charge animale, utilisation de techniques de pâturage rationnelles).

- **Renforcement du dialogue et de la concertation :**

- *Mise en place de comités locaux :* Créer des comités de gestion intégrant des représentants des éleveurs, des agriculteurs, des autorités locales et des organisations de la société civile pour faciliter la concertation, la prévention et la résolution des conflits.
- *Renforcement des capacités :* Organiser des formations pour les acteurs locaux sur la gestion des ressources naturelles, la résolution des conflits et les techniques de production durable.
- *Sensibilisation des communautés :* Organiser des campagnes de sensibilisation sur les enjeux de la transhumance et du pastoralisme pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

- **Gestion des conflits :**

- *Mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits :* Établir une procédure claire et transparente pour traiter les différends entre éleveurs et agriculteurs ;
- *Médiation et arbitrage :* Favoriser la médiation et l'arbitrage pour résoudre les conflits de manière amiable.

- **Gestion des ressources naturelles :**

- *Lutte contre la dégradation :* Mettre en œuvre des actions pour lutter contre la dégradation (reboisement, lutte contre l'érosion) ;
- *Gestion de l'eau :* Mettre en place des systèmes de gestion de l'eau durables pour éviter les conflits d'accès et préserver la ressource

En adoptant ces actions, il est possible de favoriser une gestion durable de la transhumance dans le canton de Léré-rural, en conciliant les besoins des différentes communautés et en préservant les ressources naturelles.

4.3.5.2.3. Niveau de l'encadrement technique

Le faible niveau d'encadrement technique dans l'élevage au canton Léré est un problème majeur, dû à un nombre insuffisant d'agents de vulgarisation et de vétérinaires déployés sur le terrain pour répondre aux besoins des éleveurs.et à la faible disponibilité de médicaments vétérinaires nécessaires pour soigner leurs animaux, ce qui les pousse les éleveurs à chercher des solutions alternatives. Ces problèmes soulignent la nécessité d'investir dans le renforcement du système de santé animale dans le canton afin de garantir un meilleur encadrement technique et un accès plus large aux médicaments vétérinaires pour les éleveurs.

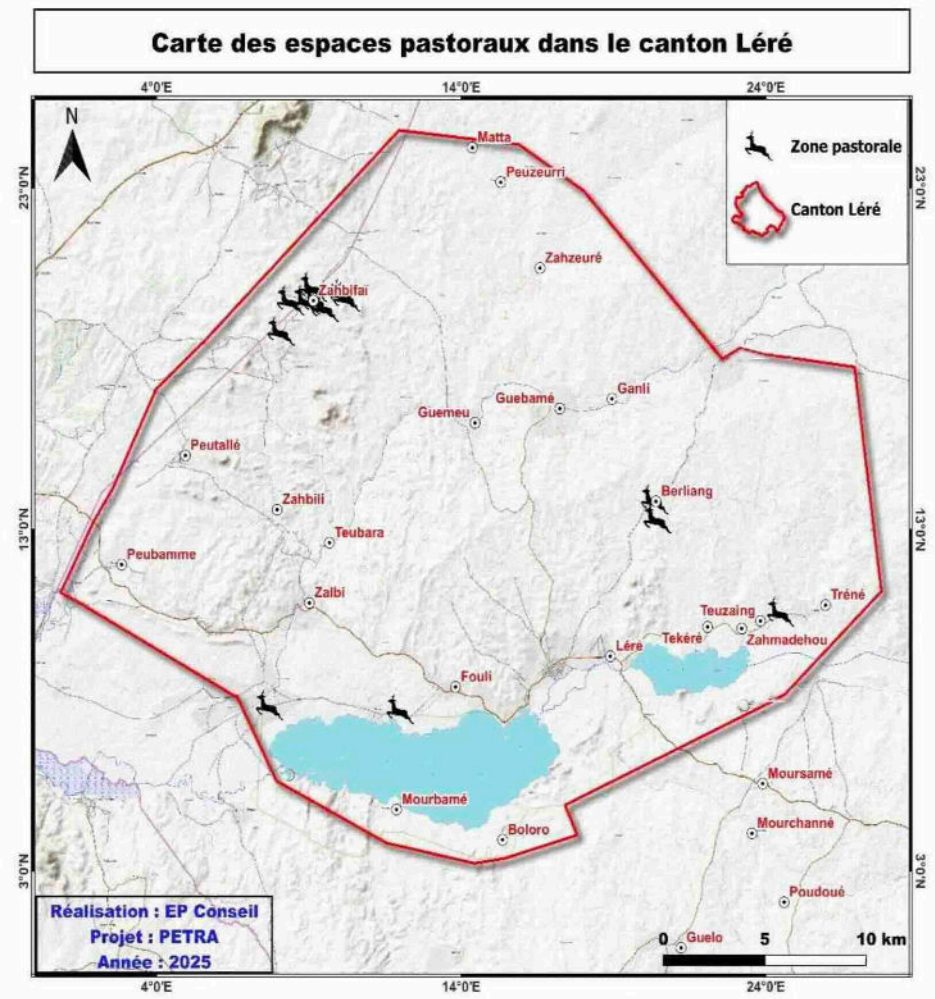


Figure 8 : Carte des espaces pastoraux

4.3.5.2.4. Transformation des produits pastoraux

La transformation des produits pastoraux permet d'augmenter leur durée de conservation, de diversifier les produits proposés, et de valoriser des parties de l'animal qui seraient autrement gaspillées.

Le secteur de la transformation de la viande, notamment dans le contexte du canton Léré, semble connaître un manque d'initiatives structurées. Cela peut être dû à divers facteurs, tels que le manque de ressources financières, le manque de compétences techniques, ou encore un manque d'incitation à la transformation des produits carnés.

Bien que peu nombreuses, il est possible d'identifier des initiatives locales, comme la production de charcuterie artisanale, ou la création de petites unités de transformation de viande pour la consommation locale. Cependant, ces initiatives restent souvent limitées en termes de capacité de production et de distribution

Quant à la peau, un sous-produit de l'abattage, est souvent sous-évaluée et son coût de cession sur le marché local est très faible. La peau représente un potentiel important, pouvant être transformée en cuir, en produits artisanaux, ou utilisée comme matière première pour d'autres industries. Les raisons de cette faible valorisation peuvent inclure le manque de savoir-faire pour la transformation du cuir, le manque d'accès aux marchés, ou la concurrence avec des produits importés.

L'amélioration de la transformation de la viande et la valorisation de la peau sont des enjeux importants pour le développement du secteur agroalimentaire et de l'économie locale. Cela nécessite des initiatives de développement, des investissements dans des infrastructures de transformation, et des actions de sensibilisation pour encourager la consommation et la production locale.

Problématiques liées à l'élevage

Les principales problématiques rencontrées pour les activités d'élevage sont les suivantes :

- L'accroissement des cheptels conduisant à la rareté du pâturage ;
- L'insuffisance d'encadrement technique ;
- L'Insuffisance des aménagements et équipements hydroagricoles pour la maitrise de la gestion de l'eau ;
- La faible valorisation des produits et sous-produits pastoraux ;
- L'insuffisance des pistes rurales aménagées pour faciliter l'écoulement des produits pastoraux ;
- Les difficultés d'accès à l'eau pour les communautés et pour abreuver le bétail, liées à la fois à la rareté des points d'eau et aux changements climatiques (sécheresses).
- L'insuffisance de couloirs de transhumance, due à la présence de transhumants venus des pays voisins (Cameroun, Nigéria) et à l'avancement de la date de début de la transhumance vers le sud.
- L'insuffisance d'espaces de pâturage pour le petit et gros bétail, affectant la santé des animaux qui sont de plus en plus fragilisés par la malnutrition. Dans la partie du canton couverte par le CAPBL, l'insuffisance de ressources pour alimenter le bétail pousse les bouviers à élaguer ou couper des arbres pour pouvoir nourrir le bétail, renforçant le phénomène de déforestation.
- Des maladies (coqueluche…) affectent fréquemment le bétail, notamment la volaille, les chèvres et les bœufs. Elles proviennent de la mauvaise qualité de l'eau, du manque de ressources alimentaires de qualité, de la contamination des animaux entre eux, ainsi que des limitations de l'accès aux soins pour le bétail.

Ces problématiques affectent la qualité de vie du bétail, et également leur valeur sur les marchés qui risque d'être diminuée. Par ailleurs, cela affecte les revenus des hommes et des femmes, leur capacité à subvenir aux besoins alimentaires du foyer, pour l'achat de vêtements, ou pour assurer l'éducation et la santé des enfants.

Impacts actuels et futurs des changements climatiques

En plus de ces problématiques, les activités d'élevage du canton de Léré sont fortement affectées par les impacts des changements climatiques, et le seront encore davantage dans le futur.

Impacts actuels des CC

Au niveau du CAPBL, les épisodes de sécheresse ou d'inondation engendrent un manque de pâturage et de fourrage pour les animaux et des problématiques de malnutrition du bétail. Il arrive que les petits ruminants soient emportés lors d'épisodes de pluie intense.

Plus généralement, des problèmes d'épidémie récurrents sont observés à la fois en saison sèche et en saison des pluies (maladies hydriques liées à des champignons, bactéries ou parasite dans la zone des lacs). Également, le manque de pâturage pousse les éleveurs à couper les branches des

arbres renforçant la déforestation.

Impacts futurs des CC

A l'avenir, le secteur de l'élevage risque d'être davantage affecté par des difficultés d'accès à des points d'eau et à des espaces de pâturages, qui seraient amenés à être de plus en plus dégradés du fait de la pression foncière et des sècheresses plus régulières. Mettre en place un système de gouvernance locale engageant les différents acteurs, permettrait de mieux préserver, délimiter, réglementer l'accessibilité et de restaurer les zones de pâturages, indispensables pour garantir la santé animale et réduire les conflits agro-pastoraux.

4.2.5.3. La pêche

La pêche dans les lacs et les cours d'eau temporaires est une activité importante dans le canton, fournissant des ressources alimentaires et des revenus. Les pêcheurs utilisent des engins traditionnels comme des hameçons, des filets et des nasses. Les zones de pêche réglementées génèrent des revenus qui sont ensuite investis dans des projets de développement locaux. La pêche est une activité économique importante pour les villages, fournissant des revenus et des produits à la vente.

Ce sont principalement les hommes qui pratiquent la pêche, tandis que les femmes et les jeunes s'occupent de la transformation et de la commercialisation. Une partie du poisson pêché est destinée à la consommation des ménages, et une grande partie est vendue sur les marchés locaux, tels que celui de Léré, mais également par de plus gros acheteurs camerounais se déplaçant avec des camions frigorifiques ; ou encore directement sur le Lac Léré, de pirogue à pirogue, à de petits acheteurs camerounais.

En effet, l'ouverture de la pêche dans les zones réglementées génère des revenus pour le comité de gestion de ces zones, qui les utilise pour financer des projets de développement tels que la construction d'écoles et de dispensaires.

Dans le contexte du canton Léré, les villages situés à proximité d'un lac ou d'un fleuve sont plus impliqués dans les activités de pêche que les autres villages, car ces ressources aquatiques offrent un moyen de subsistance essentiel. Les villages situés près de plans d'eau tels que : Tréné, Tekeré, Zahmadouhou, Dissing, Kahbi, Mourbamé et Doué ont un accès direct aux ressources aquatiques, ce qui favorise le développement d'activités de pêche.

Afin de limiter la surpêche et d'assurer la reproduction et reconstitution des ressources halieutiques et contribuer à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus des populations sur le long terme, la pêche dans la zone des lacs a été progressivement régulée par les autorités locales. Depuis 1998, les populations autour des lacs se sont organisées en Instances Locales d'Orientation et de Décision (ILOD), et ont mis en place des Zones de Mise en Défens (ZMD) et des Zones de Protection Intégrale (ZPI), ainsi qu'un système de surveillance assurant d'éviter la surpêche. Le zonage contribue également à protéger le lamantin et d'autres espèces menacées de disparition, et à organiser les activités agro-pastorales dans les plaines et sur les berges des lacs.

Problématiques liées à la pêche

Les problématiques principales pour le secteur de la pêche sont les suivantes :

- La baisse de la ressource halieutique,
- L'ensablement des lacs,
- L'utilisation d'intrants chimiques pour l'agriculture ou de poisons pour le braconnage sur les rives du lacs pour l'agriculture et qui contamine l'eau,
- Le non-respect des zones de mises en défens, ou encore la prolifération de la jacinthe d'eau,
- La faible promotion des filières porteuses ;

- L'insuffisance des pistes rurales aménagées pour faciliter l'écoulement des produits halieutiques.

Impacts des CC sur la pêche

Les CC ont un fort impact sur les activités de commerce, et par extension, sur la sécurité alimentaire. Les précipitations extrêmes associées aux hautes températures pourraient conduire à la dégradation (inondations, fissurations, crevasses) des routes, pistes et de l'ensemble des infrastructures dans le CAPBL, aggravant encore la problématique d'enclavement et d'isolement des communautés.

4.2.5.4. Les Produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les PFNL issus de la cueillette, dont le savonnier, le karité, le miel, le neem, le caïlcédrat, et enfin le baobab et le soja dans une moindre mesure. Ces productions ont une importance économique et sociale pour les communautés, du point de vue de leur consommation ou comme source de revenus complémentaire. Le savonnier, le neem et le sésame constituent les trois PFNL impliquant le plus de personnes dans le CAPBL. Les PFNL sont particulièrement importants pour les femmes dans certains cantons, qui les transforment, consomment dans leur foyer ou les commercialisent dans les marchés locaux ou hebdomadaires. A ce jour, le Tchad ne dispose pas d'une comptabilité nationale permettant d'estimer la part de contribution des PFNL de manière exhaustive, cependant il est à noter que leur part est relativement faible par rapport à l'agriculture et à l'élevage, autant dans le CAPBL qu'à l'échelle nationale.

4.2.5.5. Le commerce

Le secteur tertiaire est peu développé. Les échanges commerciaux sur les marchés se font principalement sur la base des produits agricoles, pastoraux, manufacturés et artisanaux. En période d'abondance à la récolte, les produits agricoles (berebéré, arachide, sorgho, mil, petit mil, sésame, haricot, patate douce, pomme de terre, etc.) sont vendus à des prix bas aux commerçants locaux et aux commerçants venus des autres provinces et de N'Djaména. Ces échanges commerciaux concernent les commerçants nationaux venant de l'intérieur du pays et internationaux venant du Cameroun et du Nigeria mais aussi d'autres provinces du pays. Les produits de rente (arachide, sésame, etc.), des fruitiers (manguiers, etc.) sont aussi commercialisés à tous les niveaux. Les commerçants sont installés dans les villages mais se déplacent aussi pour vendre leurs articles dans certains marchés hebdomadaires du canton Léré-rural, à Zalbi, Yanli, Irime, et Boloro.

Impacts actuels et futurs des CC

Les précipitations extrêmes associées aux hautes températures observées actuellement et amenées à s'intensifier dans le futur, pourraient conduire à la dégradation (inondations, fissurations, crevasses) des routes, pistes et de l'ensemble des infrastructures dans le CAPBL, aggravant encore la problématique d'enclavement et d'isolement des communautés, avec un fort impact sur les activités de commerce, et par extension, sur la sécurité alimentaire.

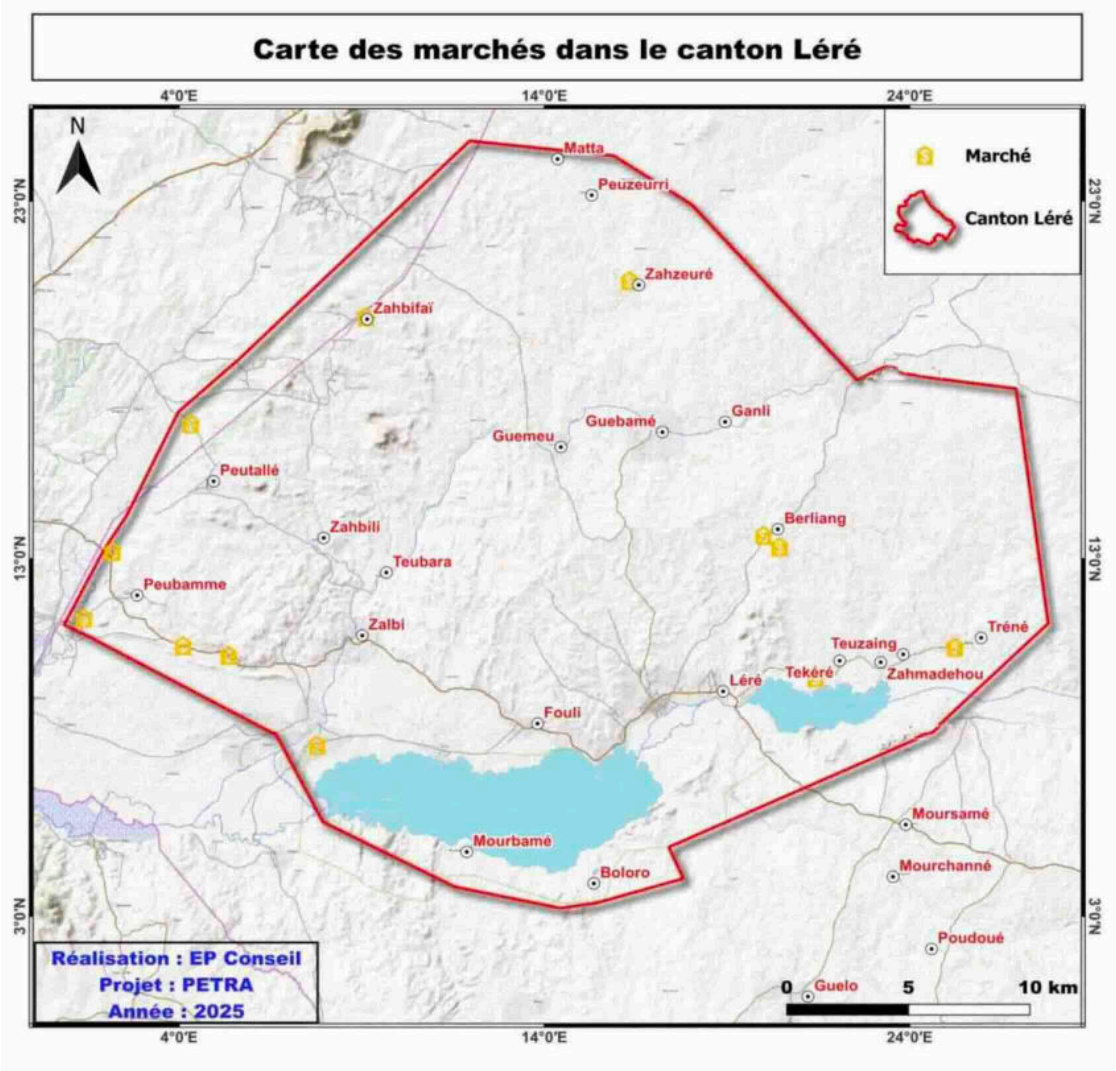


Figure 9 : Carte des marchés dans le canton Léré rural

4.2.5.6. L'artisanat : Etat des lieux et problématiques

L'artisanat n'est pas très développé. La production d'objets artisanaux est faible bien qu'on note l'existence de plusieurs matières premières comme l'argile, le cuir, la terre rouge, etc. L'activité est pratiquée en toute saison par des artisans professionnels. L'artisanat est pratiqué à la fois par les femmes (poterie, vannerie, tissage) et les hommes (menuiserie pour les équipements de pêche par exemple). Le pilon, mortier, meubles traditionnels en bois, paniers en roseau sont également de produits issus de l'artisanat dans le canton de Léré-rural par exemple. Dans ce secteur on rencontre des forgerons qui produisent des matériels agricoles tels que : la houe, la hache la charrue…Les habits et les nattes sont des fruits du travail des tisserands. La poterie est pratiquée par les groupements des femmes de Berliang et leur produit permet de subvenir au besoin de la famille. La soudure à l'instar des autres corps de métiers n'est pas relativement développée dans les villages du canton.

Le commerce est particulièrement développé à Léré. Le commerce sur les marchés locaux permet ainsi de générer de petits revenus supplémentaires, via la vente de PFNL en particulier pendant la

saison sèche, ou bien via la vente de beignets, de fruits et légumes, de poissons frais ou transformés, du petit et gros bétail, ainsi que d'alcool traditionnel.

Cependant, le développement du petit commerce et de l'artisanat reste difficile du fait de l'éloignement de certains villages de lieux de commerce actifs, l'impraticabilité des routes en particulier pendant la saison de pluies, l'insuffisance de marchés hebdomadaires et le faible pouvoir d'achat des populations.

4.2.6. Tourisme et hôtellerie

Le canton Léré présente des sites naturels et culturels particulièrement intéressants. En d'autres termes, le canton offre des lieux d'intérêt à la fois naturels (paysages, faune, flore) et culturels (patrimoine, traditions, histoire) qui méritent d'être découverts et explorés. Le parc Zah-Soo accueille ainsi une biodiversité riche, et constitue produit touristique de qualité. C'est le statut de protection dont l'espace a bénéficié qui a permis la politique de conservation d'une telle biodiversité.

Bien que le canton possède un fort potentiel touristique, l'activité touristique y est peu développée en raison du manque d'infrastructures hôtelières. Les quelques auberges soient présentes ont une capacité d'accueil limitée.

4.3.7. Transports et télécommunication

4.3.7.1. Transport

De nombreuses routes secondaires traversent le canton de Léré, favorisant la liaison entre les villages. Toutefois, il convient de notifier que l'état du réseau routier entre les villages est fortement dégradé et qu'il est important de le réhabiliter et de mettre en place des stratégies pérennes d'entretien pour faciliter la liaison entre les différentes localités.

Les moyens de transports utilisés sont les véhicules facilitant le transport entre les villages, le transport interurbain, les motos et la traction animale. Le non -respect de normes de sécurité routière occasionne souvent des accidents avec de nombre de décès élevé. Les charrettes bovines et asines servent aussi de moyens de transport surtout dans les zones d'accès difficile et pour le transport des produits agricoles.

4.3.7.2. Télécommunication

En termes de communication, le réseau GSM (Global System for Mobile Communications) grâce aux opérateurs Airtel et Moov offre une couverture plus ou moins correcte au Canton Léré. Bien que la technologie 4G et 5G soit disponibles, le GSM, qui est une technologie 2G, reste une option pour les zones où les réseaux plus récents ne sont pas encore bien implantés ou pour les appareils plus anciens.

4.3.7.3. Energie et approvisionnement en eau potable

4.3.7.3.1. Energie

Les principales sources énergétiques sont : le bois, le charbon de bois, les produits pétroliers, le gaz domestique et l'énergie électrique. Le bois et le charbon constituent les principales sources d'énergie des populations, principalement en milieu rural. Quant aux énergies propres ou renouvelables, elles sont utilisées en ville comme dans les milieux ruraux. Elles sont caractérisées par des panneaux solaires. Ces énergies constituent une alternative à l'énergie électrique dans les zones rurales.

4.3.7.3.2. Approvisionnement en eau potable

Les principaux points concernant l'accès à l'eau potable dans le canton sont les suivants : la disponibilité limitée de l'eau potable, la qualité de l'eau souvent compromise, et les difficultés d'accès dues à la distance et au coût, notamment pour les populations vulnérables. De plus, des problèmes d'infrastructures et de gestion des systèmes d'approvisionnement aggravent la situation

Les principaux points à mettre en exergue concernant l'accès à l'eau potable des populations du canton sont les suivants :

- Disponibilité limitée :

- Une partie significative de la population dépend de sources d'eau non fiables comme les puits non aménagés ou les marigots, qui sont souvent contaminés ;
- L'accès à l'eau potable peut être saisonnier, avec des périodes de sécheresse ou des inondations qui réduisent la disponibilité.

- Qualité de l'eau compromise :

- Les eaux de forage, de puits et de surface peuvent être contaminées par des bactéries, des virus, des parasites, des nitrates, des métaux lourds, etc., rendant l'eau impropre à la consommation ;
- Les systèmes de traitement de l'eau n'existent pas, ce qui peut affecter la qualité de l'eau fournie.

- Difficultés d'accès :

- Les populations éloignées peuvent parcourir de longues distances pour accéder à des points d'eau, ce qui peut être pénible, surtout pour les femmes et les enfants ;
- Le coût des branchements peut être élevé, notamment pour les ménages à faibles revenus, ce qui limite l'accès à l'eau potable.

- Problèmes d'infrastructures et de gestion :

- Les infrastructures d'approvisionnement en eau peuvent être vieillissantes, mal entretenues ou insuffisantes pour répondre à la demande ;

Ces points soulignent la complexité de la situation de l'accès à l'eau potable dans le canton et la nécessité d'actions coordonnées pour améliorer la situation.

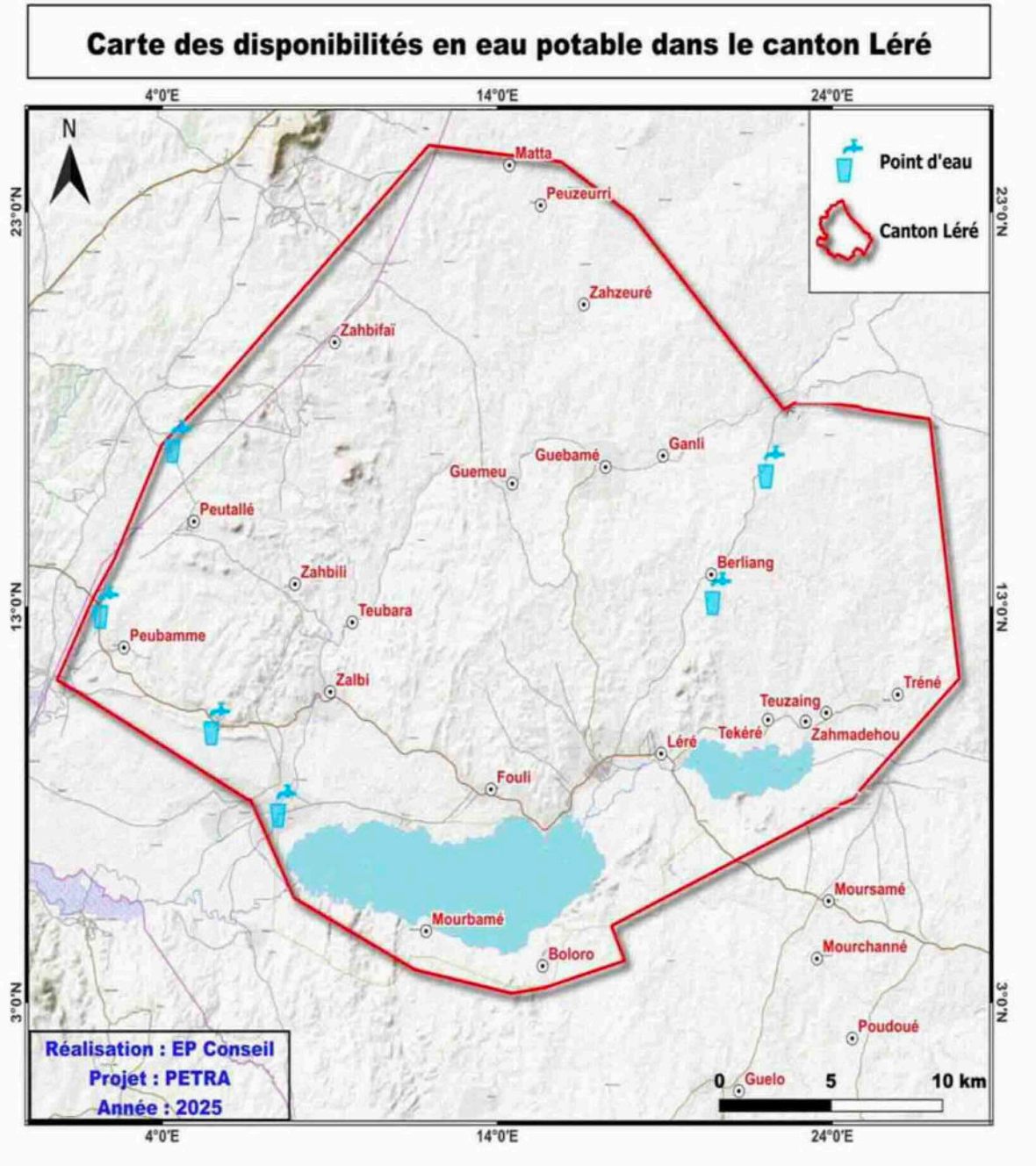


Figure 10 : Carte des Infrastructures hydrauliques

4.3.7.4. Arts, culture, sports et loisirs

Bien que le secteur artistique et culturel au niveau du canton de Léré puisse ne pas être très développé, l'existence de groupes de danses traditionnelles témoigne d'un potentiel de valorisation culturelle. La reconnaissance et la promotion des aspects positifs de la culture et des arts peuvent agir comme un catalyseur pour le développement.

En effet, la culture et les arts jouent un rôle crucial dans le développement, notamment par leur capacité à :

- Préserver le patrimoine :

- Les traditions, y compris les danses, sont des éléments essentiels du patrimoine culturel immatériel d'un peuple. Leur valorisation permet de maintenir vivantes les racines culturelles et de les transmettre aux générations futures.

- Renforcer l'identité :

- La culture et les arts contribuent à forger l'identité d'un groupe social. En mettant en avant les spécificités culturelles, on favorise un sentiment d'appartenance et de fierté.

- Favoriser la cohésion sociale :

- L'art et la culture peuvent être des vecteurs de lien social, de dialogue et de partage entre les différentes composantes d'une société.

- Éduquer et sensibiliser :

La culture et les arts permettent d'éduquer et de sensibiliser à divers enjeux sociaux, politiques et environnementaux. Ils peuvent être utilisés comme des outils de transformation sociale

Dans chaque village du canton, les habitants trouvent dans les sports et les loisirs des moyens de distraction. Parmi les activités sportives les plus pratiquées, le football occupe une place prépondérante. En somme, il est essentiel d'investir dans la culture, les arts, le sport et les loisirs pour qu'ils deviennent des moteurs de développement durable au canton.

4.3.8. La place des femmes

4.3.8.1. Etat des lieux

Les femmes jouent un rôle important dans les actions de gestion des ressources naturelles et de développement socio-économique local. Elles sont les principales utilisatrices des ressources naturelles et également les plus concernées lorsqu'elles viennent à manquer. Les femmes sont traditionnellement actives tant au niveau de la préparation des champs, de la plantation, de la récolte que de la transformation et commercialisation des produits agricoles sur les marchés locaux et hebdomadaires. Ce sont elles qui gèrent les greniers agricoles, lieux essentiels pour stocker les récoltes et denrées alimentaires et assurer la subsistance pendant la saison sèche. Elles sont investies dans la collecte de petit bois mort aux alentours des villages, qui sert comme bois de chauffe, et se chargent également de l'approvisionnement en eau pour le foyer et les petits animaux, parcourant parfois de grandes distances pour collecter les fagots.

4.3.8.2. Problématiques

Cependant, malgré leur poids dans le système socio-économique local et en faveur de la sécurité alimentaire des ménages, les femmes rurales tchadiennes sont confrontées aux inégalités de genre et à des rapports sociaux caractérisés par la domination des hommes sur les femmes. Selon l'Index de l'Inégalité de Genre (IIG) du PNUD12, le Tchad est à la 160e position sur 162 pays. Les femmes font face à des obstacles pour accéder aux mêmes ressources et moyens de production que les hommes : ainsi, la majorité des femmes (77%) n'ont pas accès et ne possèdent pas de propriétés foncières, qui sont pourtant la ressource capitale pour la production agricole[13].

Les femmes en milieu rural vivent avec certaines traditions qui ne permettent pas leur

[12] L'IIG mesure les inégalités de genre dans trois dimensions : i) l'accès aux soins de santé reproductive pour les femmes ; ii) l'autonomie des femmes dans la société, y compris la participation à la prise de décision et leur accès aux ressources ; iii) l'égal accès au marché du travail.

[13] Étude Genre de la Réserve de Faune de Binder-Léré, Avril 2021.

autonomisation économique et sociale. Environ 67% des femmes sont concernées par le mariage précoce et mariées avant d'atteindre leurs 18 ans (Banque Mondiale, 2021). Par ailleurs, les femmes sont peu représentées dans les sphères de prise de décision à l'échelle nationale comme à l'échelle des villages ou des cantons.

4.3.8.3. Impacts actuels et futurs des CC

En Afrique centrale, les changements climatiques n'affectent pas les femmes et les hommes de la même façon. Au Tchad, les femmes, les enfants et les personnes âgées ont été identifiés comme étant les groupes sociaux les plus à risque selon le Programme d'Action National aux changements climatiques (PANA) (République du Tchad, 2010) et la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) (République du Tchad, 2015). Les accès différenciés aux ressources naturelles, au foncier, aux services financiers, aux prises de décision à l'échelon du ménage ou communautaire et rôles socio-culturels traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes, sont des facteurs explicatifs de ces différents niveaux de résilience.

Dans le canton, les femmes sont les plus touchées par les changements climatiques lors d'activités de ramassage de bois mort par exemple[14], car la dégradation du couvert végétal et les sécheresses ont allongé la distance à parcourir pour pouvoir assembler les fagots. Les impacts sur les femmes dans le canton sont d'autant plus grands, qu'elles sont activement impliquées à la fois dans les activités agricoles et les activités domestiques impliquant la prise en charge de la santé des membres du foyer et l'éducation des enfants. Le temps additionnel passé pour aller chercher les fagots, a ainsi des implications sur le temps restant pour les autres activités agricoles ou domestiques.

[14] Ibid.

5. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON

Cette section portant sur le diagnostic participatif du canton Léré présente en premier lieu l'évaluation de la mise en œuvre du PDL précédent, et le niveau de réalisation des projets dans les différents domaines d'intervention.

En second lieu, cette section fait l'état des lieux des problèmes majeurs du canton, qui affectent l'environnement, la qualité et les conditions de vie des communautés. Pour chaque problématique, plusieurs causes ont été identifiées, ainsi que plusieurs conséquences. Ce diagnostic permet ainsi de mieux comprendre les enjeux du canton, et constitue le préalable pour orienter les leviers d'action pour faire face à ces problématiques (cf. section 4).

5.1. Évaluation du niveau d'exécution de l'ancien PDL de Léré (2019-2022)

Le Plan de Développement Local (PDL) 2025-2029 du canton Léré a fait l'objet d'évaluation en vue d'analyser les progrès réalisés, les contraintes rencontrées et les défis à relever pour les prochaines années dans le but d'orienter l'élaboration du PDL 2025 -2029 du canton Léré rural. Cette évaluation a été réalisée suivant une approche participative et une démarche méthodologique appropriée pour la collecte, le traitement et l'analyse des données.

Le bilan de la mise en œuvre a relevé que le PDL 2019-2022 est bien arrimé aux documents nationaux de planification, notamment le Plan National de Développement (PND) 2017-2021 et les stratégies sectorielles (santé, nutrition, éducation, eau, assainissement, agriculture,). En outre, les dix axes stratégiques et les projets inscrits dans le PDL 2019-2022 sont pertinents.

A l'issue de la mise en œuvre du PDL 2019-2022, quelques progrès ont été réalisés. Cependant, malgré ces quelques progrès, force est de constater que la majorité des actions planifiées n'ont pas été réalisées. De plus, l'absence des plans de travail annuels ainsi que l'organisation des revues annuelles ont constitué une limite pour l'évaluation car il a été difficile d'apprécier la réalisation des activités et l'atteinte des résultats. Certes, il y a eu des activités réalisées durant la période 2019-2022 par différents partenaires de développement qui peuvent être comptabilisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDL.

Par ailleurs, le PDL se caractérise par un nombre élevé d'axes et d'indicateurs difficile à renseigner.

Les leçons apprises et les recommandations formulées à la suite du bilan ont permis d'orienter l'élaboration du PDL 2025-2029. Il s'agit, entre autres, de la réduction du nombre des axes stratégiques, la prise en compte des besoins prioritaires des populations lors des programmations.

D'une superficie de 823 km², avec une population estimée à 92 303 habitants en 2019, le canton Léré-rural dispose d'importants atouts pour son développement socio-économique, culturel et touristique. Au nombre de ceux-ci, on peut citer : (i) la disponibilité des terres cultivables ; (ii) les nombreux lacs et cours d'eau ; (iii); l'abondance des ressources naturelles ; et (iv) les importantes ressources animales.

Malgré ces atouts, le canton fait face à un certain nombre de défis, tels que :

- L'économie locale est peu développée et diversifiée : L'économie locale est portée par le secteur rural (agriculture, élevage, pêche) et le commerce. Le secteur agro-sylvo-pastoral représente une importante source de revenus pour la majorité de la population et constitue l'essentiel des sources de leurs moyens de subsistance mais il est fortement impacté négativement par les effets de changement climatique, l'insécurité et l'état défectueuse des routes et des pistes rurales.
- Un faible accès à l'eau : l'accès à l'eau potable est très difficile.

- L'emploi des jeunes et des femmes : Le canton se caractérise par la jeunesse de sa population qui est confronté au sous-emploi. En effet, il existe peu d'opportunités d'emplois. Une des conséquences de cette situation est l'accélération de l'exode rural.
- La faible couverture réseau téléphoniques voire inexistante : Les villages aux alentours de Zabili et Matadjan sont coupés du monde
- Faible capacité d'atténuation et adaptation aux effets de changement climatiques et autres risques (conflits communautaires, etc..) : Le canton se caractérise par sa fragilité. En outre, il est exposé aux effets du changement climatique. Selon les données de l'enquête de terrain de décembre 2025, le canton est affecté par les inondations et les ennemies de cultures. Cette situation affecte les productions agricoles, halieutiques et pastorales avec des impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- L'enclavement de certains villages pendant la saison pluvieuse : Les villages de Tréné, Zahbili et Ganli, et Mourbamé sont les plus enclavés du canton. Cependant, certains villages comme Tréné sont isolés pendant la saison des pluies. Cette situation handicape le développement du canton.
- Faible coordination, suivi et évaluation des interventions au niveau du canton : Une des faiblesses de la mise en œuvre du PDL 2019-2022 a été le suivi des interventions. Le CCD, faute d'insuffisance des ressources humaines qualifiées et de la forte mobilité des délégués provinciaux, éprouve des difficultés pour coordonner et suivre les actions des partenaires intervenant dans le canton.

Tableau 17 : Synthèse de la mise en œuvre des projets du PDL de 2019-2022

No	Domaine	Projets Inscrits	Projets réalisés	Projets non réalisés	Pourcentage de réalisation
1	Gestion des ressources naturelles (GRN)	10	09	01	90%
2	Agriculture -élevage- pêche	15	06	09	40%
3	Affaires sociales et genre	08	01	07	12,5%
4	Santé-eau potable-assainissement	06	02	04	33,33%
5	Education-Culture-Jeunesse et Sport	09	01	08	11,11%
6	Economie	11	07	04	63,63%
7	Gouvernance-Paix-Sécurité	07	03	04	42,85%
	TOTAL	**66**	**29**	**37**	**43,93%**

5.2. Révision des domaines d'intervention

La nouvelle approche de révision des PDL permettant l'intégration des dimensions changements climatiques et de la sensibilité au genre a impliqué la refonte des domaines d'intervention habituels des PDL (Tableau 18). Cette refonte a été guidée par les éléments suivants :

- Les réflexions sur la structuration et la façon dont les priorités locales traduites en projets et activités dans le PDL devraient être organisées avec une certaine cohérence dans les différents domaines ;
- La proposition d'un nouveau domaine spécifique intégrant les catastrophes naturelles et les conséquences à liées aux changements climatiques.

La refonte des domaines a été validée par les membres du CCD et des CT comme suit :

- Le Domaine 1 de la Gouvernance Locale et de la Cohésion Sociale vise l'application et la diffusion des lois et des règlements dans le canton, le respect vis-à-vis des autorités, et la cohabitation pacifique entre les communautés.

- Le Domaine 2 de Gestion Durable des Ressources naturelles a pour objectif la préservation des écosystèmes tout en garantissant une utilisation durable et équitable par les communautés, notamment via l'adoption de pratiques durables et la valorisation des ressources naturelles.

- Le Domaine 3 de Développement Économique Local regroupe tous les projets des secteurs économiques primaires (agriculture, élevage et économie) et promeut des pratiques durables, prospères, résilientes aux changements climatiques et sensibles au genre.

- Les projets du Domaine 4 de Services Sociaux de base Résilients et Sensible au Genre contribuent à répondre aux besoins essentiels des communautés du canton de façon inclusive et équitable afin de renforcer leur santé et bien-être.

- Le Domaine 5 de Gestion des Risques Climatiques et des Catastrophes Naturelles englobe les projets visant à prévenir et gérer efficacement les impacts des changements climatiques tout en renforçant les capacités des acteurs locaux à faire face aux aléas climatiques.

Tableau 18 : Domaines d'intervention refondés

Proposition de domaines d'intervention refondés	Domaines d'intervention habituels des PDL (2019-2022)
Domaine 1 : Gouvernance locale et cohésion sociale	= Domaine 7 : Gouvernance - Sécurité – Paix
Domaine 2 : Gestion durable des ressources naturelles	= Domaine 2 : Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et Tourisme
Domaine 3 : Développement économique local	= Domaine 1 : Agriculture, Élevage, Pêche + Domaine 3 : Économie (commerce- crédit épargne- pistes rural- artisanat-transport-industrie…) + tourisme
Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre	= Domaine 4 : Santé - Eau potable – Assainissement + Domaine 5 : Éducation -Culture – Jeunesse – Sport + Domaine 6 : Affaires sociales et genre
Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles	

5.3. Problématiques du canton, causes et conséquences

Dans le cadre de cette révision, les éléments du diagnostic participatif du précédent PDL ont servi de base à la synthèse ci-dessous qui reprend :

- L'analyse des problèmes majeurs qui freinent le développement du canton pour chacun des 5 domaines d'intervention du PDL ;
- L'identification des causes et conséquences de chaque problème majeur ;

Les problématiques liées aux CC et au genre sont intégrées en transversal.

5.3.1. Domaine 1 : Gouvernance locale et cohésion sociale

La gouvernance locale dans le canton de Léré, est confrontée à des faiblesses principalement dues à un manque de ressources humaines et d'informations relatives à une bonne gouvernance et gestion des biens communs. Du côté des communautés, le non-respect des lois traditionnelles, les vols et la faible application des lois contreviennent à un climat de paix et de sécurité. Plusieurs villages dans le canton sont confrontés à des conflits fonciers liés au non-respect des limites des champs des villages, ou encore à des phénomènes d'enlèvements d'enfants, de vol de bétails, etc. Pour y remédier et favoriser la gestion pacifique et équitable des ressources, il est nécessaire de renforcer la gouvernance locale de façon inclusive et participative.

Tableau 19 : Problème central, causes et conséquences liées à la Gouvernance locale et cohésion sociale

Problème majeur	Causes	Conséquences
Faiblesse de la gouvernance locale	- Manque de ressources humaines qualifiées - Méconnaissance ou mauvaise interprétation des lois - Non-respect des lois et des autorités traditionnelles - Faible application des lois et réglementation - Manque de gestion des dons destinés aux personnes vulnérables	- Climat d'insécurité (enlèvement, braquage...) - Vols de bétail - Conflits fonciers - Non-respect des limites des champs des villages - Conflits agriculteurs-éleveurs

5.3.2. Domaine 2 : Gestion durable des ressources naturelles

Le canton dispose d'importantes ressources naturelles, qui sont cependant en pleine dégradation, d'une part à cause des impacts des changements climatiques, et d'autre part à cause des pressions anthropiques. L'ensemble des écosystèmes floristiques et fauniques sont affectés par la hausse des températures, les variations des pluies, ainsi que les événements climatiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Les causes de la vulnérabilité du secteur se trouvent dans la variabilité climatique, mais aussi dans les pressions humaines qui s'exercent sur les ressources : les écosystèmes sont menacés par les feux de brousse, les déchets domestiques, l'invasion d'espèces envahissantes, la coupe de bois abusive, ou encore l'utilisation de produits chimiques pour l'agriculture. Le braconnage met en danger la faune et en particulier les espèces menacées de disparition.

Tableau 20 : Problème central, causes et conséquences liées à la Gestion durable des ressources naturelles

Problème majeur	Causes	Conséquences
Dégradation des écosystèmes floristiques et fauniques	- Faibles moyens de restauration des sols - Feux de brousse - Pression anthropique sur les écosystèmes naturels : braconnage, coupe de bois abusive, mauvaise gestion des déchets, surpâturage - Utilisation d'intrants chimiques pour l'agriculture - Invasion d'espèces envahissantes - Manque de moyens techniques, financiers et humains dans le secteur de l'environnement - Pratiques de pêche non-durables : utilisation de filets à mailles	- Dégradation des sols/renforcement de l'érosion - Augmentation de la fréquence et de l'intensité des vents - Disparition de certaines espèces fauniques et floristiques - Dégradation des forêts

	prohibées, produits chimiques, non-respect du repos biologique	communautaires - Pollution et tarissement des cours d'eau - Baisse de la ressource halieutique

5.3.3. Domaine 3 : Développement économique local

Le développement économique local du canton est structuré en 4 sous-secteurs : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'économie, qui font face à une forte vulnérabilité et plusieurs défis socio-économiques et environnementaux. La vulnérabilité du secteur agricole résulte de mauvaises pratiques agricoles (usage d'intrants chimiques notamment), de la faible organisation des agriculteurs, de l'expansion agricole, du surpâturage ou encore du CHF. Par ailleurs, la pratique d'une agriculture pluviale et de subsistance, dans un contexte de difficultés d'accès à l'eau, contribue à cette forte vulnérabilité qui affecte à la fois les écosystèmes (déforestation, dégradation des sols) et les communautés (conflits agriculteurs-éleveurs, baisse de rendements agricoles).

La vulnérabilité du secteur de l'élevage est issue de difficultés de gestion (espaces de pâturage insuffisants, expansion agricole, insuffisance de couloirs de passage de bétail), techniques et financiers (faible capacité vétérinaire, faible organisation des producteurs, insuffisance des matériels et outils adéquats). Cette vulnérabilité affaiblit les écosystèmes (déforestation, dégradation des sols), le bétail (maladies et mortalité du bétail), et les communautés (conflits agriculteurs-éleveurs, baisse de rendements agricoles).

Les problématiques liées au secteur pêche s'articulent autour des pratiques de pêche non-durables (empoisonnement des mares, usage d'intrants chimiques pour l'agriculture…), au non-respect de la réglementation des zones de mise en défens, à la prolifération d'espèces invasives (jacinthe d'eau) et le manque de formation des acteurs. En conséquence, les berges se dégradent, les pêcheurs voient la baisse de la ressource halieutique et la baisse de leurs revenus, ainsi que la difficulté de navigation sur les lacs.

En matière d'économie, le problème principal est celui de l'expansion du commerce au niveau du canton, contraint par plusieurs difficultés : l'enclavement, la dégradation des pistes, l'insuffisance de magasins de stockage et du développement des activités génératrices de revenu (AGR), l'impact d'aléas climatiques tels que les inondations, etc.

Tableau 21 : Problème central, causes et conséquences liées au développement économique local (agriculture, élevage et économie)

Problème majeur	Causes	Conséquences
Agriculture		
Vulnérabilité du secteur agricole face au changement climatique	- Organisation limitée des agriculteurs - Renforcement de la variabilité climatique - Mauvaises pratiques agricoles : Usage d'intrants chimiques, faible amendement des sols, baisse de la jachère, etc. - Insuffisance des pistes rurales - Manque d'unités de transformation et de conservation - Manque de magasins de stockage - Feux de brousse	- Déforestation, dégradation des écosystèmes - Conflits agriculteurs-éleveurs - Baisse de rendements agricoles - Dégradation des sols - Diminution des surfaces

	- Surpâturage - Expansion agricole - CHF - Agriculture pluviale de subsistance techniquement faible et peu diversifiée (accès limité aux semences améliorées) - Faible accès à l'eau	cultivables - Augmentation des prix des produits vivriers
Elevage		
Vulnérabilité du secteur de l'élevage face au changement climatique	- Couloirs de transhumance insuffisants - Renforcement de la variabilité climatique - Inexistence d'un parc de vaccination - Faible nombre de parcs de stationnement pour le bétail - Inexistence de système de marquage pérenne et d'enregistrement des mouvements des animaux - Cherté et accès difficile aux produits d'alimentation des bétails - Manque d'appui et de structuration des acteurs du secteur de l'élevage - Espaces de pâturage insuffisants - Organisation limitée des éleveurs - Mauvaise qualité de l'eau et difficultés d'accès à l'eau	- Déforestation, dégradation des écosystèmes - Conflits agriculteurs-éleveurs - Mortalité du bétail et prolifération de maladies - Dégradation des sols - Maladies du bétail : persistance de maladies endémiques et épidémiques - Alimentation des animaux très carencée surtout en saison sèche
Pêche		
Vulnérabilité accrue du secteur de la pêche face au changement climatique	- Modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau - Empoisonnement des mares - Usage d'intrants chimiques pour l'agriculture - Pratiques de pêche non-durables : utilisation de filets à mailles prohibées - Pression humaine multiple sur les abords de lieux de pêche - Non-respect/violation des zones de mise en défens - Manque de formation des acteurs - Manque d'unité de transformation et de conservation - Prolifération de la jacinthe d'eau - Augmentation des températures	- Ensablement et envasement des lacs Léré et Tréné - Dégradation/destruction des berges - Diminution de l'alimentation des poissons - Baisse de l'activité de pêche - Baisse de revenus des pêcheurs - Baisse de la ressource halieutique - Disparition de certaines espèces - Difficultés de navigation sur les lacs
Economie		
Contraintes structurelles au développement économique	- Impact des aléas climatiques - Mauvais état des routes et des moyens de transport - Insuffisance de magasins de stockage - Développement insuffisant d'AGR - Faible accès aux structures économiques d'appui	- Insécurité alimentaire - Périssement de denrées alimentaires et pertes économiques - Insuffisance de

	- Secteur de l'artisanat peu structuré - Non-valorisation des produits agricoles (arachide, sésame, gombo…) - Insuffisance de radios et faible couverture de la radio - Inexistence de centre de formation artisanale	débouchés des produits - Valorisation limitée des produits artisanaux - Variation importante des prix des produits

5.3.4. Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre

Dans le canton de Léré, les services sociaux de base sont confrontés à de multiples difficultés. Dans un contexte de CC, la vulnérabilité des femmes et des jeunes serait amenée à s'intensifier, ces catégories de la population étant les plus durement affectées par les impacts des CC.

En matière d'éducation, de culture et de sport, le faible niveau d'instruction, en particulier des jeunes filles, prédomine. Il trouve ses causes dans l'enclavement du canton, l'insuffisance d'infrastructures scolaires, culturelles et sportives et de personnel qualifié associé. Les répercussions portent atteinte aux liens sociaux, à travers l'augmentation de la délinquance juvénile et la perte de traditions.

Concernant les affaires sociales et le genre dans le canton, le problème principal s'articule autour de la faiblesse des mécanismes de protection sociale, d'équite sociale et de cohésion familiale. Elle est alimentée par des inégalités persistantes entre hommes et femmes, le poids des normes socioéconomiques et culturelles, la sous-représentation des femmes dans la gouvernance locale, la vulnérabilité accrue des personnes marginalisées (personnes handicapées, orphelins, personnes âgées…). Ces problématiques portent atteinte à l'autonomisation économique des femmes et entraînent des violences basées sur le genre et des conflits familiaux.

Enfin, le système sanitaire et d'assainissement reste défectueux dans ce canton dans lequel l'état de santé humaine est dégradé. Les causes de ces problématiques résident notamment dans l'enclavement et le mauvais état des routes et des moyens de transport, le manque de personnel qualifié et de moyens techniques, l'insuffisance de centres de santé, la mauvaise gestion des déchets et des eaux usées, le faible accès à l'eau potable (insuffisance des forages et des puits). Ces problématiques résultent en une mortalité infantile élevée, une augmentation du taux de mortalité et une persistance de maladies infectieuses. Par ailleurs, dans un contexte de changements climatiques, le risque de propagation de maladies est amené à être plus élevé lors des inondations qui engendrent la stagnation de l'eau (risque de paludisme, etc.).

Tableau 22 : Analyse des problèmes majeurs dans le domaine des Services sociaux de base

Problème majeur	Causes	Conséquences
Education, culture, jeunesse et sport		
Faible niveau d'instruction, en particulier des filles	- Enclavement - Mariage précoce des filles - Poids des traditions et des religions - Manque d'encouragement à la scolarisation des filles par les familles - Impact des aléas climatiques - Manque de moyens techniques et de ressources humaines dans tous les sous-secteurs de l'éducation - Insuffisance de personnel qualifié - Insuffisance de scolarisation, en particulier des filles - Insuffisance d'infrastructures culturelles, scolaires et sportives	- Délinquance juvénile - Baisse du niveau scolaire des élèves - Insuffisance de lien social - Perte des traditions
Affaires sociales et genre		
Faiblesse des mécanismes de protection, d'équité sociale et de cohésion familiale	- Faible niveau d'instruction bas sur l'égalité de genre - Poids des traditions et des religions - Mariage précoce des filles - Insuffisance de scolarisation des filles - Faible soutien aux personnes vulnérables - Faible mise en œuvre des politiques de protection sociale (en particulier des enfants)	- Faible autonomie économique des femmes - Conflits familiaux - Violences basées sur le genre - Faible représentation des femmes dans les organisations
Santé, eau potable, assainissement		
Problématiques sanitaires et dégradation de l'état de santé humaine	- Enclavement - Impact des aléas climatiques - Dégradation des routes et des moyens de transport - Manque de personnel qualifié et de moyens techniques - Déversement des déchets et eaux usées sur les voies - Stagnation des eaux pluviales - Usage de latrines précaires - Faible accès à l'eau potable (insuffisance des forages et des puits) - Dysfonctionnement des organes de gestion administrative et communautaire (COGES/COSAN[15]) - Médicaments de la rue et pharmacies illégales - Insuffisance qualitative et quantitative des agents - Faible participation de la communauté dans les organes de gestion de santé	- Mortalité infantile élevée - Augmentation du taux de mortalité - Persistance de maladies infectieuses - Risque de maladies hydriques - Pollution des sols et des eaux de surface et souterraines

[15] Acronymes : Comité de gestion (COGES) ; Comité de santé (COSAN).

5.3.5. Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles

La gestion des risques climatiques constitue un enjeu majeur pour le canton qui est fortement affecté par les changements climatiques. L'augmentation des températures, l'irrégularité des précipitations et les événements climatiques extrêmes ont un fort impact sur l'ensemble des activités au vu des mécanismes de gestion des risques climatiques limités, de la faible disponibilité et du faible accès à l'information sur les risques climatiques, de la faible sensibilisation des populations à ces risques. En conséquence, le territoire subit la perte de récoltes et de revenus économiques, la perte de bétail, la disparition d'espèces, la destruction d'infrastructures, etc.

Tableau 23 : Analyse des problèmes majeurs dans le domaine de gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles

Problème majeur	Causes	Conséquences
Augmentation de l'impact des événements climatique extrêmes	- Mécanismes de gestion des risques climatiques limité - Faible disponibilité et accès à l'information sur les risques climatiques - Faible sensibilisation des populations aux risques climatiques - Dépendance économique des communautés aux ressources naturelles	- Perte de récoltes et de revenus économiques - Perte de bétail - Disparition d'espèces - Destruction d'infrastructures et d'habitations

6. VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION DU CANTON LERE

Cette section centrale du PDL présente la vision du canton Léré, les orientations stratégiques ainsi que le plan d'action du canton détaillé par domaine d'intervention.

6.1. Vision et orientations stratégiques nationales

Le Tchad s'est doté d'une étude prospective en 2017, intitulée « Vision 2030, le Tchad que Nous voulons ». Elle est énoncée comme suit ***: « Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée, et offrant un cadre de vie agréable pour tous ».*** C'est un cadre de référence de la politique économique et sociale visant à accroître le bien-être des populations à travers quatre (4) axes stratégiques :

1- Renforcement de l'unité nationale ;
2- Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ;
3- Développement d'une économie diversifiée et compétitive ; et
4- Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

C'est dans ce contexte que ce PDL a été élaboré et mis en œuvre.

6.2. Vision et objectifs de développement du canton

La formulation de la vision du canton Léré s'est appuyée sur les orientations nationales et celles de la province du Mayo-Kebbi Ouest qui placent les changements climatiques et le genre comme des enjeux prioritaires de développement. Ainsi, le canton de Léré se projette sur un horizon de 10 ans, à travers une vision qui lui est propre reflétant ses potentialités et l'espoir de ses communautés :

« D'ici 2030, le canton de Léré-rural est un territoire productif et inclusif où les populations ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité et optent pour des systèmes de résilience et d'adaptation aux changements climatiques à travers une économie prospère basée sur les filières pêche, agriculture et élevage qui concourent à la sécurité alimentaire, à travers une implication de toutes les couches sociales dans la gestion des affaires publiques. »

6.3. Orientations stratégiques et plan d'action du PDL

Le plan d'action spécifique à chaque domaine d'intervention vise à proposer des réponses concrètes et adaptées aux problèmes majeurs identifiés dans la section Diagnostic (section 5), en alignement avec la vision du canton.

Chaque domaine d'intervention est structuré autour d'un axe stratégique[16], décliné en plusieurs objectifs. Pour atteindre les objectifs, le plan détaille les actions à mener, ainsi que les activités à réaliser sous chaque action. Pour chaque activité, les responsabilités techniques, financières, l'implication des communautés et la coordination des partenaires y sont précisés, ainsi que les coûts estimatifs et la temporalité[17].

[16] L'axe stratégique répond au problème majeur identifié pour chaque domaine et les objectifs répondent aux causes (voir section 4).

[17] Pour plus d'informations, se référer au guide méthodologique Baastel, ELLESadAPt, 2025, Guide méthodologique pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans les Plans de Développement Locaux (PDL) au Tchad.

Ce plan d'action a été réalisé selon une approche participative et inclusive des acteurs du canton, lors d'atelier/ formation réalisé avec les CCD et les CT, afin de formuler des solutions adaptées aux spécificités du canton. Pour chaque domaine, les orientations et actions proposées prennent en compte la vulnérabilité climatique et l'intégration du genre.

Le coût total estimé pour l'ensemble des 5 domaines, pour les 4 ans de mise en œuvre du PDL, s'élève à **1 231 350 000 FrCFA**.
La répartition par domaine est présentée dans le tableau ci-dessous (Tableau 24).

Tableau 24 : Coûts estimatifs totaux par domaine d'intervention

Domaine d'intervention	Sous-secteur	Coûts estimatifs par domaine
Domaine 1	Gouvernance locale et cohésion sociale	70 500 000 FrCFA
Domaine 2	Gestion durable des ressources naturelles	150 000 000 FrCFA
Domaine 3	Agriculture	250 000 000 FrCFA
	Elevage	107 500 000 FrCFA
	Pêche	49 500 000 FrCFA
	Economie	186 350 000 FrCFA
Domaine 4	Education, culture, jeunesse et sport	78 500 000 FrCFA
	Affaires sociales et genre	11 250 000 FrCFA
	Santé, eau potable et assainissement	195 250 000 FrCFA
Domaine 5	Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles	132 500 000 FrCFA
Total		**1 231 350 000 FrCFA**

6.3.1. Domaine 1 : Gouvernance Locale et cohésion sociale

La gouvernance locale, inclusive et participative, constitue un levier afin de favoriser la cohésion sociale, l'utilisation et la gestion équitable des ressources dans le canton. Pour ce faire, le canton a fixé 3 objectifs : i) Renforcer la gouvernance locale ; ii) Améliorer la compréhension, l'interprétation et l'application des lois et réglementations en vigueur ; et iii) Améliorer la gestion des conflits homme-faune.

OBJECTIFS	ACTION	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS	CHRONOGRAMME			
							2026	2027	2028	2029
AXE STRATEGIQUE : Renforcement de la gouvernance locale inclusive et participative pour favoriser la gestion pacifique et équitable des ressources										
Objectif 1 : Renforcer la gouvernance locale	1.1. Renforcer les capacités techniques et matérielles des membres des CCD et ILOD	Former en planification stratégique et opérationnelle les membres du CCD	CCD, autorités traditionnelles	Etat, GIZ, LTDH, Parc National de Zah Soo (PNZS), RECONNECT	Echelle cantonale (par pôle)	2 000 000	X			
		Former en suivi-évaluation les membres du CCD et ILOD				2 000 000	X	X		
		Former en stratégie de mobilisation des ressources les membres du CCD et ILOD				1 500 000	X	X		
		Former en technique de communication et plaidoyer				1 000 000		X		
		Construire le siège du CCD				10 000 000		X	X	
		Appuyer le CCD en matériels et équipements de bureau				5 000 000			X	

	1.2. Renforcer les capacités des autorités traditionnelles	Former les autorités traditionnelles sur les droits et devoirs	Autorités traditionnelles, CCD	Etat, GIZ, LTDH, Parc National de Zah Soo (PNZS), RECONNECT	Echelle cantonale (par pôle)	3 000 000		X	X	
		Former les chefs traditionnels/autorités traditionnelles et des juges coutumiers sur le droit et le développement local durable et résilient				3 000 000		X	X	
		Sensibiliser et former les chefs traditionnels sur l'approche genre				1 500 000		X	X	
	1.3. Développer un programme de sensibilisation sur la gouvernance locale pour la population	Sensibiliser la population au respect des autorités locales	Autorités traditionnelles, CCD	Etat, GIZ, LTDH	Echelle canton	5 000 000		X	X	X
		Sensibiliser la population sur le fonctionnement de la gouvernance locale				5 000 000		X	X	X
		Sensibiliser de la population sur la citoyenneté				5 000 000		X	X	X
		Sensibiliser la population au développement participatif				5 000 000		X	X	X
Objectif 2 : Améliorer la compréhension, l'interprétation et l'application des lois et règlementations en vigueurs	2.1. Mettre en place les stratégies d'application et le respect des lois et réglementations au niveau local	Vulgariser les lois et réglementations en vigueur et les diffuser	CCD, autorités traditionnelles	CELIAF, SWEED+	Echelle canton (par pôle)	3 000 000	X	X	X	X
		Organiser les causeries éducatives sur les droits et devoirs citoyens				1 500 000	X	X	X	X

		Former les femmes leaders sur les droits juridiques				3 000 000	X	X		
Objectif 3 : Améliorer la gestion des conflits intercommunautaires et les conflits homme-Faune	3.1. Appuyer la gestion des conflits humain-faune	Former et équiper les comités villageois en technique de refoulement des pachydermes	Autorités traditionnelles, CCD	GIZ, HD, PNZS		5 000 000	X	X		
		Sensibiliser les communautés à la cohabitation Homme-faune				1 500 000	X	X	X	
	3.2. Appuyer la gestion des conflits intercommunautaires	Redynamiser un cadre local de gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et fonciers	Autorités traditionnelles, CCD	GIZ, HD, ACRA	Echelle canton (par pôle)	3 000 000	X			
		Former les chefs des villages et les chefs de terres en gestion des conflits fonciers et approche de médiation				3 000 000	X	X		
		Sensibiliser les communautés sur le respect des limites foncières				1 500 000	X	X	X	X

6.3.2. Domaine 2 : Gestion durable des Ressources Naturelles

Assurer la gestion durable des ressources naturelles est un enjeu majeur pour favoriser une meilleure résilience des écosystèmes et des communautés notamment face aux changements climatiques. Plusieurs objectifs sont visés en ce sens : i) Promouvoir la gestion durable et participative des écosystèmes naturels ; ii) Réglementer et gérer durablement les ressources naturelles en appliquant les lois ; iii) Renforcer le programme de l'éducation environnementale ; iv) Assurer la gestion durable de l'eau et des ressources halieutiques ; v) Promouvoir l'utilisation de foyers améliorés.

OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITES	STRUCTURES RESPONSABLES	PARTENAIRES (techniques/financiers)	LOCALITES	COUTS (en F CFA)	CHRONOGRAMME				Long terme
							2026	2027	2028	2029	
AXE STRATEGIQUE : Assurer la gestion durable et la préservation des écosystèmes résilients face au changement climatique											
Objectif 1. Promouvoir la gestion durable et participative des écosystèmes naturels	1.1. Appuyer les initiatives de restauration écologique et de réhabilitation des zones dégradées	Reboiser les zones dégradées	CCD, ILOD	Etat, Parc National de Zah Soo (PNZS), GIZ, SADAP, RECONNECT 2	Echelle cantonale	11 000 000	X	X	X	X	X
		Former la population sur la technique de production des plants et de plantation des arbres				3 000 000	X	X			
	1.2. Mettre en place un plan de protection et restauration des berges des lacs (Léré et Tréné)	Identifier les zones les plus dégradées des berges des lacs Léré et Tréné	CCD, ILOD	Etat, Parc National de Zah Soo (PNZS), GIZ, SADAP, RECONNECT 2	Lac Tréné et Léré	1 000 000	X				
		Restaurer et protéger les zones dégradées (plantation, etc.)				10 000 000		X	X		
		Sensibiliser les communautés sur le respect des zones restaurées, au respect des limites des berges et aux mauvaises pratiques maraichères				4 000 000	X	X	X	X	

	1.3. Mettre en défens les forêts communautaires	Délimiter et sécuriser les zones de mise en défens des forêts communautaires dans tous les villages	CCD, ILOD	Etat, Parc National de Zah Soo (PNZS), GIZ, SADAP, RECONNECT 2	Echelle cantonale	20 000 000		X	X	X	X
		Former et doter les comités de surveillance	CCD, ILOD			8 000 000	X	X			
		Former la population sur les techniques de régénération naturelle assistée (RNA)	CCD, ILOD			3 000 000		X	X		
	1.4. Valoriser les produits forestiers non ligneux au profit des communautés locales	Former les femmes sur les techniques de transformation et commercialisation des produits forestiers non ligneux	CCD, ILOD, Organisations féminines	Etat, Parc National de Zah Soo (PNZS), GIZ, SADAP, RECONNECT 2	Echelle cantonale	3 000 000	X	X			
		Doter les femmes en matériels de transformation de PFLN				30 000 000	X	X	X		
		Former et sensibiliser la population aux techniques modernes de production apicole				3 000 000	X	X			
Objectif 2. Réglementer et gérer durablement les ressources naturelles en appliquant les lois	2.1. Assurer le respect des lois et de la réglementation	Veiller à l'application des lois	CCD, ILOD, autorités traditionnelles	Etat, PNZS, RECONNECT	Echelle cantonale	4 000 000	X	X	X	X	X
		Sensibiliser et former la population sur les lois réglementant la gestion des ressources naturelles				1 500 000	X	X	X	X	X

		Sensibiliser les populations aux dangers liés à l'usage des produits chimiques et aux feux de brousse				1 500 000	X	X	X	X	X
Objectif 3. Renforcer le programme de l'éducation environnementale	3.1. Promouvoir le programme d'éducation environnementale	Former les enseignants et appuyer l'enseignement de l'éducation environnementale dans les établissements scolaires	CCD, ILOD	Etat, UNICEF, GIZ, RECONNECT, PNZS	Echelle cantonale (par pôle)	3 000 000	X	X	X	X	X
		Sensibiliser les populations aux dangers liés à l'usage des produits chimiques et aux feux de brousse				1 500 000	X	X	X	X	X
Objectif 4. Assurer la gestion intégrée de l'eau et des ressources halieutiques	4.1. Préserver les ressources halieutiques	Sensibiliser les pêcheurs sur l'usage des engins réglementés et les bonnes pratiques de pêche durable	CCD, ILOD	Etat, PNZS, RECONNECT, GIZ, PIDACC	Lac Tréné et Léré	1 500 000	X	X	X	X	X
		Réduire la pression faites sur les ressources halieutiques				1 500 000	X	X	X	X	
	4.2. Vulgariser les règlementations sur l'utilisation des produits nocifs en vigueurs et appuyer techniquement les exploitants des plaines des lacs	Sensibiliser les pêcheurs et la population sur les lois en vigueur (la Loi 14, Loi 023 et les conventions locales)	CCD, ILOD, organisations des pêcheurs, autorités traditionnelles	Etat, RECONNECT, GIZ	Tréné, Léré	3 000 000	X	X			
		Organiser de conférence débat multi-acteurs pour améliorer la compréhension des				500 000	X	X			

		lois et règlementation dans le secteur pêche									
	4.3. Veiller à l'utilisation rationnelle de l'eau	Former la population sur la notion de gestion de l'eau	CCD, ILOD	Etat, PNZS, PAM	Echelle cantonale	3 000 000	X	X			
		Construire des ouvrages de rétention d'eau (micro-barrage, …)				30 000 000		X	X		
Objectif 5. Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés	5.1. Augmenter l'utilisation des foyers améliorés	Sensibiliser et former les femmes en techniques de fabrication et d'utilisation des foyers améliorés	CCD, ILOD	PNZS, RECONNECT, GIZ, PRSA	Echelle cantonale	3 000 000	X	X			

6.3.3. Domaine 3 : Développement économique local

Le plan d'action du domaine 3 est organisé en 4 sous-catégories correspondant secteurs d'activité majeurs du canton : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'économie. En matière d'agriculture ; les objectifs sont les suivants : i) Promouvoir les bonnes pratiques agricoles durables ; ii) Encourager les pratiques de systèmes mixtes de l'agro-pastoral ; iii) Renforcer les infrastructures de stockage adaptées aux besoins de la population ; iv) Améliorer l'accès aux semences adaptées aux CC ; v) Appuyer le développement du maraîchage sensible au genre.

Concernant l'élevage, il s'agit de : i) Renforcer les ouvrages et les infrastructures adaptées aux pratiques pastorales (mobilité, soin, abreuvement, etc) ; et ii) Améliorer l'accès aux aliments de bétail adapté aux pratiques locales d'élevage.

Pour le secteur pêche, deux objectifs principaux ont été identifiés pour le canton : i) renforcer la pratique durable de la pêche et vulgariser les engins de pêche adaptés et réglementaires ; et ii) Développer un programme de valorisation et de recherche sur la jacinthe d'eau.

Enfin, concernant l'Economie, le canton a pour objectifs de : i) Promouvoir et diversifier les AGR résilientes aux CC et sensibles au genre intégrant la transformation agroalimentaire ; ii) Désenclaver et améliorer les voies de communication (pistes de transport, etc) adaptées aux besoins locaux et aux CC ; iii) Renforcer les infrastructures de stockage adaptées aux besoins communautaires ; iv) Adapter les offres des structures d'appui aux besoins et à la vulnérabilité de la population ; et v) Renforcer le programme et les dispositifs de communication radiophonique et téléphonique au niveau communautaire ; et vi) Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS	CHRONOGRAMME				Long terme
							2026	2027	2028	2029	
SECTEUR : AGRICULTURE											
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'agriculture locale résiliente basée sur les bonnes pratiques agricoles durables et diversifiées											
Objectif 1 : Promouvoir les bonnes pratiques agricoles durables	1.1. Renforcer les capacités des agriculteurs sur les itinéraires techniques agricoles et culturaux résilientes aux changements climatiques	Organiser les producteurs en association ou coopérative	Organisation des producteurs, CCD	Etat, FAO, PAM, PRSA	Echelle cantonale	15 000 000	X	X	X	X	
		Former les producteurs en agroforesterie	Organisation des producteurs, CCD	PNZS, SADAP, RECONNECT, PIDACC, ETAT	Echelle cantonale	3 000 000	X	X	X	X	
		Sensibiliser et former les producteurs à pratiquer les rotations de culture et à faire des cultures associées (Céréales-Légumineuses) + amendement de leur champ + compostage (agroécologie)	Organisation des producteurs, CCD	PNZS, SADAP, RECONNECT, PIDACC, ETAT	Echelle cantonale	3 500 000	X	X			
		Vulgariser les fiches techniques des cultures locales	Organisation des producteurs, CCD	ETAT, FAO	Echelle cantonale	1 500 000	X	X	X		
	1.2. Promouvoir l'accès à des intrants compatibles avec une pratique agricole durable	Subventionner les intrants durables aux organisations des producteurs	Organisation des producteurs, CCD	ETAT, FAO, CotonTchad	Echelle cantonale	50 000 000	X	X	X	X	

Objectif 2 : Encourager les pratiques de systèmes mixtes de l'agro-pastoral	2.1. Renforcer les capacités producteurs sur les pratiques agro-pastorales	Former les agro-éleveurs à la valorisation des résidus des récoltes et la fertilisation des sols à base des bouses des animaux	CCD, Organisation des producteurs	GIZ, Etat, SADAP	Echelle cantonale	3 000 000	X	X	X		
		Mettre en place des champs écoles agro-pastoraux	CCD, Organisation des producteurs	GIZ, Etat, SADAP	Echelle cantonale	6 000 000	X	X	X	X	
Objectif 3 : Renforcer les infrastructures de stockages adaptés aux besoins de la population	3.1. Améliorer le stockage de la production agricole au niveau du canton pour la commercialisation	Identifier les lieux propices à la construction de magasin de stockage au sein du canton	Organisation des producteurs et CCD	Etat, PIDAAC, FAO, PRSA	Echelle cantonale	20 000 000		X	X	X	
		Appuyer les producteurs et les groupements de producteurs dans la construction des magasins de stockage des produits agricoles				15 000 000		X	X		
	3.2. Créer des banques céréalières pour gérer les périodes de soudure	Sensibiliser les producteurs à alimenter la banque céréalière avec des produits	Organisation des producteurs, CCD	ETAT, FAO	Echelle cantonale	20 000 000		X	X		
Objectif 4 : Améliorer l'accès aux semences adaptées aux CC	4.1. Appuyer les semenciers à augmenter leurs productions semencières	Former techniquement et équiper les semenciers pour une production massive de semences	Organisation des producteurs, CCD	ITRAD, ETAT, FAO	Echelle cantonale	2 500 000	X	X			X

		Organiser des banques de semences à l'échelle du canton	Organisation des producteurs, CCD	ITRAD, ETAT, FAO	Echelle cantonale	2 500 000	X	X			
	4.2. Promouvoir l'utilisation de semences améliorées adaptées aux changements climatiques	Subventionner les semences améliorées aux organisations des producteurs	Organisation des producteurs, CCD	ETAT, FAO, ITRAD, PNZS	Echelle cantonale	30 000 000	X	X			
Objectif 5 : Appuyer le développement du maraichage sensible au genre	5.1. Renforcer les capacités techniques et matériels des femmes maraichers	Former les maraichers (femmes) organisés en techniques culturales	Organisation des producteurs, CCD	PIDACC, SADAP, CELIAF	Tréné, Mourbamé, Zalbi, Tikéré, Dissing, Kahbi,	3 000 000		X	X		
		Equiper les maraichers (femmes) organisés avec des intrants (semences)				50 000 000		X	X		
		Distribuer des semences maraîchères améliorées adaptées et kits de matériels agricoles aux ménages vulnérables identifiés dans les zones de production			Echelle cantonale	25 000 000		X	X		
SECTEUR : ELEVAGE											
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer la résilience et la durabilité du secteur de l'élevage face aux changements climatiques											
Objectif 1 : Renforcer les ouvrages et les infrastructures adaptés aux pratiques pastorales (mobilité, soin, abreuvement, etc.)	1.1. Renforcer l'usage des couloirs de transhumance	Baliser les couloirs de transhumance / Actualiser les 4 couloirs (Axes) de transhumance	CCD, ILOD, Organisation des éleveurs	PNZS, FAO, WCS, GIZ-PETRADEP	Echelle cantonale	6 000 000		X	X	X	X
		Sensibiliser les éleveurs sur le respect des périodes et couloirs de transhumance				1 500 000	X	X	X	X	X
	1.2. Améliorer l'accès au soin pour les animaux	Construire les pharmacies vétérinaires				30 000 000		X	X		

		Sensibiliser les éleveurs à la vaccination régulière de leurs animaux				1 500 000	X	X	X		
		Faire des plaidoyers pour la mise à disposition des compléments alimentaires au bétail				500 000	X	X			
		Former les membres de GDS (Groupement de Défense Sanitaire) sur la pratique de soin animal et le suivi-évaluation				3 000 000	X	X	X		
		Créer des parcs de vaccination				6 000 000		X	X		
	1.3. Améliorer l'accès à l'eau	Installer les forages et les puits pastoraux le long des couloirs de transhumance				8 000 000		X	X	X	
		Réaménager les mares				20 000 000		X	X	X	
	1.4. Renforcer l'accès à l'alimentation pour le bétail (pâturage, fourrage)	Créer des aires de pâturage pendant la saison des pluies et faire la promotion des cultures fourragères				2 500 000	X	X	X		
Objectif 2 : Améliorer l'accès aux aliments de bétail adapté aux pratiques locales d'élevage	2.1. Former les éleveurs et les agro-éleveurs à la valorisation des aliments locaux	Former les organisations des éleveurs et agro-éleveurs à la conservation des résidus de récolte et les foins	CCD, Organisation des éleveurs	Etat, GIZ, FAO	Echelle cantonale	3 000 000		X	X		
		Construire les magasins de stockage des foins				20 000 000	X	X	X	X	
	2.2. Développer les structures de fabrication d'aliment pour le bétail	Former les éleveurs en technique de				3000000		X	X		

		formulation d'aliment pour bétail									
	2.3. Renforcer l'accès au pâturage et au fourrage	Créer des aires de pâturage pendant la saison des pluies et faire la promotion des cultures fourragères	CCD, Organisation des éleveurs	PNZS, FAO, WCS, GIZ-PETRADEP		2 500 000	X	X	X		
SECTEUR : PÊCHE											
AXE STRATEGIQUE : Assurer la durabilité et la résilience du secteur halieutique face aux changements climatiques											
Objectif 1 : Renforcer la pratique durable de la pêche et vulgariser les engins de pêche adaptés et règlementaires	1.1. Doter les organisations des pêcheurs en matériels réglementés	Equiper les CVS des kits de protection et de surveillance	CCD, ILOD	PNZS, RECONNECT, PIDACC,	Tréné et Léré	5 000 000		X	X		
		Renforcer les dispositifs de visualisation des zones mises en défens				30 000 000	X	X			
Objectif 2 : Développer un programme de valorisation de la jacinthe d'eau et de recherche	2.1. Valoriser la jacinthe d'eau	Organiser les groupements pour la collecte de la jacinthe d'eau	ILOD, CCD	PNZS, GIZ, PIDACC	Tréné, Léré	10 000 000	X	X	X	X	
		Former les groupements sur les techniques de fabrication de compost à base de la jacinthe				3 000 000	X	X	X		
		Sensibiliser sur la commercialisation des produits de transformation de la jacinthe d'eau				1 500 000	X	X	X		
SECTEUR : ECONOMIE											
AXE STRATEGIQUE : Développer des infrastructures économiques résilientes et renforcer les acteurs pour une diversification des activités économiques											
Objectif 1 : Promouvoir et diversifier les AGR résilientes	1.1. Renforcer les organisations féminines sur la pratique des AGR	Former les femmes sur l'élevage de petit ruminant et du maraichage	CCD, organisations féminines	Etat, PIDACC, SWEED+	Yanli, Berliang, Mourbamé, Zalbi	3 000 000	X	X	X	X	X

aux CC et sensible au genre intégrant la transformation agroalimentaire		Mettre en place de petites unités de transformation des produits agricoles				40 000 000	X	X			
		Sensibiliser les femmes sur l'opportunité à travers la pratique des AGR				1 500 000	X	X			
		Identifier et appuyer certaines Coopératives de transformation ou de production				15 000 000		X	X		
Objectif 2 : Désenclaver et améliorer les voies de communication (pistes de transport, etc.) adaptées aux besoins locaux et aux CC	2.1. Etudier et planifier le processus de désenclavement des zones enclavées	Réaliser une étude de faisabilité technique et socio-économique du processus de désenclavement	Association villageoise (AV)	GIZ, CotonTchad	Echelle cantonale	1 300 000	X		X	X	
	2.2. Réaménager les pistes dégradées	Organiser des missions d'identification des pistes dégradées	CCD	PNZS, Etat, COTONTCHAD	Echelle cantonale	300 000	X	X	X		
		Mobiliser et organiser la population en comité pour entretenir les pistes				500 000	X	X			

		Réhabiliter les pistes dégradées avec la contribution de la communauté				2 000 000	X	X	X	X	X
Objectif 3 : Renforcer les infrastructures de stockage adaptées aux besoins communautaires	3.1. Identifier et enregistrer les sites d'installation des infrastructures	Organiser des missions de terrain pour identifier les sites	CCD, autorités traditionnelles, organisations des commerçants	PIDACC, ETAT, GIZ, PAM, FAO	Echelle cantonale	250 000	X	X			
		Construire les magasins de stockage avec la contribution de la population				20 000 000		X	X	X	
		Construire des hangars en matériaux durables dans les marchés				10 000 000	X	X	X		
		Identifier et aménager des sites pour la construction des parkings des motos et des véhicules dans les marchés				5 000 000		X	X		
		Créer et faire fonctionner un cadre (CC) de concertation entre le comité de gestion et usagés du marché				350 000	X	X			
		Construire un centre de promotion de l'artisanat				10 000 000					
Objectif 4 : Adapter les offres des structures d'appui aux besoins et à la vulnérabilité de	4.1. Renforcer les capacités des acteurs organisés sur les opportunités de financement des AGR à travers UCEC et autres structures d'appui	Informer les acteurs économiques sur les offres et aux conditions d'accès aux offres disponibles	CCD, organisations des commerçants	Institutions financières, CELIAF,	Echelle cantonale	400 000	X	X	X	X	

la population (structurée)		Organiser des rencontres d'échanges et de contact entre les opérateurs et les structures d'appui				1 000 000		X	X		X
		Former les acteurs sur les opportunités de financement				3 000 000		X			
	4.2. Améliorer la capacité de la communauté sur la gestion de l'économie locale	Développer l'autonomie et les compétences de la communauté en matière de gestion économique locale	CCD	Etat, CELIAF, GIZ	Echelle cantonale	3 000 000	X	X			
		Former les communautés aux principes de la bonne gouvernance et de la gestion financière locale				3 000 000	X	X			
	4.3. Elaborer un plan de formation des opérateurs économique	Former les opérateurs sur les opportunités des affaires et recherches des partenaires etc.	CCD, organisation des commerçants	Institutions financières (UEC, Express Union, …)	Echelle cantonale	3 000 000	X	X			
Objectif 5 : Renforcer le programme et les dispositifs de communication radiophonique et téléphonique au niveau communautaire	5.1. Etendre la zone de couverture de la radio et téléphonie mobile	Installer les antennes relais dans les zones reculées	CCD, RVZ	PNZS, Etat,	Echelle cantonale	30 000 000	X	X	X	X	
		Etendre la couverture de réseau de la téléphonie mobile (Airtel et Moov africa)	CCD	Airtel, Moov africa		30 000 000	X	X	X		
Objectif 6 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables	6.1. Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières des acteurs locaux œuvrant dans	Identifier et structurer les acteurs œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables	CCD	SADAP, GIZ, ETAT	Echelle cantonale	250 000	X	X			

	le domaine des énergies renouvelables	Sensibiliser et financer les groupements œuvrant dans la promotion des énergies renouvelables	CCD			10 000 000		X	X		

6.3.4. Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre

En matière d'éducation, culture, jeunesse et sport, les objectifs sont les suivants : i) Renforcer la scolarisation des filles et améliorer leurs conditions de scolarisation ; et ii) Renforcer les capacités du personnel et les infrastructures du secteur éducatif.

Concernant les affaires sociales et le genre, le canton a pour objectifs de : i) Renforcer les sensibilisations sur les droits humains et l'égalité de genre ; ii) Appuyer la lutte contre le mariage précoce ; iii) Renforcer l'accès des populations à la santé reproductive.

Enfin, pour le secteur lié à la santé, l'eau potable et l'assainissement, les priorités sont : i) Renforcer la résilience des familles face aux problématiques de gestion de l'eau (pénuries d'eau, gestion des eaux usées et eaux de pluie) ; ii) Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel et la qualité des infrastructures de santé ; iii) Renforcer les dispositifs adaptés de gestion des déchets et de prévention contre les maladies chroniques ou infectieuses ; et iv) Lutter contre la commercialisation illégale de médicaments.

OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS	CHRONOGRAMME				Long terme
							2026	2027	2028	2029	
Secteur : Education - culture - jeunesse et sport											
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer l'accès à une éducation de base de qualité avec une attention particulière sur la scolarisation des filles											
Objectif 1 : Renforcer la scolarisation des filles et améliorer leurs conditions de scolarisation	1.1. Améliorer la compréhension des parents et des autorités locales sur l'importance de la scolarisation des filles	Sensibiliser les parents, les leaders traditionnels et religieux sur l'importance de la scolarisation des filles	CCD, APE	ETAT, CELIAF, UNICEF, ACRA	Echelle cantonale	1 500 000		X	X		
	1.2. Développer des approches éducatives sensibles au genre	Sensibiliser les filles à la santé reproductive	CCD, APE	OMS, SWEED+,	Echelle cantonale	1 500 000	X				

		Créer des clubs scolaires pour les filles		CELIAF, UNICEF		1 500 000					
		Elaborer un programme pédagogique sensible au genre et aux droits humains	APE, CELIAF	OMS, SWEED+, CELIAF, UNICEF	Echelle cantonale	500 000	X	X			
Objectif 2 : Renforcer les capacités du personnel et les infrastructures du secteur éducatif	2.1. Renforcer les capacités des enseignants	Appuyer le programme de formation continue des enseignants	CCD, APE	ETAT, UNICEF, UNESCO	Echelle cantonale	8 000 000		X	X		
		Plaider auprès de l'Etat pour renforcer les établissements scolaires avec des enseignants qualifiés				500 000		X			
	2.2. Renforcer la résilience des infrastructures éducatives	Créer et construire les écoles des filles	CCD, APE	ETAT, CELIAF, UNICEF, ACRA	Echelle cantonale	30 000 000		X	X		
		Finaliser la construction des salles de classe et les équiper	CCD, APE	ETAT, CELIAF, UNICEF, ACRA	Echelle cantonale	20 000 000		X	X		
		Construire un centre de formation aux petits métiers pour les filles				15 000 000		X	X	X	
SECTEUR : Affaires sociales et genre											
AXE STRATEGIQUE 2 : Promouvoir la cohésion sociale et la protection des groupes vulnérables à travers des politiques inclusives et des services sociaux renforcés											
Objectif 1 : Renforcer les sensibilisations sur les droits humains et l'égalité de genre	1.1. Sensibiliser les communautés et les autorités locales sur les droits humains et l'égalité de genre	Créer des comités locaux de protection des droits des femmes	APE, CCD	SWEED+, CELIAF, UNICEF, ELLESadAPt	Echelle cantonale	250 000	X	X	X	X	
		Sensibiliser les communautés sur les violences basées sur le genre				2 000 000	X	X	X	X	

Objectif 2 : Appuyer la lutte contre le mariage précoce	2.1. Améliorer les connaissances de la population sur les risques liés au mariage précoce des filles	Sensibiliser les communautés sur les inconvénients/les risques des mariages précoces	CCD, Organisations des femmes	CELIAF, UNICEF, ETAT	Echelle cantonale	1 500 000	X	X	X	X	
	2.2. Revaloriser la puériculture dans les établissements scolaires	Recruter des puériculteurs(trices) dans les établissements scolaires	CCD, APE	OMS, SWEED+, CELIAF, UNICEF	Echelle cantonale	3 000 000	X		X		
Objectif 3 : Renforcer l'accès des populations à la santé reproductive	3.1. Développer un programme de sensibilisation à la santé reproductive	Sensibiliser la population sur la santé reproductive - (espacement des naissances, importance des planning familiaux…)	CCD	Etat, SWEED+, UNICEF, CELIAF	Echelle cantonale	1 500 000	X	X			
		Equiper les planning familiaux	CCD	Etat, SWEED+, UNICEF, CELIAF	Echelle cantonale	3 000 000	X	X			
SECTEUR : Santé- eau- potable - assainissement											
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer le système sanitaire et les conditions d'hygiène de la population											
Objectif 1 : Renforcer la résilience des familles face aux problématiques liées à la gestion de l'eau (pénuries d'eau, gestion des eaux usées et eaux de pluie)	1.1. Améliorer l'accès des populations à l'eau potable	Installer des forages à motricité humaine et électrique	CCD, ODV	GIZ, PNZS, SADAP, PIDACC	Echelle cantonale	30 000 000	X	X	X	X	
		Sensibiliser la population à la gestion rationnelle des ressources en eau				1 500 000	X	X	X	X	
	1.2. Mettre en place un système de gestion durable des eaux usées	Construire des canaux d'évacuation des eaux usées	CCD	Etat, GIZ, UNICEF, PNZS	Echelle cantonale	20 000 000	X				
		Créer des stations locales de				30 000 000					

		traitement des eaux usées									
	1.3. Mettre en place un système de valorisation de la gestion durable des eaux de pluie	Former la population à la récupération et le stockage des eaux de pluies	CCD			500 000	X	X	X	X	
						3 000 000	X	X	X	X	
Objectif 2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel et la qualité des infrastructures de santé	2.1. Mettre en place des sessions de recyclage dans les relais communautaires de santé	Former les relais communautaires de santé a la prise en charge des violences basées sur le genre	CCD, COSAN	ETAT, UNICEF, GIZ,	Echelle cantonale	3 000 000	X	X			
	2.2. Restructurer les organes locaux de gestion de santé	Réviser les textes réglementant les organes COGES et COSAN				500 000	X	X			
	2.3. Renforcer la durabilité et la qualité des infrastructures sanitaires	Construire et équiper les centres de santé du canton en matériaux durables				25 000 000		X	X		
		Fournir les équipements adéquats aux centres de santé	COSAN, CCD	ETAT, OMS	Echelle cantonale	10 000 000			X		
Objectif 3 : Renforcer les dispositifs adaptés de gestion des déchets et de prévention contre les maladies chroniques ou infectieuses.	3.1. Améliorer la gestion des déchets afin de prévenir les maladies infectieuses	Sensibiliser et former la population en particulier les femmes, sur la gestion durable et le recyclage des déchets ménagers	CCD	Etat, UNICEF, GIZ, RECONNECT, PNZS	Echelle cantonale	1 500 000		X	X	X	
		Doter les organisations des femmes et des jeunes en matériels	CCD, COSAN, ODV	ETAT, SWEED+, GIZ, ELLESadAPt	Echelle cantonale	3 500 000	X	X			

		de collecte des déchets									
		Equiper les villages et les espaces publics en dispositifs appropriés (poubelles, bac à ordures, …)				35 000 000	X	X	X	X	
		Doter les structures sanitaires d'incinérateurs et de bacs à ordures				10 000 000	X	X			
Objectif 4 : Lutter contre la commercialisation illégale de médicaments	4.1. Encourager et faciliter l'accès des populations aux médicaments de qualité	Appuyer l'installation des pharmacies agréées et dépôt des médicaments certifiés dans les villages	CCD, COSAN, ODV		Echelle cantonale	20 000 000	X	X	X		
		Créer des comités locaux de lutte contre les médicaments vendus dans la rue				1 500 000	X	X			
	4.2. Renforcer la sensibilisation sur les dangers liés à l'utilisation des médicaments de la rue	Produire et diffuser des magazines et des spots de prévention sur les dangers des médicaments de la rue	CCD, COSAN, ODV	RVZ, ETAT, PNZS	Echelle cantonale	250 000	X	X	X	X	

6.3.5. Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et catastrophes naturelles

Les objectifs sous le domaine 5 sont les suivants : i) Mettre en place un système de gestion des risques des catastrophes naturelles ; et ii) Mettre en place un mécanisme de prévention des risques climatiques.

OBJECTIF	ACTION	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS	CHRONOGRAMME				Long terme
							2026	2027	2028	2029	
AXE STRATEGIQUE : Renforcer la résilience des communautés face aux événements climatiques extrêmes											
Objectif 1 : Mettre en place un système de gestion des risques des catastrophes naturelles	1.1. Mettre en place une cellule de coordination cantonale des risques climatiques	Identifier et former les membres de la cellule de coordination cantonale des risques climatiques	CCD, ILOD,	Etat, SISAAP, SIPSA	Echelle cantonale	3 000 000	X	X			
		Élaborer un plan cantonal de gestion des risques climatiques et catastrophes naturelles				2 000 000	X	X			
	1.2. Développer un système de gestion des urgences	Localiser et aménager des sites destinés aux sinistrés	CCD, ILOD	PAM, FAO, Etat, RECONNECT, SISAAP, ANAM	Dissing, Tréné et Kahbi	30 000 000	X	X	X	X	
		Élaborer et diffuser des guides et manuels pratiques sur les techniques de gestion des crises				2 000 000	X	X	X	X	
		Mettre en place une plateforme locale d'alerte et de veille pour le suivi des situations à risque				1 500 000	X	X			
	1.3. Renforcer les compétences des acteurs locaux en matière de gestion des crises	Former et outiller les acteurs locaux (cellule de coordination et leaders communautaires) sur les mécanismes d'alerte précoce et de communication en période de crise	CCD, ILOD	PAM, FAO, Etat, UNICEF	Echelle cantonale	3 000 000	X	X	X	X	

	1.4. Assurer l'accès aux moyens d'existence en période de crise	Construire des points d'eau dans les zones de prise en charge des victimes	CCD	Etat, UNICEF, GIZ	Echelle cantonale	25 000 000	X	X	X	X	
Objectif 2 : Mettre en place un mécanisme de prévention des risques	2.1. Renforcer les capacités des communautés sur la prévention des risques	Développer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation des populations sur les risques (inondations, etc.) et aux actions à entreprendre en cas d'événements climatiques extrêmes	CCD	Etat, UNICEF, ELLESadAPt	Echelle cantonale	5 000 000	X	X	X	X	
		Encourager la construction des greniers communautaires pour gérer les périodes de crises				35 000 000	X	X	X	X	X
	2.2. Renforcer les infrastructures et la réglementation liées à la construction dans les zones à risque (inondation, etc)	Identifier et cartographier les zones à risque	CCD, ILOD	ETAT, PAM, UNICEF, PIDACC, SADAP, RECONNECT, GIZ, ELLESadAPt	Echelle cantonale	3 000 000	X	X	X	X	X
		Sensibiliser la population aux risques liés à l'habitation dans les zones inondables				1 500 000	X	X			
		Encourager la construction des habitations adaptées aux vents violents et la création de brise vent (reboisement)				15 000 000		X	X	X	
	2.3. Développer des outils de communication pour transmettre l'information climatique	Mettre en place les canaux d'informations communautaires	CCD	ETAT, SISAAP, ANAM	Echelle cantonale	5 000 000	X	X			
		Faciliter la collaboration des communautés avec les service technique et médias locaux				1 500 000	X	X			

7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL

7.1. Préambule

Plusieurs organes peuvent participer à la coordination, à la gestion, et au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du PDL. Ils garantissent la bonne gouvernance de la mise en œuvre du PDL et définissent les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué.

Au niveau cantonal, le chef de canton en tant que première autorité traditionnelle porte la responsabilité du PDL. Il s'assure de la bonne coordination de toutes les actions de développement du canton et assure le suivi de la mobilisation des fonds auprès de différents partenaires et population pour la mise en œuvre effective du PDL de son canton.

7.2. Mécanisme/Démarche préparatoire

La mise en œuvre effective d'un PDL sous-entend une organisation structurée des organes de coordination et de suivi et de l'exécution des tâches assignées à chaque organe et acteurs.

Selon les dispositions légales et règlementaires régissant les collectivités territoriales décentralisées, l'élaboration/révision et l'exécution du Plan de Développement Local relève de la compétence du canton et du Comité Cantonal de Développement (CCD). Aussi, le CCD est l'organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement du canton. Le CCD, organe principal de pilotage du PDL, travaillera en étroite collaboration avec un comité technique de suivi (CTS) constitué des techniciens ayant un niveau requis et une expérience technique en matière de suivi et enfin une structure locale proche des bénéficiaires. Il assure également une bonne communication entre et avec les différents acteurs : partenaires de développement tels que les ONG, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les organes de gouvernance locale (Comité département d'action), etc.

Les tableaux ci-après présentent les principaux organes de coordination du PDL, leurs compositions et rôles d'une part et d'autre part le mécanisme de suivi (méthodes de collecte des données, fréquences pour chaque organe de suivi, etc.).

Tableau 25 : Organes de mise en œuvre du PDL et leurs rôles

N°	Organes	Responsabilités	Composition
1	**Comité de pilotage du PDL**	Sous la supervision de son président d'honneur qui est le chef de canton, le Comité de Pilotage du PDL est en charge de la coordination de toutes les activités du PDL, de l'orientation stratégique et de la cohérence avec les priorités du canton. Ainsi, avec l'appui du Comité Technique de Suivi (CTS), le comité de pilotage est responsable de la diffusion des PDL au niveau local, provincial et national. Il élabore et valide de concert avec le chef de canton le plan de travail annuel (cf. fiche plan de travail annuel) qu'il partage avec les partenaires au niveau local pour information et plaidoyer et au CTS pour information et exécution. Il rédige les rapports (à mi-parcours et annuel de suivi des réalisations sur le terrain) et partage avec le chef canton, le Comité départemental d'action (CDA) et les partenaires pour information et archivage. Le Comité de pilotage se réunit une fois tous les semestres (soit 2 fois par an) et invite le CTS à présenter et à déposer les fiches de données sur l'état d'avancement des projets financés par les partenaires sur le terrain. A la demande du CDA, le Comité de Pilotage peut être sollicité pour présenter les résultats de	Le Comité de Pilotage est composé de tous les membres du CCD et le Chef de canton (président d'honneur).

		ses activités obtenues chaque année et le plan de travail annuel à sa rencontre (vers la fin de l'année en début de l'année suivante). A la fin de la période de validité du PDL, le Comité de Pilotage avec l'appui du CTS évaluera et capitalisera les expériences acquises pendant cette période.	
2	**Comité technique de suivi (CTS)**	Désigné par le Comité de pilotage (CCD), le CTS sera composé en partie par les responsables de service déconcentré de l'Etat et les membres du CCD. Il sera en charge du suivi technique de la mise en œuvre des actions du PDL sur le terrain. Il développe les outils techniques de planification et de suivi-évaluation, y compris les outils financiers. Il effectue trimestriellement des missions de suivi sur le terrain. Il a pour répondant les Organisation de Développement Villageoise (ODV) qui existent déjà dans chaque village. Il appuie le comité de pilotage dans la planification annuelle, la rédaction des rapports d'activités et la capitalisation des expériences. Ce comité effectuera le suivi dans tous les villages (et en particulier les villages bénéficiant des financements) de façon trimestrielle. Il rédigera un petit rapport accompagné de fiche de suivi pour une présentation à la réunion du Comité de Pilotage (chaque semestre).	Le CTS est composé de 8 personnes dont 3 membres du CCD et 5 membres des services techniques déconcentrés (ANADER[18], Forestier, CELIAF[19]/genre, Éducation et Élevage)
3	**Organisation de Développement Villageoise/ODV**	Présent dans tous les villages, ces organisations ont pour mission de suivre toutes les activités de développement du village. Étant donné leur position reculée et stratégique (dans les villages), et leur mission, le Comité de Pilotage appuiera leur dynamisation pour permettre au CTS de s'appuyer sur les ODV pour les suivis mensuels des actions dans leurs villages. L'ODV sera responsable de la collecte des données de terrain (état d'avancement des projets en lien ou non avec le PDL) et à partager trimestriellement lors du passage de CTS dans le village.	Une ODV est composée du chef de village, des représentants des jeunes et femmes. La composition des ODV est faite indépendamment du CCD.

Le schéma suivant synthétise les rôles et fonctions des organes de mise en œuvre et de suivi du PDL.

[18] Acronyme : Agence National d'Appui au Développement Rural (ANADER).

[19] Acronyme : Cellule de liaison des associations féminines (CELIAF).

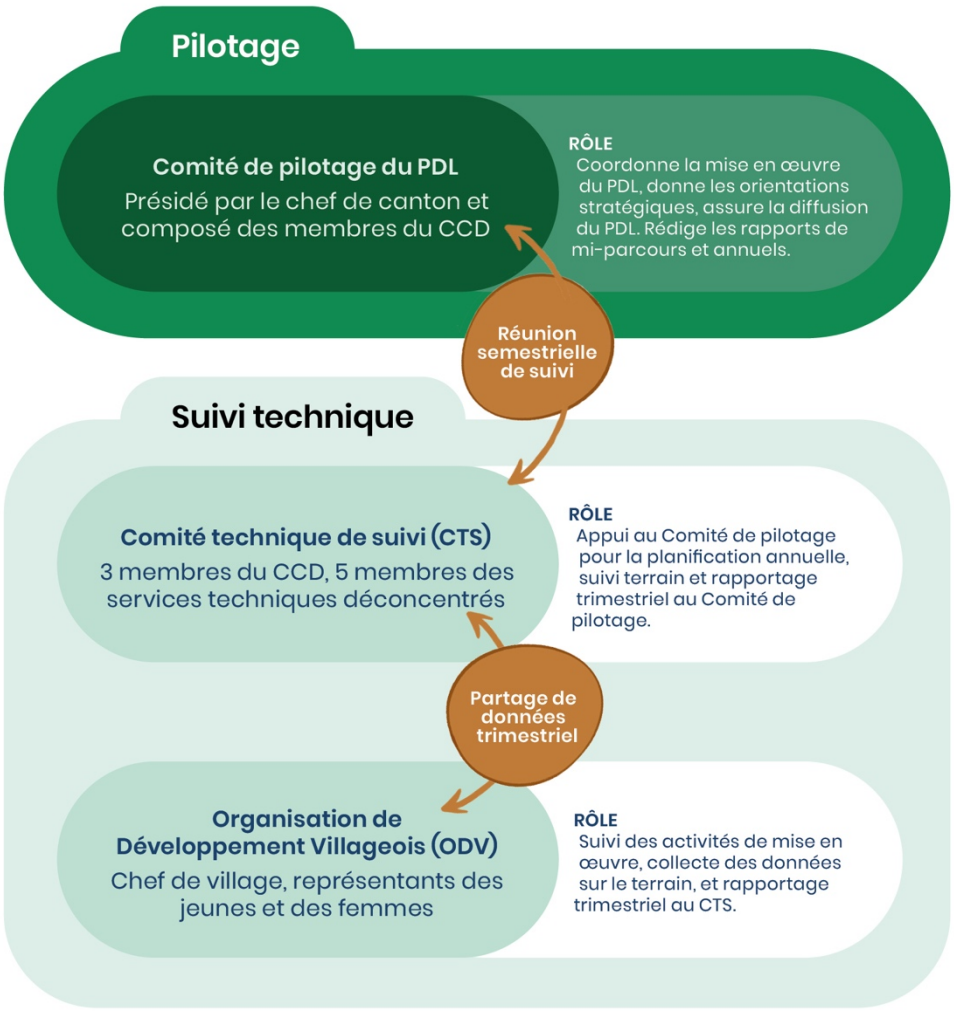


Figure 11 : Organes de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDL

Le tableau suivant présente les mécanismes de suivi de la mise en œuvre du PDL.

Tableau 26 : Mécanisme de suivi (méthode de collecte des données, fréquences de collecte par les organes de coordination du PDL)

Niveau collecte des données	Responsables	Méthode de collecte des données	Période	Modalités de rencontre
1	Organisation de Développement Villageoise/ODV	Une fiche de collecte des données (confère Annexe A) sera mise à la disposition de l'ODV pour être renseignée mensuellement et conservée auprès du chef du villages.	Mensuelle	L'ODV sera briefé par le Comité de Pilotage / CTS sur la collecte mensuelle et son importance pour le rapportage et information. Les membres garderont auprès du chef de village (président d'honneur) les fiches renseignées sur le terrain (y compris difficultés).
2	Comité Technique de suivi (CTS)	-Le CTS se servira des fiches de collecte (identique à celle des ODV) pour enregistrer de façon trimestrielle les données collectées mensuellement par les ODV.	Trimestrielle	Les CTS se répartiront les pôles afin de faire un travail rigoureux. Ils passeront trimestriellement dans tous les villages du canton pour travailler avec chaque ODV. Les informations des fiches renseignées seront copiées (la

		-Il descendra sur le terrain pour des observations directes (en présence de volontaires des ODV) en complément des fiches renseignées. -Facultativement, le CTS peut rencontrer les bénéficiaires pour leurs impressions.		souche est remise au chef du village pour archivage). Les visites de terrain sont également organisées à cette occasion. Le CTS se fera accompagner par quelques volontaires de l'ODV pour la visite de terrain. Et facultativement, le CTS peut rencontrer les bénéficiaires ou non pour recueillir les témoignages des bénéficiaires.
3	Comité de pilotage du PDL (CCD)	Il statue une fois par semestre sur les données collectées et le rapport de suivi trimestriel sur le terrain par le CTS. Les informations contribueront à renseigner le plan annuel de travail validé.	Semestrielle	Le Comité de Pilotage organisera une rencontre tous les semestres. Il fera participer les membres de CTS pour présenter la situation sur le terrain et les données collectées trimestriellement. Après renseignement du plan de travail, le Comité de Pilotage organisera une séance de restitution au chef de canton (avec un support). Il partagera également une copie du rapport compilé avec le CDA et les partenaires financiers locaux (à la réunion du CDA par exemple).

7.3. Plan de travail annuel

Le plan de travail annuel est élaboré par le Comité de Pilotage avec l'appui du CTS et découle directement du plan d'action du PDL. Il permet de passer de la planification stratégique à un plan de travail concis et avec des actions et activités concrètes à mettre en œuvre.
Quelques étapes permettent d'élaborer un plan de travail annuel simple, clair et compréhensible à partir d'une planification globale :

- Rappeler et revoir en détail le plan d'action du PDL domaine par domaine (axes stratégiques, objectifs, actions, activités, etc.)
- Filtrer toutes les activités et le budget prévu dans le plan d'action pour l'année considérée (domaine par domaine)
- Utiliser la fiche de planification proposée ci-dessous pour inscrire l'ensemble des projets/actions programmés dans l'année considérée et ceci domaine par domaine.
- Voir également dans quelles mesures les activités non réalisées en année 1 peuvent être reportées sur l'année suivante.

7.4. Plan de mise en œuvre du suivi du PDL

Le plan de mise en œuvre pour les quatre (4) prochaines années est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 27 : Plan de mise en œuvre du suivi du PDL

Période	Activités clés	Acteurs responsables	Appui financier pour le suivi
Janvier – Février 2026	Diffusion du PDL	Comité Pilotage (local, provincial et national)	ELLESadAPt
	Rencontre avec les partenaires (sondage)	Comité Pilotage	
	Mise en place du CTS	Comité Pilotage	
	Planification annuelle (partage)	Comité Pilotage, CTS	
	Planification des rencontres, suivi terrain et collecte des données et répartition des tâches	Comité Pilotage (semestriel)	
		CTS (trimestriel)	
		ODV (mensuel)	
	Dynamisation des ODV	Comité Pilotage/CTS	
	Relance des partenaires	Comité Pilotage	
Mars-Novembre 2026	Suivi du planning		
Décembre 2026	Rapportage annuel et partage Évaluation du taux de réalisation année 1 Réflexion sur la consolidation du PTA année 2	Comité de Pilotage	
Janvier 2027	Planification des activités annuelle de la 2ème année (partage avec les partenaires, CTS et ODV)	Comité de Pilotage	A déterminer
	Relance de partenaires		
Mars-Novembre 2027	Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage	
Décembre 2027	Rapportage annuel et partage Évaluation du taux de réalisation année 2	Comité de Pilotage	

	Réflexion sur la consolidation du PTA 2		
Janvier 2028	Planification des activités annuelle deux (partage avec les partenaires, CTS et ODV)	Comité de Pilotage	A déterminer
	Relance de partenaires		
Mars-Novembre 2028	Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage	
Décembre 2028	Rapportage annuel et partage année 3 Évaluation du taux de réalisation année 3 Réflexion sur l'élaboration du PTA 4	Comité de Pilotage	
Janvier 2029	Planification des activités annuelles quatre (partage avec les partenaires, CTS et ODV)	Comité de Pilotage	A déterminer
	Relance de partenaires		
Mars-Novembre 2029	Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage	
Juin-Décembre 2029	Préparation de la révision du PDL - Identification d'un partenaire pour l'appui à la révision - Planning de révision du PDL	Comité de Pilotage/CCD	
Décembre 2029	Rapportage annuel et partage Évaluation du taux de réalisation année du PDL	Comité de Pilotage	
	Capitalisation d'expériences	Comité de pilotage	

7.5. Stratégie de communication et de mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre du plan appelle la définition d'une stratégie de communication interne et externe. Il est important qu'une stratégie de communication soit élaborée pour informer tous les acteurs du plan. Son but sera d'informer et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan et aussi de négocier avec d'autres acteurs pouvant contribuer à la mobilisation des ressources.

La mobilisation des ressources est nécessaire pour le financement des projets. Il faut effectivement :

- Mettre en œuvre les stratégies retenues dans le PDL et surtout renforcer sa capacité d'investissement en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant son niveau de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales ;
- Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs au financement des activités ;
- Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- Renforcer la participation des communautés directement bénéficiaires pour la réalisation des investissements et autres ;
- Faire recours à la coopération décentralisée dans le cadre du PDL. Elle doit identifier d'autres partenaires du nord et du sud pour renforcer l'impact de cette coopération décentralisée ;
- Rechercher dans un processus de communication très actif et attractif des partenaires à intéresser aux projets du plan.

8. CONCLUSION

Le canton de Léré-rural a d'énormes potentialités pour son développement, notamment la disponibilité des terres cultivables, l'abondance des ressources naturelles et animales, et la présence de partenaires de développement.

Cependant, malgré ces divers atouts, le canton Léré-rural se trouve confrontée à d'importants défis environnementaux et de développement. Il a une économie peu développée, faiblement diversifiée portée par le secteur agro- pastoral mais fortement impactée par les changements climatiques, l'insécurité, l'enclavement de certains villages pendant la saison pluvieuse du fait de l'état défectueux des routes et des pistes rurales.

Ensuite, le canton se caractérise par la jeunesse de sa population, en même temps un atout au développement mais qui est confronté au sous-emploi. Enfin, le canton se caractérise par sa fragilité. La pression anthropique sur les ressources naturelles (déforestation, braconnage, etc) fragilise les écosystèmes, ainsi que les communautés qui en dépendent. Les changements climatiques, qui sont amenés à s'intensifier, rendent plus vulnérables les communautés et les écosystèmes, affectant notamment les productions agricoles et pastorales, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés.

Par ailleurs, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées au sein du CCD, ne permettent pas au comité cantonal de développement (CCD) de mieux coordonner et suivre les actions des partenaires intervenant dans le canton.

Le Plan de Développement Local du canton de Léré-rural constitue un outil stratégique majeur pour orienter les actions de développement économique, social et environnemental dans une perspective durable et inclusive. Élaboré selon une approche participative, il intègre les aspirations des communautés locales, leurs priorités, ainsi que les défis du canton, liés aux inégalités de genre et aux impacts du changement climatique.

L'intégration des résultats de l'étude de vulnérabilité réalisée sur la zone du CAPBL, renforce également la résilience du territoire de Léré-rural face aux risques climatiques tels que les inondations, la dégradation des terres, les sécheresses et l'insécurité alimentaire. Les actions proposées dans ce plan visent à améliorer la gestion durable des ressources naturelles, à promouvoir des pratiques agricoles adaptées, à renforcer les infrastructures résilientes et à développer des mécanismes locaux d'alerte et de prévention des risques climatiques.

L'intégration de la dimension genre témoigne de la volonté des acteurs locaux de promouvoir une société plus équitable où les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables participent davantage à la prise de décision et bénéficient d'un accès équilibré aux ressources et aux opportunités économiques. Cette orientation favorise un renforcement de l'autonomisation des femmes et contribue à la réduction des disparités sociales encore perceptibles au sein des communautés du canton.

Ce PDL constitue ainsi un cadre de gouvernance locale moderne qui place les populations au cœur du processus de développement. Sa mise en œuvre repose sur une mobilisation collective et une coordination efficace, entre les autorités administratives et coutumières, les organisations communautaires, les associations féminines et de jeunes, le secteur privé, et les partenaires techniques et financiers. L'appropriation de ce plan et l'engagement de chaque partie prenante seront essentiels pour atteindre les objectifs formulés.

Ainsi, le PDL du canton de Léré-rural incarne une vision d'avenir : un territoire plus prospère, équitable et résilient, capable de faire face aux défis climatiques et de valoriser les potentiels de toutes ses communautés.

9. ANNEXES

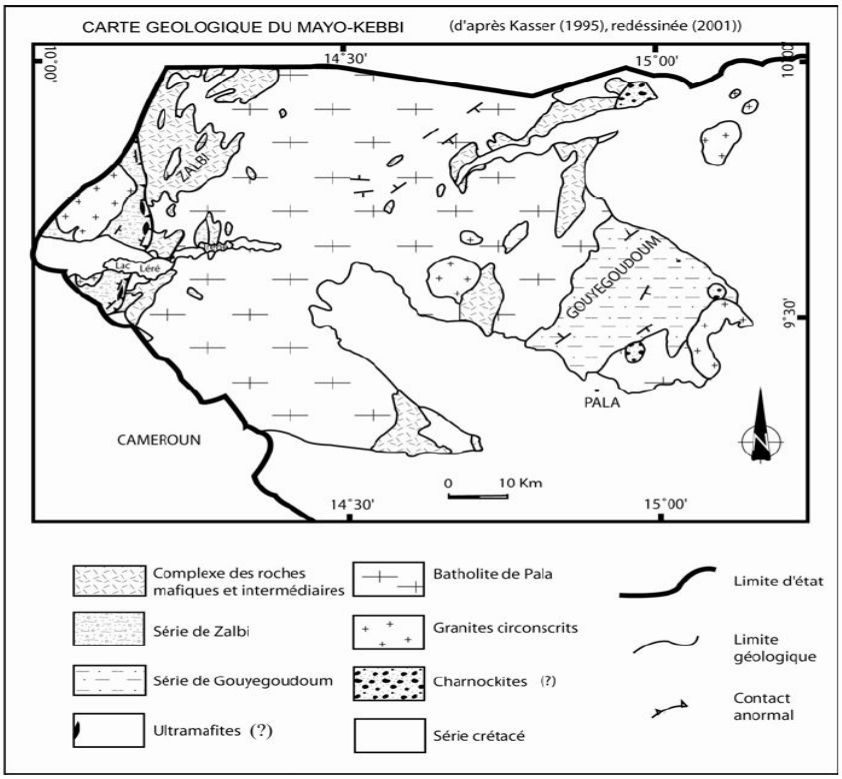
Annexe A : Approche de la révision du PDL de Léré-rural

Phases	Étapes	Détails
PHASE 1 : PREPARATION	**Etape 1 : Prise de contact avec les autorités traditionnelles, administratives et la GIZ**	Cette assise a eu lieu en février 2025. L'équipe du projet ELLESadAPt a rencontré la GIZ en charge de la révision du PDL de Léré pour 2026-2029 qui était déjà en cours, dans le cadre du projet PETRA. Les modalités de révision afin d'intégrer les aspects changements climatiques et le genre dans le PDL ont été discutées.
	Etape 2 : Evaluation des projets du PDL précédent de concert avec le CCD	Avant de procéder à l'actualisation du PDL, le CCD a évalué les projets du PDL précédent. Le rapport de cette évaluation a été présenté à l'atelier de lancement du processus de la révision.
	Etape 3 : Campagne de sensibilisation et d'information	Les séances de sensibilisation et d'information ont été organisé dans les 7 pôles du canton. Pendant ces séances les populations ont été informé de l'approche d'intégration des dimensions genres et changements climatiques dans le PDL. En plus de cela, les populations ont été entretenues sur la thématique d'adaptations aux changements climatiques à travers les contenus audios et vidéos proposés par le projet ELLESadAPt. Cette campagne a débuté le 22 septembre et a pris fin le 29 septembre 2025.
	Etape 4 : Première session de formation de l'équipe de pilotage du processus de la révision	Les membres du Comité cantonal de Développement (CCD), les responsables des services techniques de l'Etat souvent élu à la tête des commissions thématiques, ainsi que les animateurs locaux ont reçu une formation sur les changements climatiques et l'adaptation aux changement climatiques par l'équipe du projet. Cette formation a eu lieu à Léré début juin 2025.
PHASE 2 : DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON	**Etape 5 : Deuxième session de formation de l'équipe de pilotage du processus de la révision**	Cette deuxième session de formation porte sur l'intégration de l'adaptation et du genre à la planification locale. Elle consiste à apprendre aux participants : • Comment formuler des axes prioritaires climato-résilients et un plan d'action • Comment sélectionner des projets d'adaptation (comment on détermine qu'un projet est climato-compatible ou pas (critères à appliquer, formulation, etc.)
	Étape 6 : Travaux en commission thématiques	Les commissions thématiques composées chacune de 3 membres par domaine et accompagnées des membres du CCD, Animateurs Locaux Cantonaux et des CRPDL[20] reprennent la liste des projets prioritaires du PDL précédent et de la liste des projets identifiés dans le PDL en cours de révision par la GIZ. • Présentation/restitution des insertions vulnérabilités et mise à jour du diagnostic territorial (partie état des lieux) • Revue et stabilisation des projets non réalisés issus du PDL précédent, ainsi que

[20] Acronyme : Comité de rédaction du plan de développement local (CRPDL).

PHASE 3 : PLANIFICATION LOCALE	**Étape 7 : Atelier cantonal de restitution des travaux en commissions thématiques et de formulation des projets + Atelier de priorisation et d'adoption des projets**	En amont de l'atelier de restitution, les CT se réunissent afin de consolider le plan d'action. Pendant cet atelier, les commissions thématiques et le CRPDL font la restitution de leurs travaux et présentent la liste des projets à mettre en œuvre pour la période.
	Étape 8 : Finalisation de la rédaction du PDL	Cette étape est la finalisation de la rédaction du PDL.
PHASE 4 : VALIDATION ET DIFFUSION	**Étape 9 : Validation du PDL**	La séance de validation du PDL par le comité Départemental d'action (CDA) est organisée par les membres du CCD. Après la séance de validation, les corrections et suggestions du CDA seront intégrées dans le PDL et prêts pour la diffusion.
	Étape 10 : Diffusion du PDL	Diffusion du PDL dans tout le canton (exemplaire du PDL) pour tous les villages et à l'échelle nationale pour la valorisation du document et la recherche des financements.

Annexe B : Carte géologique du Mayo-Kebbi d'après Kasser (1995)



Annexe C : Synthèse des atouts et contraintes du milieu physique du canton Léré-rural

DOMAINES	ATOUTS	CONTRAINTES
Relief et Géomorphologie	Existence de zones écologiques, de chaine de colline et de plaines	Forte érosion Inondation
Climat	Existence du climat soudano- sahélien Existence d'une station météorologique dans la province du Mayo-Kebbi Ouest ;	Baisse de la pluviométrie ; Mauvaise répartition de la pluie Fortes températures atteignant parfois 42°C ; Apparition de vents violents
Sols	Existence de quatre différentes formations pédologiques Grandes étendues de sols argileux, argilo sableux-limoneux ferralitiques et ferrugineux	Erosion ; Inondation ; Appauvrissement des sols ;
Ressources naturelles	Important couvert végétal ; Existence d'une faune riche en espèces animales (Eléphant, écureuils, girafe, rhinocéros, phacochères, gazelles, reptiles) ; Existence de gisements de sable et d'argile.	Dégradation de la végétation ; Fortes pressions anthropiques ; Dégradation du couvert végétal ; Changements climatiques.

Source : PDL de Léré-rural, Version révisée 2019

Annexe D : Analyse SWOT

Résumé de la problématique de développement du canton :

Secteurs	Diagnostic interne (forces-faiblesses)		Diagnostic externe (Opportunités Menaces)	
	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture	• Existence des services techniques pour assister les agriculteurs (ANADER) ; • Existence d'un potentiel de production agricole significatif ; • Présence des sols dans leur majorité d'une fertilité satisfaisante ; • Disponibilité de terres arables ; • Existence des OP dans le canton ; • Variété des produits agricoles ; • Existence des marchés pour l'écoulement des produits agricoles ; • Possibilité de vente des produits agricoles hors de la Commune.	• Niveau d'équipement rudimentaire ; • Fertilisation et techniques de productions de semences très peu connues ; • Disponibilité en eau réduite (il n'existe que très peu d'aménagements hydro agricoles : puits, barrage, seuils d'épandage, marres...) ; • Manque de structures d'appui et d'encadrement ; • Accès très limité aux intrants ou aux équipements Insuffisance de formation des agriculteurs ; • Feux de brousse récurrents ; • Mauvaise organisation des OP pour exploitation judicieuse des espaces ; • Manque de magasins de stockage ; • Manque d'unité de transformation et de conservation ; • Insuffisances des pistes rurales ;	• Existence de PTF pour accompagner le canton PETRADEP[21], PIDACC[22], FAO etc.) ; • Existence de structures étatiques qui interviennent dans l'agriculture ANADER,) • Existence de PTFs qui soutiennent l'adaptation aux Changements Climatiques des secteurs économiques des cantons CAPBL ;	• Diminution des surfaces cultivables ; • Baisse de la productivité des terres, • Dégradation des sols ; • Risque plus élevé d'attaque des cultures • Augmentation des prix des produits vivriers • Inondation ; • Sècheresse • Baisse de la productivité causée par le changement climatique • Exode rural

[21] Acronyme : Paix, Transhumance et Développement de l'Économie Pastorale autour du Lac Tchad (PETRADEP).

[22] Acronyme : Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique (PIDACC).

Elevage	• Existence de divers cheptel (diversité des espèces) ; • Existence des zones de pâturages naturelles ; • Source d'eau disponible ; • Services techniques vétérinaire et disponibles dans la commune ; • Existence des OP dans le domaine ;	• Rareté d'eau pour le bétail ; • Faiblesse des services vétérinaires et zootechniques et absence d'intrants (vaccins, médicaments) ; • Indisponibilité des cultures fourragères (complément alimentaire) ;	• Existence de PTF pour accompagner la Commune PETRADEP, PRAPS) • Existence de structures étatiques compétentes pour accompagner les éleveurs • Existence de PTFs qui soutiennent l'adaptation aux Changements Climatiques des secteurs économiques des cantons CAPBL ;	• Pression sur les ressources pastorales et surpâturage ; • Risque d'épidémiologie des maladies animales ; • Présence, risques de voir des maladies

Secteurs	Diagnostic interne (forces-faiblesses)		Diagnostic externe (Opportunités Menaces)	
	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	• Existence d'un postes vétérinaire	• Inexistence de Parcs de stationnement de bétail • Inexistence d'un parc de vaccination ; • Insuffisance des pâturages ; • Alimentation des animaux très carencée, surtout en saison sèche ; • Inexistence de système de marquage pérenne et d'enregistrement des mouvements des animaux ; • Inexistence des infrastructure moderne de transformation des premiers produits (abattoirs, tanneries, laiteries, etc) ; • Insuffisance de suivi vétérinaire ; • Divagation des animaux et non-respect des arrêtés de parcage des animaux ; • Insuffisance de soins aux cheptels et de vaccins ; • Inexistence de pharmacie vétérinaire ; • Manque de formation technique aux éleveurs ; • Pratique de l'élevage peu professionnelle ; • Cherté et accès difficiles aux produits d'alimentation des bétails ; • Persistance de maladies endémiques et épidémiques		contagieuses non encore diagnostiquée, introduites à partir de pays voisins. ; • Manque d'appui et de structuration des acteurs du secteur de l'élevage ; • Vol de bétail • Inondations emportant le bétail • Sécheresses

Pêche	• Existence d'un secteur pêche et de l'aquaculture ; • Existence des zones de pêche ; • Existence des cours d'eau ;	• Utilisation des engins de pêche non réglementaires ; • Manque d'unité de transformation et de conservation ; • Usage d'intrants chimiques pour l'agriculture ; • Empoisonnement des mares ; • Ensablement des lacs Léré et Tréné ;	• Existence d'une structure étatique compétentes pour accompagner les pêcheurs • Existence de PTFs qui soutiennent l'adaptation aux Changements Climatiques des secteurs économiques des cantons CAPBL ;	• Appauvrissement continu des plans d'eau en produits halieutiques • Baisse de la ressource halieutique ;

Annexe E : Liste des membres du Comité Cantonal de Développement (CCD) et des Animateurs Locaux Cantonaux (ALC) du canton Léré-rural

Liste des membres des CCD

Fonction	Nom	Localité
Président	DOUFENE NICOLAS	Zalbi
Secrétaire général	FAZIANBE RAPHAEL	Mboursou
Secrétaire générale adjointe	MARING ANNE	Ganti
Trésorière générale	KELIDANG HONORINE	Guemo
Trésorière générale adjointe	TEUMANDANG MADELENE	Berléang
Conseiller	GONNIBA GONTOUARE	Mourbamé
Conseiller technique	SEVERING PAYANFOU	Guebanné
Conseiller technique	LEUYEBE FOLYA	Guemo
Conseiller technique	SAZANE GAZANE	Zamadouhou

Liste des Animateurs Locaux Cantonaux (ALC)

Nom	Localité
AZOUTANE PASSALET	Baïbourné
BOUBA ABEL	Teutekouri
BON-INMO ALIM	Zazèré Moundang
CHELKANTA HONORE	Maddaï
DJONPOUNE TCHOING	Ganli
QUEPELBE ERIC	Terichéné
KEUZANE ADELINE	Tréné
KONONE TCHOMKIBA	Zahbili
MABLE JEROME	Kalbi
MANA MALAIN GUELE	Matta
MOUBANE PHILIPPES	Zalbi
PEMOKA BENEDICTE	Berléang
SAZANE PATCHANNE	Mboursou
SING-YABE EMANUEL	Zamadouhou
YAOLI BA ALKALI	Goudoukou I
TCHEAZABE ZILPA	Mladadgang

Annexe F : Liste des membres des Commissions Thématiques du canton Léré-rural

Membres de CT Léré Domaine 1

Nom et prénom	Provenance
Domaine 1	
1. Sanoné Gazané	Zahmadouhoo
2. Ehba patchanné	Berliang
3. Leuyebé Fouya	Guemoh
4. Guepelbé Eric	Teuchené
5. Fazianbé Raphael	Mboursou
Domaine 2	
1. Padiret Tchonba Kah	Léré
2. Sahzané patchanné	Mboursou
3. Keunzané Adeline	Trene
4. Hinfené Palou	Léré
5. Heugabba Nathalie	Guemoh
Domaine 3	
1. Prosper Ngarnaidjim	Léré
2. Kianyahbo Emeline	Teuchene
3. Yaouba Alkali	Gouloukou I
4. Madekor Temar	Léré
5. Nobourta Monique	Goudoukou
Domaine 4	
1. Issa Dely Maitoua	Zahbifaing
2. M'bor Alloum	Léré
3. Djonpelle Haoua	Teuchene
4. Kanmassahba Passiri	Zalbi
5. Mme Tamibé Vournoné	Léré
Domaine 5	
1. Severin A. payanfou	Guebane
2. Kalriakbé Palou	Berliang
3. Ignagouané Anne	Guebane
4. Doufené Djonki Nicolas	Teuchené
5. Amawissa Denise	Gouduolou I

Annexe G : Fiches de suivi du mécanisme de pilotage

A- Fiche de planification annuelle des actions (Comité de Pilotage)[23]

Vision du canton :									
Domaine :									
Secteur :									
Axe :									
Objectifs	**Actions**	**Activités**	**Année : 2026**				Localités	Porteurs	Partenaires
			T1	T2	T3	T4			

Les fiches ci-dessous seront utilisées par les CTS et ODV pour le suivi et la collecte des données sur le terrain.

B- Fiche de suivi des mises en œuvre des projets / activités (CTS)

Domaine :														
Secteur :														
Actions	**Activités**	**Localités**	**Année : 2026**											
			Réalisé T1			Réalisé T2			Réalisé T3			Réalisé T4		
			Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non
-Action 1	Activité 1.1													
	Activité 1.2													

[23] Le contact avec les partenaires potentiels cités dans le plan d'action sera du ressort du Comité de Pilotage. Il s'assurera de partager avec les partenaires le plan de travail annuel pour explorer les possibilités de financement des activités.

	Activité 1.3													
Observations directes sur le terrain 1			Difficultés 1						Témoignages des bénéficiaires 1					
- **-** **-**			- - -						- - -					
-Action 2	Activité 2.1													
	Activité 2.2													
	Activité 2.3													
Observations directes sur le terrain 2			Difficultés 2						Témoignages des bénéficiaires 1					
- **-** **-**			- - -						- - -					

C- Fiche de collecte des données par les ODV

Domaine :	
Secteur :	

Actions	**Activités**	**Localités**	**Année : 2026**											
			Réalisé T1			Réalisé T2			Réalisé T3			Réalisé T4		
			Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non
Action 1	Activité 1.1													
	Activité 1.2													
	Activité 1.3													
Action 2	Activité 2.1													
	Activité 2.2													
	Activité 2.3													
Action 3	Activité 3.1													
	Activité 3.2													
	Activité 3.3													